

GÉRARD FILOCHE ET JEAN-JACQUES CHAVIGNÉ

# DETTE INDIGNE !

QUI SONT LES COUPABLES ?

QUELLES SONT LES SOLUTIONS ?

« Euro-obligations », « règle d'or », « gouvernance européenne », « fédéralisme budgétaire »... la crise de la dette qui ébranle la France et l'Europe donne lieu à une inflation sans précédent de termes économico-financiers dans les médias et dans les discours des dirigeants politiques. Pour les citoyens, ce vocabulaire, souvent obscur, dissimule une seule et même réalité : un gigantesque mouvement de transfert des dettes privées (en particulier celles des banques) vers les dettes publiques pour essayer de faire payer la facture de la crise aux peuples européens, aux Grecs, aux Irlandais, aux Portugais, aux Espagnols, aux Italiens mais aussi à l'immense majorité des habitants de notre pays.

Comment en est-on arrivé à une telle situation ? Sur quoi repose la dette publique ? Quel est le lien entre la dette et les déficits publics ? Qui sont les créanciers des États ? Des petits porteurs, des banques, des compagnies d'assurance, des fonds spéculatifs ? Pourquoi les agences de notation font-elles trembler les gouvernements ? Faut-il à tout prix « rassurer les marchés financiers » ? Nos enfants supporteront-ils le poids de cette dette sur « leurs frères épaulés » ? D'autres solutions sont-elles possibles ?

En dix questions et dix réponses, les auteurs analysent de manière didactique les mots et les maux de la crise actuelle, décryptent ses causes et ses enjeux et proposent des solutions.

Non ! Les conceptions du FMI, des banquiers, des responsables européens et de Nicolas Sarkozy ne sont pas une fatalité. Oui ! La gauche peut mettre un terme à ce tsunami financier !

*Gérard Filoche a été inspecteur du travail et militant CGT pendant 30 ans. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont Carnets et Nouveaux carnets d'un inspecteur du travail, éditions Jean-Claude Gawsewitch (2010).*

*Jean-Jacques Chavigné a été cadre dans un établissement bancaire et délégué syndical CFDT pendant 30 ans. Il est auteur, avec Gérard Filoche, de plusieurs ouvrages dont Une vraie retraite à 60 ans c'est possible, éditions Jean-Claude Gawsewitch (2010). Tous deux sont membres du Conseil national du Parti socialiste.*

[www.jcgawsewitch.com](http://www.jcgawsewitch.com)



Diffusion CDE  
Distribution Sodis



7261903  
978-2-35013-313-3  
15,90 €

Couverture : B. Derby

GÉRARD FILOCHE  
JEAN-JACQUES CHAVIGNÉ

DETTE INDIGNE !



GÉRARD FILOCHE  
JEAN-JACQUES CHAVIGNÉ

# DETTE INDIGNE !

QUI SONT LES COUPABLES ?  
QUELLES SONT LES SOLUTIONS ?

Jean-Claude Gawsewitch



# Introduction

L'économie de la Grèce ne représente même pas 3 % de celle de la zone euro. Les dirigeants de l'Union européenne auraient donc pu régler dès 2010, sans douleur, le problème de la dette publique grecque. Il aurait suffi, pour cela, d'aider l'économie grecque à se relever de la récession qu'elle subissait et de lui permettre de restructurer correctement sa dette.

Ils ont choisi de ne pas le faire. Ils ont, au contraire, avec l'appui du FMI, décidé de faire de la Grèce un exemple destiné à « rassurer » les marchés financiers et à effrayer tous les peuples européens sommés, sous la menace de se voir infliger le même traitement que la Grèce, de réduire leurs dettes publiques dans les plus brefs délais.

Ils ont donc imposé à la Grèce un plan d'austérité sur un plan d'austérité, en contrepartie de crédits consentis par l'Union européenne et le FMI. Ces plans d'austérités ont enfoncé la Grèce dans une récession de plus en plus profonde et ont fait perdre toute vraisemblance à la possibilité qu'elle puisse, un jour, rembourser sa dette publique.

Le même sort a été réservé par l'Union européenne et le FMI à l'Irlande et au Portugal après que les marchés financiers aient exigé des taux de plus de 10 % pour souscrire de nouveaux titres de leur dette publique afin de leur permettre de rembourser les titres de leur dette arrivés à échéance.

La récession dans laquelle s'enfonçait la Grèce, soumise à une impitoyable austérité, rendait impossible d'envisager, comme le prévoyait l'Union européenne et le FMI, son retour sur les marchés financiers en 2013. Le caractère bancal de la construction européenne se révélait alors pleinement. L'extrême difficulté pour l'Union européenne et les dirigeants de la zone euro, en l'absence d'une véritable Europe fédérale, à prendre des décisions claires et rapides dans une situation de crise des dettes publiques a renforcé cette crise. Les dettes publiques de l'Espagne et de l'Italie sont donc entrées dans le collimateur des marchés financiers.

Ce que l'Union européenne et le FMI appellent des « plans d'aide » à la Grèce, à l'Irlande ou au Portugal sont, en fait, des plans de sauvetage des banques (allemandes et françaises tout particulièrement) qui avaient massivement acheté des titres de la dette publique de ces pays et qu'un défaut de paiement de leurs dettes amènerait au bord de la faillite.

Ces plans de sauvetage des banques s'ils étaient nommés par leur véritable nom ne seraient sans doute pas facilement acceptés par les peuples européens. Ils exigeraient certainement, en contrepartie de ce sauvetage, une réglementation sévère de l'activité des établissements bancaires et sans doute leur nationalisation.

Pour protéger les banques, les dirigeants européens ont donc choisi de ne pas appeler ces plans de sauvetage des banques par leur nom et de leur donner celui de « plan d'aide » à la Grèce, au Portugal ou à l'Irlande. Au mépris de toute réalité, d'ailleurs, puisque les conditions mises à ces étranges plans d'aide plongent une grande partie des populations grecques, irlandaises et portugaises dans le chômage et la pauvreté et contraignent la Grèce à vendre à prix bradés ses entreprises publiques aux multinationales européennes.

Ces plans de sauvetage des banques n'étaient pas les premiers du genre. En 2008-2009, des centaines de milliers de milliards de dollars et d'euros avaient déjà été accordés aux banques par les États et les banques centrales, sans aucune condition et sans garantie de retour. Mais, comme le scorpion le fit avec la grenouille qui avait imprudemment accepté de lui faire traverser la rivière sur son dos, les banques privées dont la nature spéculative est impitoyable,

s'en sont alors pris aux Etats qui les avaient sauvés, en commençant par le plus faible et ce fut la Grèce. Depuis « l'effet domino » menace l'euro, l'Europe et le monde.

L'économie mondiale repose aujourd'hui, en effet, sur une montagne de dettes privées et publiques et sur de gigantesque déséquilibres internationaux qui trouvent leur achèvement dans le couple infernal formé par les Etats-Unis et la Chine. La crise de 2007-2008 a inauguré un colossal mouvement de transfert des dettes privées vers les dettes publiques pour sauver les banques et la finance tout en faisant payer la facture de la crise aux populations. Mais faire payer cette facture aux populations revient à plonger les économies dans la récession et à rendre impossible le remboursement des dettes publiques. Cela s'appelle la quadrature du cercle et c'est à ce redoutable problème que sont confrontés les néolibéraux et les marchés financiers qui dirigent la planète.

Avant la crise de 2007-2008, le déficit public de l'Irlande était nul. Il s'élevait à plus de 32 % de son PIB en 2010. Il était donc difficile de rendre les citoyens irlandais responsables du creusement de ce déficit : la responsabilité des trois principales banques irlandaises dans leur soutien sans faille à la spéculation immobilière était par trop évidente. Si elles n'ont pas épargnés les pays qualifiés du nom odieux de « PIIGS » (Portugal, Irlande, Italie, Grèce et Espagne), c'est donc plus précisément contre les citoyens grecs que se sont centrées les attaques de médias (en particulier allemands) et de dirigeants européens.

Ces attaques sont profondément injustes. Comment, en effet, les citoyens grecs auraient-ils pu avoir connaissance de la manipulation des comptes publics par le gouvernement de Constantin Caramanlis alors que l'Union européenne, pourtant dotée d'un nombre impressionnant de statisticiens, affirme n'avoir rien pu savoir de ces manœuvres avant 2009 ? Pourquoi ne pas reconnaître que de tels tripatouillages (au demeurant légaux tant le laxisme envers la finance est grand dans l'Union européenne) ont eu lieu également en Italie, avec la banque JP Morgan et en Allemagne, entre la Deutsche Bank et Goldman Sachs ? Comment peut-on mettre dans le même sac de « fraudeurs » le salarié qui gagne 650 euros par mois, les richissimes armateurs grecs ou l'Eglise orthodoxe et ses immenses propriétés foncières ? Comment Angela Merkel a-t-elle pu stigmatiser ces Méditerranéens qui préfèrent « *les vacances au travail* » alors que la durée hebdomadaire du travail est plus longue en Grèce qu'en Allemagne ? Ces attaques contre les Grecs qui, selon de nombreux médias allemands ou d'Europe du nord se la couleraient douce avec leur sirtaki dans les îles, buvant de la retsina, ont un fort relent raciste. Demain ce sera l'attirance prononcée des Espagnols et des Portugais pour « la sieste », la corrida et la movida, la saudade et le fado, l'attrait pervers du « vin rouge » pour les Italiens et les Français...

En participant à la stigmatisation des Grecs, les dirigeants européens qui se sont livrés à cet exercice, se sont aussi tendus à eux-mêmes un redoutable piège. Ils ont donné des gages à des partis d'extrême-droite comme celui des « Vrais Finlandais » qui refusent de « venir en aide » à la Grèce mais aussi à l'Espagne et à l'Italie. Ils ont facilité les replis identitaires et accentué la crise de l'euro et de l'Union européenne.

Toute la politique menée par les dirigeants européens vise un seul objectif : « rassurer les marchés ». Pour parvenir à ce but, tous les moyens sont proposés : les plans d'austérité, la « règle d'or », la nouvelle « gouvernance européenne », le « fédéralisme budgétaire », les euro-obligations, la monétisation de la dette. Après avoir, dans un premier temps, dressé l'état des lieux de la dette publique, notamment en France, nous essayerons, dans un deuxième temps, en analysant en détail les différentes solutions proposées, de répondre à cette question

centrale : est-il possible et souhaitable, pour tenter de trouver une solution au problème des dettes publiques de « rassurer les marchés financiers » ? Nous terminerons en tentant de répondre à trois questions : celle de la pertinence de la restructuration ou de l'annulation de la dette publique, celle de l'éventuelle sortie de la zone euro comme élément de réponse au problème de la dette et celle de la politique que devrait, selon nous, mener un gouvernement de gauche pour résoudre ce problème.

## **1 – Qu'est-ce que la dette publique ?**

### **Dettes publiques et déficits publics**

#### **La dette publique est d'abord un ensemble d'engagements financiers**

C'est l'ensemble des engagements financiers pris sous forme d'emprunts par l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises publiques et les organismes de sécurité sociale.

Le traité de Maastricht, qui entend limiter les dettes publiques à 60 % du PIB d'un pays et les déficits publics annuels à 3 %, a intégré à la dette publique, de façon arbitraire, la dette de la Sécurité sociale pour faire pression sur les dépenses sociales.

Or rien ne justifiait de mélanger torchons et serviettes : le budget de la Sécurité sociale ne relève pas du budget de l'Etat ! Il s'agit d'un budget séparé dont les ressources (les cotisations sociales, la CSG) sont obligatoirement affectées au financement de la Sécurité sociale. Si ces deux budgets étaient confondus, le Parlement pourrait affecter les ressources de la Sécurité sociale à des dépenses n'ayant rien à voir, de près ou de loin, avec la santé, les retraites, les allocations familiales. A la construction, par exemple, d'un nouveau porte-avions.

Le traité de Maastricht ne distingue pas, non plus, entre les emprunts publics destinés à financer les dépenses de fonctionnement et ceux destinés à financer des dépenses d'investissement. Ces dernières, pourtant, préparent l'avenir et ne devraient en aucun cas être mises sur le même plan que les premières.

#### **La dette publique est, en pratique, la somme des déficits budgétaires annuels**

La dette publique est constituée du cumul des déficits budgétaires annuels. Elle est donc la somme des déficits annuels de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises publiques et des organismes de Sécurité sociale.

En toute logique, il faudrait déduire de la dette publique les remboursements, effectués chaque année, des titres de la dette publique arrivés à échéance. Mais, aujourd'hui, pour pouvoir rembourser ces titres échus, l'Etat émet de nouvelles obligations publiques. Ces remboursements ne diminuent donc pas, dans la pratique, le montant de la dette publique, qui grandit de déficits en déficits.

En France, à la fin de l'année 2010, selon l'INSEE, la dette de l'Etat représentait 78,25 % du total de la dette publique, celle des collectivités territoriales 10,09 %, celle des organismes divers de l'administration centrale (Pôle emploi, Météo France, Inserm, CNRS, Opéra, RFF, Louvre...) 0,94 % et celle des administrations de Sécurité sociale 10,72 %.

La dette publique française s'élevait au 1<sup>er</sup> trimestre 2011 à 1 646,1 milliards d'euros, soit 84,5 % du PIB, selon l'INSEE.

D'emblée, il saute aux yeux et on peut souligner que le poids de la dette propre à la Sécurité sociale représente moins de 11 % de la dette publique, malgré la stagnation depuis 20 ans des cotisations sociales patronales. Le budget total des Caisses de protection sociale est pourtant nettement supérieur à celui de l'Etat : 450 milliards d'euros contre 290 milliards d'euros en 2010.

La dette des collectivités territoriales (qui représente 10 % du total de la dette publique française) augmente du fait de la politique des gouvernements de droite depuis 2003, en particulier des différents gouvernements Sarkozy. D'un côté, en effet, la politique économique et sociale de ces gouvernements multiplie les dépenses sociales mises à la charge des collectivités territoriales mais de l'autre, ce gouvernement diminue les ressources de ces collectivités (le remplacement, par exemple, de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale) et gèle les dotations de l'Etat. La « modernisation financière » spéculative même si elle n'explique qu'une toute petite partie de la dette des collectivités territoriales a, là aussi, encore frappé et certaines collectivités locales ont trop fait confiance à leurs banques. Elles ont accepté, par manque d'informations, des prêts à taux variables indexés sur la couronne suédoise ou le taux interbancaire de Varsovie...

### **Le déficit budgétaire annuel se décompose en deux éléments :**

Le solde primaire et le paiement des intérêts de la dette. Le solde primaire est la différence (si elle est négative) entre les recettes publiques et les dépenses publiques de l'année, hors paiement des intérêts de la dette publique. Les intérêts de la dette publique sont la somme que l'Etat doit verser, chaque année, aux créanciers de la dette publique accumulée. En 2010, en France, le paiement de ces intérêts représentait la bagatelle de 50,5 milliards d'euros, le 2<sup>ème</sup> poste budgétaire de l'Etat, juste après l'Enseignement et bien avant la Défense !

Pour stabiliser le montant de la dette publique, il faut donc non seulement que le budget public primaire soit équilibré mais que les finances publiques dégagent un excédent permettant de payer le montant annuel des intérêts de la dette. Si ce n'est pas le cas, il faut emprunter pour payer les intérêts de la dette, ce qui augmente d'autant les intérêts de la dette des années suivantes. Et cela devient très lourd.

### **L'effet « boule de neige »**

Lorsque le taux d'intérêt réel (hors inflation) servi aux créanciers de l'Etat est supérieur au taux de croissance du PIB, le nouvel emprunt, rendu nécessaire pour payer les intérêts annuels de la dette, alourdit celle-ci plus vite que n'augmente le PIB. C'est pourquoi le poids de la dette par rapport au PIB augmente alors, même si le solde primaire (hors intérêt de la dette) est équilibré. C'est ce qu'il est convenu d'appeler l'effet « boule de neige » de la dette.

Selon Michel Husson<sup>1</sup>, entre 1981 et 2003, l'accroissement du ratio dette/PIB est égal à 37,3 % au sein duquel 17,2 points sont dus au déficit primaire et 20,1 points à l'effet « boule de neige ». Au cours des années 1990, en effet, les taux d'intérêts réels (hors inflation) étaient très élevés, nettement plus élevés que le taux de croissance. Cet effet « boule de neige » représente, aujourd'hui, un peu plus du tiers du montant de la dette publique. Les taux d'intérêts élevés versés aux créanciers de la dette publique sont donc un facteur essentiel de l'accroissement de la dette publique.

## Les titres de la dette de l'Etat

En France, les titres de la dette de l'Etat (78 % de la dette publique), gérés par l'Agence Française du Trésor, créée en janvier 2001 sont, aujourd'hui, à 98 % des titres négociables sur les marchés financiers.

Les obligations assimilables du Trésor (OAT) sont les supports de l'endettement à long terme de l'Etat : elles arrivent à échéance (à maturité) entre 7 et 50 ans. Les bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN) sont les supports de la dette de l'Etat à moyen terme : entre 2 et 5 ans. Les bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF), constituent la dette à court terme (moins d'un an). Ils sont l'instrument de gestion de la trésorerie de l'Etat. Ces titres sont émis à périodicité hebdomadaire (BTF) ou mensuelle (BTAN, OAT) selon la technique de l'adjudication (forme de vente aux enchères publiques).

Les SVT (spécialistes en valeur du Trésor) choisis par la direction du Trésor ont pour mission d'assurer la réussite de ces adjudications (le marché primaire de la dette), de placer ensuite ces titres et de veiller à la liquidité de leur marché secondaire (la bourse).

Ces SVT sont au nombre de 20 : quatre établissements français (BNP Paribas, Crédit Agricole, Natixis, Société Générale), sept établissements nord-américains, huit européens et un japonais. Les banques sont donc, dès la création de la dette les partenaires privilégiées de l'Etat.

## Les taux des titres de la dette publique

Il s'agit pour l'essentiel de taux fixes, indiqués au moment de l'émission de l'emprunt concerné. Il n'est donc pas possible d'augmenter en 2011 le taux d'intérêt d'un emprunt à long terme émis, par exemple en 2006, et dont l'échéance est fixée à 2026. Depuis 1998, cependant, l'Etat français émet également (en faible quantité) des obligations à taux variables, les OATi dont le taux d'intérêt est indexé sur l'indice (français) des prix à la consommation et les OAT€, indexées sur l'indice des prix de la zone euro.

Le remboursement du capital de la dette à se fait lors de l'arrivée à l'échéance des titres de la dette. Chaque année, plusieurs émissions (à court, moyen et long terme) arrivent à échéance (à maturité) et doivent être remboursées. Pour pouvoir rembourser cette fraction de la dette, l'Etat, le plus souvent, émet de nouveaux emprunts.

Le taux d'intérêt de ces nouveaux emprunts est fonction de l'appréciation des « marchés financiers » sur le risque que représente la souscription d'un titre de la dette publique. Cette

---

<sup>1</sup> Michel Husson « Dette publique, rente privée », avril 2006.

appréciation dépend fortement de la note attribuée par les fameuses « agences de notation » au rôle funeste. Ce taux peut alors dériver de façon usuraire : il atteignait 15,3 % pour les obligations d'Etat grecques à 10 ans en avril 2010. Cela signifiait un écart ou « spread » de plus de 12 points avec le taux des obligations allemandes de même durée. Supporter de tels taux d'intérêt était impossible pour la Grèce. Son gouvernement ayant initialement rejeté la possibilité d'annuler ou de restructurer la dette publique, il a dû faire appel à l'« aide » de l'Union européenne et du FMI. Les taux de la dette allemande, quant à eux, ont profité de la crise de l'euro puisque le rendement du Bund à 10 ans, référence de la zone euro, diminue régulièrement et se situait, en août 2011, en dessous de 2,5 %.

## **Le rôle des agences de notation dans la fixation des taux de la dette publique**

La perte du triple A attribué par Standard & Poor's aux Etats-Unis au cours de l'été 2011 et les effets qui l'ont suivi a rendu évident l'énorme pouvoir acquis par les trois agences de notation, Standard & Poor's, Moody's et Fitch Rating.

Elles sont théoriquement chargées de noter la solvabilité d'une entreprise ou d'un Etat et de défendre les intérêts de ceux qui se portent acquéreurs de leurs obligations. Pour ce faire, elles estiment la probabilité que leurs créances soient effectivement remboursées en attribuant des notes à ces dettes privées ou publiques. Ces notes vont de AAA (sécurité maximale), qui permet d'obtenir des taux d'intérêt les plus bas, à I ou D (en défaut), situation où une entreprise est en faillite et où un Etat ne peut plus rembourser sa dette ou au moins une partie de celle-ci.

Ce qui est incroyable c'est que les taux d'intérêts demandés aux Etats lors de l'émission de nouvelles obligations publiques dépendent aujourd'hui, presque mécaniquement, des notes qu'octroient ces trois agences de notation, privées et partiales. Moody's a ainsi abaissé de quatre points la note du Portugal en juillet 2011 en le classant en « catégorie spéculative ». Cette agence affirmait avoir agi ainsi parce qu'elle estimait que le Portugal aurait sans doute besoin d'un deuxième plan d'assistance financière avant d'être en mesure de se financer lui-même sur les marchés. L'attribution de cette note au Portugal était, en quelque sorte, une prophétie auto-réalisatrice puisqu'elle rendait beaucoup plus probable la perspective dessinée par Moody's. Avec une telle note, en effet, les spéculateurs n'ont plus, dès lors, accepté d'acquiescer de nouveaux titres de la dette publique portugaise qu'au taux minimum de 12 %. Un taux totalement irréaliste qui rend impossible le retour de la dette publique du Portugal sur les marchés financiers pendant plusieurs années. Il ne lui restera plus (en cas d'un nouveau recul devant la décision d'annuler ou de restructurer sa dette) qu'à faire appel à un nouveau plan d'« aide » de l'Union européenne et du FMI en 2012, 2013 ou 2014...

Ces agences de notation sont soi-disant indépendantes mais attribuent leurs notes avec des méthodes pour le moins opaques et dépendent en réalité de la rémunération des entreprises (essentiellement privées) qui louent leurs services. Ces entreprises demandent, en effet, à ce que leurs obligations soient notées par les agences de notation afin de rassurer leurs emprunteurs. Cela amène à des conflits d'intérêts comme en 2007 où les agences de notation avaient décerné la note A-A-A aux titres farcis de « subprime » émis par les banques américaines. Il faut dire qu'une partie non négligeable de leurs profits venait des sommes que leur versaient ces banques. D'ailleurs des procédures judiciaires ont été engagées contre ces agences aux Etats-Unis pour diverses forfaitures relatives à leurs notations très partiales.

Ces agences ne sont en effet ni indépendantes ni neutres. Ainsi, Standard & Poor's justifiait l'abaissement de la note à long terme de la dette publique des Etats-Unis (pour la première fois de son histoire), le 5 août 2011, de AAA à AA+ par des « risques politiques ». L'agence semblait d'abord tenir les plateaux de la balance en équilibre face aux coupes budgétaires et à l'augmentation des recettes. Mais très vite, son appui aux Républicains du « Tea Party » apparaissait. L'agence, en effet, se gardait bien de préciser quel type d'impôt il aurait fallu augmenter mais désignait, au contraire, les coupes budgétaires à réaliser en affirmant que l'accord entre Républicains et Démocrates entrevoyait « *seulement des changements mineurs concernant Medicare<sup>2</sup> et peu de changements dans d'autres programmes de protections sociale dont nous et la plupart des autres observateurs indépendants, considérons qu'il est essentiel de contenir la taille pour la viabilité du budget à long terme* »<sup>3</sup>.

Il est parfaitement insupportable que ces agences puissent peser ainsi dans le débat politique et retirer toute marge de manœuvre à Barak Obama mais c'est le fruit direct de la soumission de l'économie et du politique aux marchés financiers, décidée par les pouvoirs politiques depuis près de 30 ans. Les oligarques européens s'agitent et s'indignent du pouvoir de ces agences de notation mais c'est pure hypocrisie car ils savent fort bien utiliser ce pouvoir quand il va dans le sens de leurs intérêts. La presse se fait l'écho de façon empressée et abusive du moindre froncement de sourcil de ces agences de notation, contribuant à en faire des arbitres insensés des décisions économiques par-dessus les Etats et les volontés des citoyens. En 2010, lors de la mobilisation contre sa réforme scélérate des retraites, Sarkozy affirmait, ainsi, que cette réforme était indispensable pour que la France conserve sa note AAA. Standard & Poor's a d'ailleurs confirmé le triple A de la France et justifiant cette confirmation par la « réforme » des retraites de Sarkozy. Un avertissement sans frais envoyé à la gauche.

« Fitch Ratings » est la troisième de ces agences, dirigée par Fimalac une société dirigée par un Français, Marc Ladreit de Lacharrière, lui-même ami de Sarkozy, membre milliardaire du « Premier cercle » finançant l'UMP, directeur financier de l'Oréal, nommé à la tête de l'agence du « Louvre des sables » bâti à Abu Dhabi. Qui peut croire que cet homme « note » indépendamment des idées et préjugés de ses amis politiques ?

Tout cela est pure hypocrisie surtout parce que les agences de notation n'auraient strictement aucun pouvoir si les marchés financiers n'avaient pas été dotés de façon consciente, construite, organisée, par les oligarques européens des pouvoirs exorbitants qui sont les leurs. Affirmer qu'il serait possible de limiter le pouvoir des agences de notation sans restreindre sévèrement ceux des marchés financiers relève de l'incantation. C'est aussi mission impossible que de vouloir interdire des agences qui ont leur siège aux Etats-Unis. Créer une nouvelle agence, même publique et européenne, n'aurait guère d'utilité au regard du fonctionnement des marchés financiers. Dans le contexte de crise de confiance généré par le transfert des dettes privées aux dettes publiques depuis 2008, les marchés suivent quasi systématiquement l'avis le plus pessimiste. La preuve, là encore, en a été donnée par le déclassement des Etats-Unis par Standard & Poor's alors que les deux autres agences de notation leur conservaient leur triple A. Les marchés n'ont écouté que l'avis le plus pessimiste. En 2007, ils n'écoutaient que les avis les plus optimistes et ne s'interrogeaient surtout pas sur les triples A décernés par les agences de notation aux titres américains infestés de « subprime » et ne voyaient pas le « système Madoff » du nom de cet escroc moins

---

<sup>2</sup> Système d'assurance santé géré par le gouvernement fédéral au bénéfice des personnes âgées de plus de 65 ans.

<sup>3</sup> Libération du 06/08/2011 – Verbatim des principaux extraits du communiqué de Standard & Poor's.

solitaire que ce qui a été dit, lequel avait monté une pyramide de Ponzy, et faisait de l'argent sans argent, vendant des « tupperware sans tupperware ».

En fin de compte, tout dépend de l'humeur du moment des opérateurs financiers : ils sont optimistes s'ils sont « haussiers » et pessimistes s'ils sont « baissiers » et de toute façon profondément moutonniers. Ce sont pourtant ces « marchés » (ces capitalistes et ces agences de notation) que les économistes néolibéraux et les oligarques européens nous présentent comme « rationnels » et « efficaces » et qu'il faudrait à tout prix « rassurer ». En fait, ils sont à la fois fantoches et redoutables, mais ce qui est certain c'est qu'ils ne se soumettent ni à la raison, ni à l'intérêt des peuples et des salariés.

La mondialisation financière est symboliquement concentrée dans le pouvoir exorbitant de ces agences de notation auxquelles les dirigeants politiques démocratiquement élus ont cédé leur pouvoir en même temps qu'ils le cédaient aux marchés financiers.

## Les montants comparés des dettes publiques de huit Etats de la zone euro

*En pourcentage du PIB (2010)*

<b>Grèce</b>	142,8 %
<b>Italie</b>	119 %
<b>Belgique</b>	96,8 %
<b>Irlande</b>	96,2 %
<b>Portugal</b>	93 %
<b>Allemagne</b>	83,2 %
<b>France</b>	81,7 %
<b>Espagne</b>	60,1 %
<b>Ensemble de la zone euro</b>	85,1 %

*Source : eurostat*

En valeur absolue, l'Allemagne est le pays qui a la dette publique la plus élevée de la zone euro : 2 079 milliards d'euros. Elle devient ainsi la troisième économie la plus endettée du monde après les Etats-Unis et le Japon. Elle est suivie par l'Italie avec 1 843 milliards, puis par la France avec 1 591 milliards d'euros (1 646 milliards au premier trimestre 2011). En comparaison, la dette publique de la Grèce, quant à elle, ne s'élève qu'à 340 milliards d'euros en 2010.

Hors de la zone euro, la dette publique du Royaume-Uni représente, en 2010, 80 % de son PIB. Hors de l'Europe, en 2010, la dette publique du Japon atteint, selon le FMI, 229 % de son PIB. Celle des Etats-Unis atteint 100 % de son PIB, avec un montant de 14 580,7 milliards de dollars (un peu plus de 10 000 milliards d'euros) en août 2010, alors que son PIB s'élève à 15 526,5 milliards de dollars.

## La dette globale

L'accent est mis aujourd'hui par le FMI, l'Union européenne et le gouvernement de droite, sur la dette publique. Pourtant la dette publique n'est qu'une partie de la dette intérieure totale

d'un pays. Le total des dettes privées (des **ménages** et des **entreprises**) est souvent beaucoup plus élevé que la dette publique. Elles constituent ainsi de véritables bombes à retardement pour les finances publiques. En effet, depuis la crise financière, les dettes privées (particulièrement celles des banques et des assurances) ont une fâcheuse tendance à se transformer en dette publique. Une nouvelle application du fameux principe néolibéral : « privatiser les bénéfiques mais collectiviser les pertes ».

En France, en 2008, l'endettement des administrations publiques représentait déjà 67 % du PIB mais celle des entreprises privées et des ménages 159 % du PIB. Au Portugal, la dette **privée** représente 255 % du PIB. La dette publique espagnole peut paraître modeste (60,1 % du PIB) mais la dette **privée**, concentrée dans le secteur de l'immobilier représente 220 % du PIB. Au Royaume-Uni la dette **privée** dépasse les 200 % du PIB. En 2007, aux Etats-Unis la dette des **ménages** représente 130 % de leurs revenus disponibles. Celle des **ménages** irlandais 183 %. Celle des **ménages** britanniques 176 %. Celle des **ménages** français 93 %. Mais cela ne semblait pas constituer un problème. La seule dette qui posait et qui pose toujours problème pour les libéraux est la dette publique !

Selon l'heureuse expression de l'économiste de l'observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), Xavier Timbaud, les oligarques qui dirigent l'Union européenne sont frappés « du syndrome du poisson rouge ». La rotondité de leur bocal idéologique semble, en effet, entraîner un effet de loupe qui les amène à se focaliser uniquement sur les dettes publiques. Il faut dire aussi qu'ils ont une faculté étonnante à transformer les dettes privées en dettes publiques pour pouvoir réclamer le paiement de l'addition aux peuples européens plutôt qu'aux banques, aux assurances ou aux spéculateurs immobiliers.

## L'évolution de la dette publique française

Avant la guerre de 1914, la dette de l'Etat était composée à plus de 80 % de rentes perpétuelles (le versement de cette rente ne cessait qu'en cas de rachat de la dette par l'Etat) ou de rentes amortissables mais à très long terme.

L'inflation née du coût de la guerre ruine des millions de petits rentiers et oblige l'Etat, entre les deux Guerres mondiales, à modifier ses méthodes d'emprunt. Rente perpétuelle et rente amortissable serviront à financer le complément de dépenses nées de la guerre 1914-1918. Rente amortissable et emprunt obligataire appuieront la consolidation du franc « Poincaré » de 1928. L'emprunt obligataire tentera de limiter les dégâts causés par la crise mondiale de 1929-1939.

En 1944, la dette publique s'élevait à 290 % du PIB. Mais le poids de la dette a été rapidement réduite en raison d'une forte inflation (qui réduisit la valeur réelle de la dette) et d'un taux de croissance de 5 à 6 % chaque année. Un exemple en or contre la « règle d'or » préconisée par Sarkozy. Avec une règle aussi stupide, la France de la fin des années 1940 n'aurait jamais pu se relever. Cette règle de plomb lui aurait, en effet, interdit de s'endetter pour financer sa reconstruction.

A partir de 1978, la dette a augmenté en dents de scie mais la pente ascendante est évidente : de 21 % du PIB cette année-là à 81,7 % en 2010. En un peu plus de 30 ans, le montant de la dette publique française a quadruplé. Les récessions du début des années 1990 ont fortement accéléré cette augmentation : de 35,2 % du PIB en 1990 à 58,1 % en 1996. Le gouvernement

Balladur de 1993 à 1995 a fortement accru cette dette. Le gouvernement Jospin de 1997 à 2001 a, au contraire, rempli la « cagnotte publique » contre laquelle la droite faisait campagne en exigeant... des baisses d'impôts. La crise financière de 2007-2008 et la récession qu'elle a provoquée donnent les mêmes effets. L'augmentation est déjà de 17,9 points de PIB entre 2007 (63,8 %) et 2010 (81,7 %). Elle s'élève même à 20,7 points entre 2007 et le premier trimestre 2011 : de 63,8 % du PIB à 84,5 %. On constate que sous les gouvernements Sarkozy la dette s'est ainsi augmentée de plus de 20 points, la Cour des comptes précisant que les deux tiers de cette hausse n'étaient pas dus à la « crise » mais aux baisses d'impôts.

***France : évolution de la dette publique et des déficits publics, en pourcentage du PIB***

Année	Dette publique	Déficit public
1978	21 %	1,3 %
1982	25,3 %	2,5 %
1986	30,9 %	3,1 %
1990	35,2 %	2,5 %
1993	43,2 %	6,4 %
1996	58,1 %	4 %
1997	59,3 %	3,3 %
2001	56,9 %	1,5 %
2005	66,4 %	2,9 %
2007	63,8 %	2,7 %
2008	67,5 %	7,5 %
2009	78,1 %	7,7 %
2010	81,7 %	7 %

*Source : Insee.*

## **Une augmentation généralisée des dettes publiques**

Les dettes publiques des pays de l'Union européenne (à l'exception de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne), du Japon, des Etats-Unis ont augmenté dans les mêmes proportions que la dette publique française et pour des raisons identiques.

Ainsi, aux Etats-Unis, le plan Paulson (voté en octobre 2008) mettait 840 milliards de dollars (580 milliards d'euros) à la disposition des banques et de l'industrie, principalement de l'industrie automobile. Ces sommes étaient octroyées sans la moindre condition d'ordre social au secteur bancaire qui venait de licencier 240 000 salariés et au secteur de l'automobile qui avait procédé à plus de 100 000 licenciements. Le gouvernement français, lui, accordait carrément 6,5 milliards d'euros aux constructeurs automobiles pour limiter ces dégâts et allait même jusqu'à payer 300 millions d'euros pour financer le travail partiel forcé de 600 000 salariés. Ce faisant il les faisait travailler moins... en gagnant moins, tout en vidant les stocks et en maintenant les marges des actionnaires.

## **2 – Quels sont les créanciers de la dette publique ?**

La droite et les économistes néolibéraux évoquent constamment, sans nous épargner leurs larmes de crocodiles, le triste sort de « nos » enfants sur qui retomberait le poids de la dette publique. On vous réveille le matin sur les radios en vous assurant stupidement que « chaque enfant qui naît, naît avec 54 000 euros de dettes sur la tête ». Comme si chacun était face à une dette nationale partagée à égalité entre le nombre d'habitants. Comme s'il n'y avait pas ceux qui possèdent la dette et les autres, ceux auxquels on demande de la rembourser...

Ils sont beaucoup plus discrets lorsqu'il s'agit de préciser quels sont les véritables créanciers de cette dette publique. Il est pourtant difficile d'imaginer une dette sans créanciers. Des créanciers qui, loin de porter sur leurs épaules le poids de cette dette publique, en profitent largement. C'est évidemment, loin des contes de fées de nos bons apôtres libéraux, très exactement ce qui se passe dans la réalité. Les créances de la dette publique sont aux mains des heureux détenteurs des titres du Trésor public.

Lorsque ces titres sont émis pour une durée de 2, 5, 10 ans ou 20 ans, « nos » enfants n'ont pas grand-chose à voir dans l'affaire. Il s'agit simplement d'un transfert immédiat de richesse entre ceux qui paient les impôts et ceux qui perçoivent les intérêts des titres de la dette publique. Les premiers sont en majorité les salariés, du fait du poids de la TVA et des divers boucliers et niches fiscales qui protègent les couches les plus aisées de la population. Les seconds sont les rentiers : les actionnaires des banques et des compagnies d'assurance qui profitent à plein de ce pactole. Ce transfert représentait, nous l'avons vu, quelque 50,5 milliards d'euros en 2010.

Quant à « nos » enfants, ils ne sentiront pas tous le poids de la dette peser sur leurs fragiles épaules. Certains paieront les intérêts de la dette, d'autres (les héritiers de ceux qui achètent aujourd'hui des obligations d'Etat à plus de 20 ans) les encaisseront. Et avec une dette publique de plus de 1 600 milliards d'euros au premier trimestre 2011, cela pourrait représenter un sacré pactole pour tous les enfants de rentiers.

## Résidents et non-résidents

La part de la dette publique détenue par les non-résidents d'un pays (les personnes ou les sociétés qui ne résident pas ou n'ont pas leur siège social dans ce pays) est variable selon les pays.

## Détention des titres des dettes publiques de l'Union européenne, fin 2008

Pays	Non-résidents	Résidents
<i>Portugal</i>	98,7 %	1,3 %
<i>Pays-Bas</i>	85,8 %	14,2 %
<i>Irlande</i>	82,2 %	17,8 %
<i>Grèce</i>	77,9 %	22,1 %
<i>Allemagne</i>	73,5 %	26,5 %
<i>France</i>	70,8 %	29,2 %
<i>Espagne</i>	63,5 %	36,5 %
<i>Italie</i>	52,6 %	47,4 %
<i>Royaume-Uni</i>	34,7 %	65,3 %

Source : estimation Natixis (24 mars 2010)

La détention de la presque totalité de sa dette par des non-résidents est l'une des clefs de la fragilité de la dette publique portugaise. A l'inverse, le fait que les non-résidents ne détiennent que 5 % de la dette japonaise mais qu'elle soit détenue par des banques, des institutions publiques ou des ménages japonais, est le facteur déterminant de l'absence d'attaques spéculatives de la part des marchés contre la dette publique du Japon. Cette dette publique est pourtant la première du monde en pourcentage du PIB puisqu'elle s'élève à 229 % du PIB du Japon.

La dette des Etats-Unis est détenue à 31 % par des non-résidents et à 69 % par des résidents<sup>4</sup>. La dette américaine est, certes, plus chinoise qu'on ne le croit habituellement puisque la Chine est devenue le premier détenteur étranger de la dette publique américaine avec 1 160 milliards de dollars, devançant le Japon et ses 882,3 milliards de dollars d'obligations américaines. Le Royaume-Uni arrive bon troisième avec un total de 272,2 milliards de dollars. Mais c'est la FED, la Réserve fédérale des Etats-Unis qui est, depuis février 2011, le plus gros détenteur d'emprunts d'Etat des USA. En effet, la FED achète en masse, depuis septembre 2008, les bons émis par le Trésor américain : pour 300 milliards de dollars (210 milliards d'euros) en 2008-2009 et pour 600 milliards de dollars (430 milliards d'euros) entre novembre 2010 et juin 2011.

En 2005, la part de la dette publique française détenue par des non-résidents était de 54,3 %. Elle s'est élevée à 71,4 % en 2010, elle est redescendue à 65,2 % en mars 2011<sup>5</sup>. Un accroissement, donc, de 10,9 points entre fin 2005 et mars 2011. Cette évolution ne correspond pourtant pas à un quelconque « appauvrissement » de la France. Elle est le résultat d'une politique d'internationalisation de la dette. Sous Sarkozy le Trésor a encouragé l'externalisation de la dette à l'étranger. Les résidents allemands détiennent ainsi 87,8 milliards d'euros de la dette française. 43,5 milliards d'euros sont détenus par les banques allemandes, soit 49,5 % de ces 87,8 milliards. Les résidents français détiennent, de leur côté, 140 milliards d'euros de la dette allemande. 65,8 milliards d'euros sont détenus par les banques françaises, soit 46,9 % de ces 140 milliards. 65,9 milliards d'euros sont détenus par les assurances françaises, soit là encore, 46,9 % de ces mêmes 140 milliards d'euros<sup>6</sup>.

Les dettes publiques de l'Espagne, de l'Irlande, de la Grèce et du Portugal sont détenues à 55 % par des résidents allemands, français, italiens, néerlandais et britanniques. La France et l'Allemagne, enfin, se distinguent des autres pays européens par la proportion importante de leur dette publique (42 %) détenue par des non-résidents hors Europe, essentiellement des pays émergents ou pétroliers.

## **Le poids des banques et des compagnies d'assurances**

Derrière les termes de « résidents » et de « non résidents » se trouvent le plus souvent des banques, des compagnies d'assurance ou des fonds de pension.

### ***Résidents***

---

<sup>4</sup> Attac « Le piège de la dette publique – Comment s'en sortir » (Les Liens qui Libèrent – 2011- Page 120 pour les chiffres cités des détenteurs résidents et non résidents de la dette des Etats-Unis et de celle de Japon.

<sup>5</sup> Agence France Trésor. Chiffres de mars 2011.

<sup>6</sup> Natixis – Flash Economie -24 mars 2010 « Qui détient les dettes publiques européennes ? » - Tableau de la page 4.

Au premier trimestre 2011, 46 % des OAT français étaient détenus par des résidents, 23 % par des sociétés d'assurances françaises, 15 % par des établissements financiers français, 3 % par des organismes français de placement en valeurs mobilières (OPCVM), tout aussi français<sup>7</sup>. Les 5 % restants n'étaient pas, pour autant, détenus par des ménages français. En 2005, Mathieu Plane, économiste à l'OFCE, soulignait que « *seulement 1 % de la dette de l'Etat est détenue en propre par les ménages français* »<sup>8</sup>. Au total, donc, les intérêts payés par l'Etat au titre de la dette enrichiront les souscripteurs d'assurance-vie ou de SICAV et, avant tout, en France, les actionnaires des banques et des assurances.

### ***Non-résidents***

En mars 2010, Sylvain Broyer et Costa Brunner en répondant à la question « *Qui détient les dettes publiques européennes ?* »<sup>9</sup>, affirmaient que « *malheureusement, les statistiques nationales ne livrent aucune réponse exhaustive (...) les banques centrales ne renseignent au mieux que sur la détention domestique (...) jamais en détail sur la détention de la dette publique par les non-résidents* ». Exiger la levée du secret bancaire est décisif.

Retenons cependant de leurs chiffres plusieurs précieux enseignements. 29 % des titres de la dette publique portugaise sont détenus par des assureurs français et des banquiers allemands. 21 % des titres de la dette publique grecques appartiennent à des banques allemandes et françaises et à des assureurs français. 18 % des titres de la dette publique irlandaise sont aux mains des banques britanniques et des assureurs et fonds français. 9 % des titres de la dette espagnole sont détenus par des banques allemandes.

L'« aide » apportée à la Grèce, à l'Irlande, au Portugal est donc, en réalité, une aide apportée aux banques et aux assurances allemandes, françaises et britanniques, principales détentrices des titres de leurs dettes publiques.

Selon les chiffres de la Banque des règlements internationaux, les banques françaises se sont empressées de fuir la crise de la dette en réduisant de 33 % sur un an et de 22 % au cours des deux derniers trimestres 2010, leurs placements en Grèce, en Irlande, au Portugal et en Espagne. Elles l'ont fait en vendant des titres à une valeur nettement inférieure à leur valeur nominale ce qui a entraîné des pertes pour ces banques françaises. Les banques allemandes et celles du Royaume-Uni, ont suivi, dans une moindre mesure l'exemple des banques françaises. Selon Vincent Touzé (économiste à l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques)<sup>10</sup>, « *ces statistiques traduisent un désengagement des banques françaises vis-à-vis des pays en difficulté qui ne se limite pas à la dette souveraine mais concerne bien l'ensemble de l'économie* ».

Les banques françaises ont toutes les raisons d'agir de même avec l'Espagne, la quatrième économie de la zone euro et avec l'Italie, la troisième économie de cette zone. Pour les principales banques françaises en effet, l'Italie et l'Espagne représentent une exposition autrement plus importante que leur exposition à la dette publique grecque.

---

<sup>7</sup> Agence Française du Trésor – Détention des OAT par groupe de porteurs – MAJ 24 juin 2011.

<sup>8</sup> Mathieu Plane – « Qui sont les créanciers de l'Etat français ? » - La Croix – 1 décembre 2005.

<sup>9</sup> Sylvain Broyer et Costa Brunner – Flash Economie – Natixis – 24 mars 2010.

<sup>10</sup> Cité dans l'article de Guillaume Guichard –Le Figaro du 01/05/2011 : « *Les banques françaises fuient la crise de la dette* ».

Selon la BRI, les banques françaises avaient, en 2010, une exposition de 392,6 milliards de dollars (environ 280 milliards d'euros) à la dette publique italienne et de 140,6 milliards de dollars (environ 100 milliards d'euros) à la dette publique espagnole. Leur exposition à la dette publique grecque ne s'élevait qu'à 56,6 milliards de dollars (environ 40 milliards d'euros) soit près de 10 fois moins que la somme de leur exposition aux dettes publiques italiennes et espagnoles.

### **3 – D'où vient la dette publique ?**

Dans les discours de Nicolas Sarkozy comme dans ceux de tous les économistes néolibéraux qui inspirent sa politique, la réponse est évidente : l'origine des dettes publiques est à chercher uniquement du côté des dépenses publiques. Il s'agit là de l'un de ces énormes mensonges dont les néolibéraux sont si friands.

En réalité, la dette publique augmente depuis quinze ans en France non pas parce que les dépenses publiques augmentent mais parce que les recettes fiscales et sociales diminuent. On va le voir les dépenses publiques en proportion du PIB n'ont cessé de baisser de 1996 à 2008, or les gouvernements UMP ont creusé le déficit et la dette depuis 2003 : donc ils mentent sans vergogne, et cela doit être dit en premier lieu et répété avec insistance, quand ils attribuent l'augmentation de la dette publique au fait qu'il y ait « trop de dépenses ». « La France vit au-dessus de ses moyens » nous assènent constamment les néolibéraux en faisant mine d'oublier que ce sont eux qui se sont acharnés à réduire les moyens de l'Etat en diminuant avec opiniâtreté, année après année, les impôts des riches et des sociétés.

De nombreux sites libéraux exhibent un écran sur lequel le montant de la dette publique française est sensé augmenter en temps réel. La rapidité de la croissance des trois derniers chiffres en millièmes d'euro est impressionnante. Même si les millièmes d'euro n'ont pas d'existence matérielle (les pièces de monnaie se limitent au centime d'euro) et ne sont là que pour accentuer l'impression de vitesse. Malheureusement, aucun de ces sites n'a eu le même empressement pour montrer sur un écran analogue la vitesse à laquelle ont diminué les impôts des nantis et des sociétés, la vitesse à laquelle les rentiers détenteurs des titres de la dette publique engloutissent les milliards d'euros d'intérêts de cette dette.

La dette publique augmente à cause de la baisse des recettes mais aussi parce que, depuis la crise financière de 2007-2008, les dettes privées, en particulier celles des banques, se métamorphosent à grande vitesse en dettes publiques. Comment expliquer autrement l'explosion simultanée du montant des dettes publiques aux Etats-Unis, au Japon comme dans l'Union européenne alors que, partout, sévissent les plans dits d'« austérité » qui réduisent les dépenses publiques ? Le total des dettes publiques des 27 pays de la zone euro s'élevait ainsi, selon Eurostat, à 7 310 milliards d'euros fin 2007 et à 9 828 milliards d'euros fin 2010. Une augmentation de 34,5 % en trois ans.

Pour se convaincre de l'ineptie de la thèse des néolibéraux, il suffit d'analyser deux exemples significatifs : celui de la dette publique irlandaise et celui de la dette publique française.

## ***L'Irlande : un cas d'école***

**Avant la crise de 2007-2008, l'Irlande était considérée comme l'une des meilleures élèves de l'Union européenne et du FMI qui ne cessaient de la citer en exemple**

Le taux de chômage s'élevait à 0 % de la population active. Un résultat remarquable, dû à la flexibilité du marché du travail irlandais, affirmaient les oligarques européens. Le taux de l'impôt sur les sociétés avait, en 15 ans, été ramené de 50 % à 12,5 % (3 ou 4 % en réalité, grâce à la multiplication des niches fiscales). Le taux de croissance atteignait les 10 %. Quant au déficit public il était égal à 0 % en 2007. Un rêve néolibéral !

Il y avait, bien sûr, quelques ombres au tableau mais l'Union européenne et le FMI ne voulaient voir que la lumière. Ils refusaient donc de s'alarmer de l'augmentation de 450 % des prix de l'immobilier en 10 ans et de la gigantesque bulle immobilière sur laquelle reposait l'économie irlandaise. Ils refusaient tout autant de s'émouvoir de la façon dont les banques irlandaises alimentaient cette bulle immobilière en accordant des prêts immobiliers sans la moindre difficulté grâce à la déréglementation financière. Tout allait pour le mieux, Madame la Marquise, même si l'endettement des ménages atteignait, fin 2007, 190 % de leur revenu annuel.

## **Avec la crise, la situation changea du tout au tout**

La bulle immobilière explosa. Les banques irlandaises, déjà quelque peu fragilisées par l'importation des titres infestés des « subprime » venues des Etats-Unis grâce à la mondialisation financière, étaient au bord de la faillite. L'Union européenne et le FMI poussèrent l'Etat irlandais à nationaliser les banques irlandaises et à prendre leurs dettes à sa charge.

L'Etat irlandais déboursa alors, entre 2008 et 2010, 46 milliards d'euros pour renflouer les fonds propres des banques et 31 autres milliards pour leur permettre d'apurer une partie de leurs actifs toxiques. 77 milliards d'euros au total. Le budget irlandais subit de plein fouet les conséquences de ce transfert de la dette des banques à l'Etat. Parti de 0 % en 2007, le déficit public s'élevait à 7,3 % du PIB en 2008. Il atteignait 14,4 % en 2009 et 34,4 % en 2010. La dette publique qui s'élevait à 25 % du PIB en 2007 atteignait 96,2 % fin 2010. 71,2 points en 4 ans !

En 2009, une récession frappait l'Irlande dont le taux de croissance s'écroulait (baisse du PIB de 9 %). Le taux de chômage passait de 0 % à 14 % mais aucun économiste néolibéral n'était là pour souligner que cette explosion du chômage avait quelque chose à voir avec la flexibilité du marché du travail irlandais et l'extrême facilité avec laquelle un employeur pouvait se débarrasser de ses salariés. Le rêve des néolibéraux était devenu le cauchemar des salariés.

Les dépenses sociales, l'emploi public et les salaires des fonctionnaires n'avaient strictement rien à voir avec cet accroissement inouï de la dette publique irlandaise. Les seuls responsables de cet envol de la dette étaient les banques et les spéculateurs immobiliers. Le plan d'« aide » à l'Irlande de l'Union européenne et du FMI avait pour unique fonction de sauver les banques européennes. D'abord les banques britanniques qui, en novembre 2010, détenaient 109 milliards d'euros de créances publiques et privées irlandaises, mais qui étaient suivies de près par les banques allemandes et françaises. Les banques belges avaient, au même moment, des

engagements dans l'économie irlandaise pour 22 milliards d'euros, l'équivalent de 6 % du PIB de la Belgique.

C'est pourtant aujourd'hui au peuple irlandais que l'on demande de payer la note de ces folies spéculatives et du plan d'aide aux banques européennes. Les prêts de l'Union européenne et du FMI sont, en effet, conditionnés par un plan dit de rigueur qui frappe de plein fouet le salariat irlandais. Ce plan implique la réalisation de 15 milliards d'économies en 4 ans (équivalent, en fonction de la population, à 180 milliards d'euros en France) dont, dès 2011, 6 % de PIB (l'équivalent de 72 milliards d'euros). 25 000 postes de fonctionnaires (l'équivalent de 350 000 en France) sont supprimés. Le budget de la santé subit une baisse importante. Le montant des retraites est gelé. Le montant des allocations chômage et des allocations familiales diminue. Le salaire minimum horaire subit une baisse de 11 % (l'équivalent d'une baisse de 115 euros du Smic mensuel en France). Le taux de la TVA, un impôt qui frappe proportionnellement beaucoup plus fort ceux qui doivent dépenser la plus grande partie de leur salaire pour boucler leurs fins de mois, augmente de deux points de 21 à 23 % entre 2011 et 2014. Par contre, le taux de l'impôt sur les sociétés restera l'un des plus bas de l'Union européenne : formellement de 12,5 % mais, en réalité, de 3 à 4 % avec toutes les niches fiscales que le système d'imposition irlandais offre aux entreprises du monde entier qui s'empressent d'y installer leurs sièges sociaux. L'Union européenne, le FMI et le gouvernement irlandais ont même trouvé le moyen d'intégrer au montant des prêts de l'UE et du FMI le pillage de 7 milliards d'euros dans le fonds de retraite des salariés irlandais. Directement des poches des futurs retraités dans celles, percées, des banques.

Ce plan d'austérité enfonce l'Irlande dans une récession subie maintenant depuis 20 trimestres consécutifs ! C'est un crime ! Elle redevient une terre d'émigration. Quant aux créanciers de l'Irlande, ils risquent fort de ne jamais être remboursés puisque, avec la récession, les recettes fiscales diminueront ! Mais l'irrationalité des marchés financiers n'est plus un secret pour personne. « Après moi le déluge » estime chacun de ces créanciers.

## *L'exemple français*

La dette publique fait un bond au moment de chaque crise conjoncturelle (1973, 1982, 1993, 2000, 2007-2008) puis revient à un niveau inférieur mais sa tendance est celle d'une constante augmentation depuis le début des années 1980. En 1997, la dette publique représentait 59,3 % du PIB, 56,9 % en 2001, 63,7 % en 2007 et 84,5 % au premier trimestre 2011.

A entendre le gouvernement, le Medef et les économistes néolibéraux, l'origine de l'augmentation constante de la dette serait encore et toujours évidente : la France dépense trop. Il faut donc sans cesse diminuer les dépenses et en priorité, naturellement, surtout les dépenses sociales qui ne représentent, pourtant, que 11 % du total de la dette publique.

Si cette thèse était vraie, la dette publique devrait avoir son origine dans l'augmentation des dépenses. Examinons donc l'évolution de ces dépenses. Alors qu'entre 1995 à 2007, la dette publique ne cessait d'augmenter, passant de 55,5 % du PIB à 67,4 % du PIB, les dépenses publiques atteignaient, quant à elles, un point culminant en 1996 : 54,5 % du PIB. Entre 1997 et 2007, les dépenses publiques resteront toujours inférieures à ce chiffre. Elles s'élevaient,

ainsi, à 52,7 % du PIB en 2007<sup>11</sup>. Ce n'est donc pas du côté de l'évolution des dépenses publiques qu'il faut chercher l'origine de la dette publique.

## **Dans la recherche des origines de la dette publique française, il faut distinguer deux causes essentielles**

### ***Première cause : la baisse des impôts des riches et des sociétés***

Le rapport de la commission des finances de l'Assemblée Nationale, présidée par le député UPM Gilles Carrez<sup>12</sup>, estimait que les années 2000 à 2010 étaient « *dix années de pertes de recettes non compensées* ». Les recettes publiques ont subi le moins-disant fiscal imposé par l'Union européenne et appelé de leurs vœux par les dirigeants conservateurs et sociaux-libéraux. Dès lors, en effet, que l'UE se refusait, dans le Traité constitutionnel européen (TCE), confirmé à Lisbonne, à toute harmonisation fiscale vers le haut elle laissait le champ libre à la concurrence « libre et non faussée » pour régler le problème en nivelant vers le bas les niveaux d'imposition des entreprises et des couches les plus fortunées de la population.

Le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) a été réduit, au cours des années 1990, de 50 % à 33,33 % (34,43 % en intégrant la Contribution sociale solidarité des sociétés). Selon le rapport de la Cour des comptes de 2010, ce changement de taux signifiait une perte annuelle de 20 milliards d'euros pour les finances publiques.

Selon un rapport d'octobre 2010 du Conseil des prélèvements obligatoires<sup>13</sup>, rattachés à la Cour des comptes, les PME sont, en moyenne, taxées au taux de 22 % alors que les entreprises de plus de 2 000 salariés ne sont taxées, en moyenne, qu'à un taux de 8 %.

Comment a-t-on pu en arriver à une telle absurdité économique et politique qui fait que les entreprises les plus riches paient moins que les entreprises les moins riches ? Le Medef, la finance et le CAC 40 ont pesé d'un grand poids toutes ces dernières années contre la CGPME ou l'UPA !

L'impôt sur le revenu (IRPP) a longtemps été un impôt très progressif. Mais depuis 1986, les choses ont bien changé. Le nombre de tranches qui était de 13 avant 1986, ne s'élève plus qu'à 5 aujourd'hui. Le taux marginal d'imposition (taux d'imposition de la tranche de revenu la plus élevée) était de 65 % avant 1986. Il a été abaissé, à chaque fois par la droite, à 56 % en 1986 et à 50 % en 2002. Sa chute est allée jusqu'à 40 % pour l'imposition des revenus de 2009. L'impact de la crise a obligé Nicolas Sarkozy à prendre une mesure symbolique en 2010 en relevant ce taux à... seulement 41 %. Attac considère que si le barème de l'IRPP de 1999 avait été maintenu, l'IRPP rapporterait aujourd'hui 15 milliards d'euros supplémentaires chaque année, toutes choses égales par ailleurs<sup>14</sup>.

504 « niches fiscales » modifient profondément le rendement de l'impôt. Ces « niches fiscales » que tout le monde semble « découvrir » en 2011 ne sont rien d'autre que des exonérations ou des dérogations à l'impôt. Curieusement, le terme officiel pour désigner ces niches fiscales est celui de « dépense fiscale » (sic) alors qu'il s'agit bien là, à l'évidence,

---

<sup>11</sup> Alain Bihl « Que cache la croissance de la dette publique ? » - 9 décembre 2009.

<sup>12</sup> Assemblée Nationale – 30 juin 2010 – Rapport d'information déposé par la Commission des Finances – présenté par M. Gilles Carrez, rapporteur général, député.

<sup>13</sup> Conseil des prélèvements obligatoires. « *Entreprises et "niches" fiscales et sociales - Des dispositifs dérogatoires nombreux* » - octobre 2010.

<sup>14</sup> Attac « *Le piège de la dette publique – Comment s'en sortir* » - Editions Les Liens qui Libèrent – 2011.

d'une *diminution des recettes* fiscales. S'ils renversent le vocabulaire c'est parce que, pour eux, il s'agit tout simplement de bien enfoncer le clou de la responsabilité des « dépenses » de l'Etat. Selon l'annexe du projet de loi de Finances 2011, ces « niches fiscales » représenteraient une perte de 73 milliards d'euros.

La Cour des comptes va plus loin puisque dans son rapport annuel 2011, elle estime qu'il faut rajouter à ces 73 milliards, 75 autres milliards d'euros qui ne figurent plus dans la liste des « niches fiscales » depuis 2006, alors qu'elles constituent bel et bien des « niches fiscales » et non des moindres. D'abord (à tout seigneur tout honneur), le régime des sociétés mères et filiales qui a permis aux grands groupes de diminuer leur impôt de 34 milliards d'euros en 2009. Ensuite le régime d'intégration fiscale qui a permis aux même grands groupes d'économiser 18 milliards d'euros. Sans oublier la « niche dite Copé » sur la défiscalisation d'une partie des plus-values réalisées par les grands entreprises lors de la vente d'une de leurs filiales qui a coûté à elle seule 3,4 milliards d'euros à l'Etat en 2009.

D'autres « niches fiscales » créées après 2006 et surtout 2007 sont aussi coûteuses à l'Etat que néfastes à la société. La défiscalisation des heures supplémentaires a eu non seulement un effet très négatif sur l'emploi en rendant les heures supplémentaires moins coûteuses que l'embauche, mais a aussi coûté plus de 4 milliards d'euros à l'Etat en 2009. Cette fameuse loi TEPA (travail – emploi – pouvoir d'achat) a eu ce rôle inouï de viser à faire travailler plus ceux qui avaient un boulot au détriment de ceux qui n'en avaient pas. Cela a coûté cher, sans convaincre les employeurs : ceux-ci, après un court effet d'aubaine en 2008, ont continué à ne pas déclarer, à ne pas payer, à ne pas majorer du tout les heures supplémentaires. Il existe plus d'un milliard d'heures supplémentaires dissimulées, l'équivalent de 600 000 emplois, mais là, les gouvernements de droite n'ont donné aucun moyen à l'inspection du travail pour qu'elle combatte ce fléau. La baisse de la TVA dans la restauration à 5,5 % a coûté 3 milliards. 3 milliards c'est le coût exact de l'économie réalisée en supprimant 100 000 emplois de fonctionnaires. Mais cela n'a entraîné aucune baisse des prix à la consommation, aucune amélioration de la situation de l'emploi dans ce secteur, selon le rapport présenté par Gilles Carrez. 100 000 emplois en moins pour rien en pleine ascension du chômage de masse ! Soit un transfert direct insensé des fonds publics dans la poche des restaurateurs sans aucun bénéfice pour la société. Le « bouclier fiscal » mis en place par Sarkozy permettait à 47 % de ses bénéficiaires (ceux payant l'impôt sur la fortune) de percevoir 90 % des versements effectués par le Trésor public, soit près de 680 millions d'euros en 2009.

Les exonérations de cotisations sociales représentent, selon le rapport du sénateur Jean-Yves Jégou<sup>15</sup>, au nom de la commission des finances du Sénat une perte fiscale de 42 milliards d'euros en 2009. L'Etat doit, en effet, rembourser à la Sécurité sociale le montant de ces exonérations qui sont essentiellement des exonérations de cotisations patronales. Là encore, sans le moindre impact positif pour l'emploi et donc pour la société, bien au contraire. Ces exonérations ne sont, en fait, que des « effets d'aubaine » offerts aux employeurs. La Cour des comptes, là encore, depuis de longues années, sans être entendue, confirme que ces exonérations n'ont aucun effet bénéfique pour l'emploi.

Le calcul n'est donc pas très difficile à faire :

- 15 milliards d'euros de pertes de recettes fiscales liées aux modifications apportées au barème de l'IRPP depuis 1999,
- plus 20 milliards d'euros de perte fiscale pour l'IS,

---

<sup>15</sup> Rapport d'information n° 84 du sénateur Jean-Yves Jégou, présenté au nom de la commission des finances du Sénat.

- plus 64 milliards d'euros des six niches fiscales les plus iniques (régime sociétés mères et filiales, intégration fiscale, « niche Copé », défiscalisation des heures supplémentaires, baisse de la TVA sur la restauration, bouclier fiscal),
- plus 38 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales.

Cela représente un total annuel de 143,8 milliards d'euros en 2009. A peine moins que de déficit public de cette année là qui s'élevait à 144,8 milliards d'euros. Il s'agit pourtant là d'un calcul très modéré puisqu'il ne prend en compte que les 6 niches fiscales les plus injustifiées et 90 % des « niches sociales ».

Pour compenser ces baisses des recettes fiscales, l'Etat a lourdement frappé les salariés en haussant les impôts indirects (TIPP, taxes diverses) ou la part salariale des cotisations sociales. Il a, enfin, eu recours à l'emprunt pour combler le déficit public qui résulte de la baisse des recettes publiques. Il y a, en effet, une dépense publique qui ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que la dette augmente, c'est la somme due aux rentiers, détenteurs des titres de la dette publique et surtout actionnaires ou créanciers des sociétés financières (banques, sociétés d'assurance ou fonds de placement) qui gèrent ces titres. Il est devenu obligatoire, à cause de tout cela, d'emprunter de plus en plus chaque année pour payer les intérêts de la dette publique. Et ces emprunts entraînent une augmentation de la dette publique et donc le versement de nouveaux intérêts... C'est un système sans fin qui rapportait 48 milliards d'euros aux rentiers en 2009 et coûtait la même somme à l'Etat.

Les rentiers sont, en effet, les principaux bénéficiaires de la dette publique.

« Mesdames et Messieurs les rentiers » leur dit Sarkozy, « prêtez à l'Etat sous forme d'emprunt l'argent qu'il ne vous prélève plus sous forme d'impôt, nous vous le reverserons avec moult intérêt et nous demanderons aux manants de se serrer la ceinture pour vous le rendre ainsi. » C'est à la fois un transfert d'argent, une ponction sur les pauvres et un chantage sur eux : l'Etat est « en faillite », on ne peut plus hausser vos salaires, ni vous donner de professeurs, ni de médecins, ni de médicaments. » C'était le sens de cette exagération de François Fillon qui aimait, dès avant la crise de 2008, répéter qu'il était à la tête d'un « Etat en faillite » alors que la France n'avait jamais été aussi riche de toute son histoire.

Si l'on ajoute les 137 milliards de baisse d'impôts et de cotisations sociales aux 48 milliards d'intérêts versés aux rentiers, en 2009, on arrive à un total de 185 milliards d'euros. Le déficit public étant égal à 144,8 milliards d'euros cette année-là, il n'est pas difficile de percer le secret de l'origine de la dette publique : la baisse des impôts des riches et la hausse des intérêts versés aux rentiers. Sans elles, non seulement les finances publiques auraient été équilibrées, mais elles auraient été largement excédentaires.

Il est certes réjouissant de voir, aujourd'hui, les Michel Pébereau et autre Maurice Lévy (président de l'Association française des entreprises privées) scander sur l'air des lampions « Taxez-nous, taxez-nous ! » pour tenter de camoufler la responsabilité des nantis et des banques dans l'explosion du montant de la dette publique. Ils ne font d'ailleurs qu'imiter Warren Buffet, le milliardaire américain à l'origine d'une pétition de quelques dizaines de milliardaires américains qui demandent à payer plus d'impôt. C'est pourtant le même Buffet qui déclarait le 26 novembre 2006 dans le New York Times : « *Il y a une lutte de classes, bien sûr, mais c'est ma classe, la classe riche, qui mène cette guerre et qui est en train de la gagner* ». Sans doute a-t-il compris, entre temps, que sa classe était sur le point de transformer l'économie en un tas de décombres et qu'il valait peut-être mieux perdre une partie de sa fortune, qui est quand même la troisième du monde, que la totalité. La petite dizaine de riches signataires français et allemands qui ont signé en septembre 2011 un appel dérisoire, pour être

exceptionnellement taxés, espèrent-ils s'en servir de paratonnerre quand la colère du peuple sera trop forte ? Il est vrai que trois hommes sur la planète possèdent plus que 48 pays les plus pauvres, et que cette inégalité a atteint de tels sommets qu'elle est explosive et peut apparaître périlleuse auprès des riches spoliateurs les plus conscients.

En France, François Fillon a parfaitement compris le message de ces riches qui demandaient à être taxés en annonçant qu'il allait créer une contribution « exceptionnelle » de 3 % sur les très hauts revenus fiscaux (supérieurs à 500 000 euros par an). L'économiste Thomas Piketty <sup>16</sup> considérait cette contribution des hauts revenus comme « *totalelement anecdotique* » et il soulignait « *Quelques mois après avoir perdu 2 milliards d'euros d'argent public au bénéfice des contribuables de l'impôt sur la fortune, pourquoi inventer une contribution de 3 % pour récupérer 200 millions d'euros, soit dix fois moins que l'argent que l'on vient de dilapider ?* » Il faut ajouter à cela qu'une contribution exceptionnelle ne pourrait constituer une solution à un problème structurel. Cela fait, en effet, plus de 15 ans que les impôts des riches et des sociétés diminuent.

La thèse de l'augmentation de la dette publique du fait de l'augmentation des dépenses publiques est une thèse idéologique qui n'a rien à voir avec la réalité économique et sociale. Pure fable. Pure légende, véhiculée pour tenter de « bourrer les crânes » entre deux émissions de « télé réalité ».

### ***Deuxième cause : après 2008, le transfert d'une partie de la dette privée à la dette publique***

La dette publique, qui était de 1 152 milliards d'euros au début de 2007, s'élevait à 1 591 milliards d'euros fin 2010. Une augmentation de 38,1 % en 4 ans ! **Bravo Sarkozy ! Quand on pense que le même a le culot de vouloir faire voter une prétendue « règle d'or » visant à ce qu'il y ait 0 % de déficit !**

Le fait est que l'Etat avait dû, entre ces deux dates prendre à sa charge le plan de sauvetage des banques et les conséquences de la récession économique née directement de la crise bancaire de 2007-2008. Sarkozy essaie de faire croire que cette « crise » n'est pas sa faute, et même de se présenter comme ayant lutté contre ses effets. Selon lui, elle vient « d'ailleurs »... Trop facile de s'exonérer ainsi de SES responsabilités !

Nul ne doit lui laisser cette prétention : la crise bancaire c'est SA faute, car c'est lui qui faisait campagne en 2006/2007 pour la dérégulation boursière, pour les prêts hypothécaires, pour les « subprime », « hedge funds » et autres « CDS ». C'est SA crise, c'est la crise de SON système, c'est le résultat de SES choix politiques et économiques. C'est SON monde, celui du Fouquet's tel qu'il l'aimait et le voulait, et d'ailleurs, depuis, il a fait mine de s'agiter mais sans rien y changer. Nul ne peut détacher la crise de Sarkozy et Sarkozy de la crise. D'autant moins que les deux tiers des pays de l'Union européenne sont aujourd'hui dirigés par le Parti Populaire Européen (PPE) auquel appartient l'UMP.

En 2009, en France, le déficit public atteint, selon l'Insee, l'énorme chiffre de 143,8 milliards d'euros, soit 7,5 % du PIB. En 2007, ce déficit représentait 2,7 % du PIB et 3,3 % en 2008. La crise et ses effets ont donc creusé le déficit de 4,2 points de PIB. Le déficit augmente de 80,1 milliards d'euros en un an sous l'effet de la forte baisse des recettes publiques (- 4,3 %) et de la hausse des dépenses publiques (+ 3,8 %). Le fameux critère de Maastricht de 3 % de déficit

---

<sup>16</sup> Le Monde – 25/08/2011 – Propos recueillis par Marie de Vergès.

est donc pulvérisé par Sarkozy lui-même, lequel prétend, à la veille de la présidentielle de 2012, en revenir... à une « règle d'or » de 0 % de déficit ! On rêve tout éveillé.

Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes estimait, à propos du déficit public de 2009 : « *Au final, la crise et les mesures adoptées pour y faire face ont alourdi le déficit de l'Etat de près de 63 milliards d'euros par rapport à 2008, soit les trois quarts de son aggravation totale, chiffrée à près de 82 milliards d'euros* »<sup>17</sup>.

En 2009, les impôts sur le revenu et le patrimoine baissent de 16,6 % par la faute de Sarkozy L'impôt sur les sociétés (IS) diminue de 28,6 milliards d'euros, l'impôt sur le revenu (IRPP) de 4,9 milliards. Les recettes de la TVA, de la TIPP et des droits de mutation enregistrent un recul de 1,3 %. Il faut ajouter à ces baisses d'impôt une baisse de 2,1 milliards d'euros des recettes de la CSG et une autre baisse de rentrée des cotisations sociales qui pèse sur les comptes de la Sécurité sociale. Le premier président de la Cour des comptes jugeait que les recettes fiscales de l'Etat étaient revenues à un niveau proche de celui de 1979, en euros constants.

## Les dépenses augmentent en fonction de trois facteurs

***Le premier est le plan de sauvetage des banques*** qui s'élève (pour les deux années 2008 et 2009) au moins à 110 milliards d'euros. Le montant exact de ce plan de sauvetage est extrêmement difficile à connaître. Il s'agit là d'un véritable secret d'Etat que seul un audit public de la dette française et de ses origines permettrait de dévoiler.

Comment peut-on encore tolérer un « secret bancaire » alors que c'est l'argent public qui a permis à ces banques de tenir ? Contrôle et transparence doivent être imposés !

D'où vient ce total estimé de 110 milliards ? En additionnant :

- 0,5 milliard d'euros d'intérêts pour emprunter les 22 milliards d'euros prêtés aux principales banques françaises ;
- 5,8 milliards d'euros de manque à gagner sur la vente des actions de ces banques puisque l'Etat a refusé d'en devenir actionnaire et a préféré n'être que le simple apporteur d'un « prêt subordonné » ;
- 77 milliards d'euros levés par la Société de financement de l'économie au profit des banques ;
- 22 milliards de « surplus » de la collecte des livrets A, généreusement octroyé aux banques ;
- 3 milliards d'euros pour recapitaliser Dexia (en 2008 puisque l'Etat va devoir remettre ça en 2011) et Natixis<sup>18</sup>.

Ce qui nous amène très loin des 3 milliards de gains soi-disant réalisés par l'Etat grâce à ses prêts aux huit principales banques françaises. Ce chiffre est d'autant plus ridicule que l'Etat, dès 2008, avait garanti les dépôts des clients des banques privées. Ces dépôts représentaient un montant de 1 650 milliards d'euros. Et une garantie d'une telle ampleur n'a pas coûté un centime d'euro aux banques ! Il est facile d'imaginer les commissions qu'auraient exigées les banques si elles-mêmes avaient accordé une garantie aussi monstrueuse.

***Le deuxième facteur est le plan de soutien aux entreprises***, incluant la « prime à la casse » pour venir en aide aux profits des industriels de l'automobile (6,5 milliards d'euros) et toutes

---

<sup>17</sup> Le Monde du 26 mai 2010 : « *Un quart de l'aggravation du déficit n'est pas dû à la crise, selon la Cour des comptes* ».

<sup>18</sup> Voir à ce sujet Martine Orange – Médiapart, 4 décembre 2010 : « *Les Etats européens ont apporté 1 100 milliards d'aides à leurs banques en 2009* ».

les exonérations de cotisations sociales qui, additionnées font du patronat français, les vrais « assistés » de ce pays.

*Le troisième est la forte augmentation des prestations chômage* liées aux licenciements et à l'augmentation de l'indemnité de chômage partiel (300 millions d'euros versés pour financer le chômage partiel contraint avec baisse de salaires de 600 000 salariés).

## **4 – Quelle est la place de la dette publique dans le capitalisme contemporain ?**

Pour répondre à cette question, il faut d'abord revenir sur le rôle de la finance dans le capitalisme contemporain. Nous analyserons, ensuite, la place qu'y tient la dette publique.

### **Quel est le rôle de la finance dans le capitalisme contemporain ?**

Durant les « 30 glorieuses » (1944-1973), un véritable carré magique s'était mis en place dans l'économie des pays développés (Etats-Unis, Japon et ceux qui devaient devenir l'Europe des 12). Chaque année, les salaires réels (une fois neutralisée l'inflation) et le PIB augmentaient d'environ 5 %. Et, en même temps, le taux de profit et le taux d'accumulation (les investissements productifs) se maintenaient à un haut niveau.

**Ce carré magique, le « fordisme », était le résultat de deux principaux facteurs : l'augmentation de la productivité du travail et les rapports de forces entre les classes.**

La productivité du travail augmentait de plus de 5 % (en moyenne) tous les ans. C'est l'augmentation de cette productivité qui rendait possible à la fois l'augmentation des salaires réels et un fort taux de croissance ainsi que le maintien à un haut niveau du taux de profit comme du taux d'accumulation.

La productivité du travail augmentait à un tel rythme pour deux raisons. D'abord, parce que la demande sociale de biens de consommation s'adressait surtout à des secteurs de production particulièrement propices à l'élévation de cette productivité : l'automobile et l'électroménager. Ensuite, parce que les investissements productifs qui alimentent les gains de productivité étaient favorisés par l'intervention des pouvoirs publics et maintenaient néanmoins un taux de profit élevé.

Le rapport de forces entre les classes était relativement favorable au salariat. En 1944, en effet, le salariat connaissait une intense mobilisation et le patronat était largement discrédité par sa collaboration économique avec les nazis. Pendant les 30 années qui suivirent, le faible niveau de chômage favorisa de très nombreuses et très dures mobilisations qui permirent au salariat de maintenir ce rapport de forces et la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée.

La diminution rapide des gains de productivité du travail à la fin des années 1960 rendait problématique le maintien du « carré magique ». La demande sociale s'était, en effet, déplacée vers l'éducation, la santé, la culture, des domaines où la productivité du travail augmentait beaucoup moins rapidement que dans l'automobile et l'électroménager. Les salaires continuaient à augmenter au même rythme mais le taux de profit se mettait à diminuer. Ainsi, au début des années 1970, toujours dans les pays développés, le taux de profit diminuait brutalement : de 16 % en 1968 à 12 % en 1974.

La politique keynésienne des Etats, en particulier les plans de relance massifs, tel celui mis en œuvre en France par Jacques Chirac, (Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing) en 1975, ne permirent pas de rétablir ce taux de profit. En France il progressa un peu (13 %) en 1977 mais retomba à 11 % en 1982. Ce n'était pas supportable pour le patronat dont l'horizon était borné par l'évolution du taux de profit.

### *L'irruption du néolibéralisme*

La montée du chômage de masse lors de la récession généralisée de 1974-1975 (200 000 chômeurs en France en 1974 et 1 million en 1975) changeait le rapport de forces qui devenait beaucoup moins favorable au salariat. La classe dominante profitait de ce changement pour imposer sa révolution néolibérale<sup>19</sup>.

Ronald Reagan donnait le coup d'envoi aux Etats-Unis en faisant subir, dès 1981 une cuisante défaite à la grève des aiguilleurs du ciel et s'attaquait, dans la foulée, à l'Etat providence. En 1984, Margaret Thatcher entamait une véritable guerre contre les mineurs et remportait la victoire en 1985. Après avoir vidé le droit de grève de son contenu, le gouvernement conservateur réduisait à la portion congrue les acquis sociaux du salariat du Royaume-Uni.

Le « théorème » (énoncé en 1974) du Chancelier Allemand, Helmut Schmidt « *Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* » servit à justifier la baisse brutale de la part des salaires dans la richesse nationale des pays européens. Ce théorème était pourtant profondément faux. Les faits l'ont amplement démontré. Si les profits ont bien augmenté, une bonne part ne s'est pas investie dans la production mais est venu alimenter la spéculation financière. Quant au chômage de masse, il n'a cessé d'augmenter.

En France, entre 1982 et 1989, la part des profits dans le partage de la valeur ajoutée a augmentée de 9 points, de 28 % à 37 %, au détriment de la part des salaires. Pour occulter cette réalité, les rapports officiels, tel le rapport Cotis de 2009<sup>20</sup>, oublie délibérément la période 1982-1989 et ne s'intéresse qu'aux 20 dernières années. Ce qui leur permet d'affirmer doctement que la part des salaires dans la richesse nationale n'a pas baissé depuis 20 ans en France. C'est, en termes de cynisme, un peu comme si un rapport médical constatait qu'une personne qui avait été amputée d'un pied en 1989 avait toujours la même vélocité depuis 1990. Ces rapports insistent, évidemment, sur la différence de l'Allemagne où

---

<sup>19</sup> Pour une analyse à la fois pertinente et détaillée du capitalisme contemporain : Michel Husson : « *Un pur capitalisme* » - Editions Page deux - Lausanne - 2008.

<sup>20</sup> Rapport sur « *le partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France* » Rapport au président de la République – Mission dirigée par Jean-Philippe Cotis, directeur général de l'INSEE – [www.insee.fr/](http://www.insee.fr/)

la part salariale a baissé de près de 10 points cours des 10 dernières années. Ils oublient de préciser, qu'en réalité, le patronat français avait simplement pris 20 ans d'avance sur le patronat allemand qui n'a pu parvenir au même résultat qu'à la fin des années 2000. La part des salaires, en France, ne s'est bien sûr pas améliorée depuis 1990 : le patronat a su consolider ses profits et le salariat n'a jamais revu la couleur des 9 points de la richesse créée chaque année qui lui avaient été arrachés de 1983 à 1989.

A des rythmes différents, entre 1980 et 2010, la part des salaires reculait dans les mêmes proportions aux Etats-Unis, dans l'Union européenne et au Japon. Dans une étude de 2008, l'Organisation de coordination et de développement économiques (OCDE) qui regroupe les pays les plus riches de la planète, dont la France, constatait « *un recul significatif de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Dans les 15 pays de l'OCDE pour lesquels les données couvrent toute la période depuis 1976, cette part a reculé d'environ 10 points* »<sup>21</sup>. Cette baisse radicale de la part salariale permettait aux profits de retrouver leur niveau d'avant la récession généralisée. Pour la première fois dans l'histoire du capitalisme, le taux d'accumulation ne suivait pas l'évolution du taux de profit et, à partir du milieu des années 1980, stagnait à des niveaux bien inférieurs à celui des « trente glorieuses » aux Etats-Unis, dans l'Union européenne et au Japon.

La différence entre la hausse des profits et le ralentissement de l'accumulation était comblée par la hausse des dividendes et la financiarisation de l'économie. Henri Emmanuelli soulignait ainsi : « *Lors des travaux de la commission d'enquête parlementaire sur la spéculation, un chiffre m'a atterré : le montant des OTC en circulation, c'est-à-dire des produits dérivés, est compris entre 600 000 et 700 000 milliards de dollars. Cela représente 12 fois le PIB dégagé en un an sur la planète !* »<sup>22</sup>.

L'origine de ces capitaux spéculatifs cherchant toutes les occasions de s'investir pour gagner beaucoup plus que ce qu'ils pourraient espérer gagner dans le circuit productif n'a rien de mystérieuse. Elle s'explique parfaitement par l'augmentation inouïe du montant des dividendes versés aux actionnaires. En France, selon Frédéric Lordon<sup>23</sup>, « *La part des dividendes dans le PIB est passée de 3,2 % en 1982 à 8,5 % en 2007 : 5,3 points au bas mot, virés aux actionnaires et [dorénavant] récupérables par le salariat* ». Non seulement des centaines de milliards d'euros ont ainsi été détournés des salaires vers les dividendes mais, en plus, ces sommes énormes sont allées gonfler les bulles spéculatives (la bulle des « nouvelles technologies » en 2000, la bulle immobilière en 2007...) et préparer les prochaines crises financières.

## ***Dans le capitalisme contemporain, la finance joue un double rôle, essentiel***

Du côté de l'offre, tout d'abord. La mondialisation libérale, la libre circulation des capitaux, met les salariés des grands groupes sous la pression des marchés financiers et les oblige à une « coopération forcée »<sup>24</sup>. Les salariés des grands groupes savent, en effet, que toute baisse de la valeur de leur entreprise peut se traduire par son rachat immédiat et sa revente « par

---

<sup>21</sup> « Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE »- OCDE - 2008.

<sup>22</sup> Mediapart.fr - 15 juillet 2011 « La gauche face à la crise grecque : le débat Durand/Emmanuelli ».

<sup>23</sup> Frédéric Lordon « Le paradoxe de la part salariale » - 25/02/2011 – La pompe à phynance – Blog du Diplo.

<sup>24</sup> Thomas Coutrot : « L'entreprise néolibérale, nouvelle utopie capitaliste ? » Editions La Découverte – Paris – 1998.

appartements » avec des milliers de licenciements à la clé. Cette angoisse se transmet aux filiales du groupe et, en cascade, à l'ensemble des sous-traitants.

Du côté de la demande, ensuite. Il ne suffisait pas, en effet, d'exploiter les salariés, encore fallait-il trouver preneur pour ce que produisaient les entreprises alors que la demande salariale stagnait. La financiarisation de l'économie permettait de compenser cette stagnation d'une quadruple façon :

- Grâce à l'augmentation de la consommation des riches, permise par l'explosion des inégalités de revenus. Mais cela ne pouvait suffire, les riches ont, en effet, à la différence des salariés, la fâcheuse habitude de ne pas consommer une grande partie de leurs revenus.
- Grâce à l'« effet richesse » qui découlait de l'augmentation des cours boursiers et de l'illusion qu'avaient alors les détenteurs de valeurs mobilières de se sentir plus riches. Ils se permettaient donc de consommer plus.
- Grâce à l'augmentation des crédits aux ménages. D'abord aux plus fortunés, puis aux salariés dotés d'un bon emploi, enfin, aux travailleurs pauvres : les crédits « subprime ».
- Grâce à la baisse de l'épargne des ménages qui, aux États-Unis, avoisinait les 0 % de leurs revenus.

L'idée de distinguer le « bon » capitalisme productif du « mauvais » capitalisme financier n'a donc strictement aucun sens dans le capitalisme contemporain. Les établissements financiers achètent et vendent des entreprises industrielles, les grands groupes industriels ont tous des « salles des marchés » où leurs traders spéculent, comme les traders de n'importe quel établissement financier. Ces « deux capitalismes » n'en font qu'un. Ils sont inextricablement mêlés et le double rôle joué par la finance est essentiel à la survie du capitalisme contemporain. C'est ce double rôle qui explique la dérégulation de la finance. Dérégulation qui a conduit à la crise de 2007-2008 et à la crise actuelle des dettes publiques.

Les capitaux circulaient librement. Les banques de dépôts pouvaient de nouveau (comme avant la crise de 1929) spéculer avec l'argent de leurs déposants. La valeur des monnaies n'était plus liée à des décisions politiques mais dépendaient de la spéculation sur le marché des changes. Les instruments de spéculation : produits dérivés, *Credit Default Swaps* (CDS), vente à découvert... se multipliaient.

## **Après la crise de 2007-2008**

Après la crise de 2007-2008 et la récession qu'elle a provoquée, les dirigeants du G20 n'ont pas voulu s'affranchir du modèle néolibéral. Sarkozy nous a rebattus les oreilles avec les G2, les G8, les G12, les G20, les G27... en vain. Ils n'ont pas voulu et ils ne voudront pas le faire sans qu'une crise systémique de l'ampleur de celle de 1929 ou un immense mouvement social et politique ne les y obligent. Les intérêts de ceux qui veulent que tout continue comme avant (marchés financiers, firmes transnationales...) sont extrêmement puissants.

Les attaques contre les salaires (directs et indirects) se sont multipliées pour rétablir le taux de profit mis à mal par la crise. Quant à la consommation des riches, elle est repartie de plus belle. Les ventes et les profits de LVMH, de Moët et Chandon, de Porsche... font la « une » des journaux financiers. Les inégalités de revenus s'accroissent encore plus.

Le nombre de milliardaires en dollars bat un record absolu. Il n'y a jamais eu autant de millionnaires dans le monde qu'en 2010 : la fortune de ces 10,9 millions de millionnaires a dépassé le niveau de 2007, avec 42 700 milliards de dollars, soit un patrimoine moyen de 3,9 millions de dollars. 0,5% de la population, 24,4 millions d'individus possèdent 35,6% des

richesses mondiales, et 68,4 % de la population mondiale ne possède que 4,2 % de la richesse. La France se classe au 3<sup>ème</sup> rang mondial : avec Liliane Bettencourt, François Pinault, Bernard Arnault et consorts, l'Hexagone est la troisième terre d'asile des millionnaires, selon La Tribune du 10 octobre 2010, avec 2,2 millions de millionnaires, soit 9 % du total mondial, loin devant l'Italie (6 %), la Grande-Bretagne (5 %), l'Allemagne (5 %), le Canada (4 %) et la Chine (3 %), mais derrière le Japon (10 %) et surtout les Etats-Unis (41 %), qui comptent 9,94 millions de millionnaires. En France, en 2010, les profits des sociétés du CAC 40 augmentent de 85 % par rapport à 2009.

Durant l'été 2011, pendant la crise boursière, les perspectives de croissance des Etats-Unis et de la plupart des pays européens se sont effondrées. L'économie mondiale se retrouve, aujourd'hui, dans la même situation qu'après la récession généralisée de 1974-1975. A une différence près : le néolibéralisme a utilisé la plus grande partie de ses munitions. C'est ce que constate l'économiste Robert Boyer : « *Lors du premier sauvetage du système financier, nous avons transformé la dette privée en dette publique. Le drame, c'est qu'aujourd'hui, les Etats n'ont plus la capacité d'un deuxième sauvetage* <sup>25</sup> ». Les inégalités de revenu sont de plus en plus insupportables ; le taux d'épargne qui avait atteint 0 % aux Etats-Unis ne peut plus diminuer, au contraire, il repart à la hausse ; l'endettement des ménages dépasse 150 % de leurs revenus au Royaume Uni et ne peut plus guère augmenter ; les déséquilibres internationaux générés par le mode de croissance à crédit de l'économie dominante, celle des Etats-Unis, est de plus en plus inacceptable pour les pays émergents. « *La crise des dettes souveraines, des banques européennes et de l'euro est apparue dans un contexte de crise économique et financière mondiale. Elle n'en est qu'un moment* » <sup>26</sup> affirme très justement François Chesnais.

### ***La mise au pas, annoncée, de la finance n'a pas eu lieu***

Edwy Plenel rafraichissait utilement les mémoires en rappelant les principaux passages du discours de Toulon de Nicolas Sarkozy, le 25 septembre 2008<sup>27</sup> : « *Au fond, c'est une certaine idée de la mondialisation qui s'achève avec la fin du capitalisme financier qui avait imposé sa logique à toute l'économie et avait contribué à la pervertir. L'idée de la toute-puissance du marché qui ne devait être contrarié par aucune règle, par aucune intervention politique, cette idée de la toute-puissance du marché était une idée folle. L'idée que les marchés ont toujours raison est une idée folle. Pendant plusieurs décennies, on a donc créé les conditions dans lesquelles l'industrie se trouvait soumise à la logique de la rentabilité financière à court terme. On a caché les risques toujours plus grands qu'on était obligé de prendre pour obtenir des rendements de plus en plus exorbitants...* » .

Mais Sarkozy, comme tous les autres oligarques européens, comme le G20 n'a strictement rien fait pour contrer cette idée folle de la toute-puissance des marchés. Toute sa politique, au contraire, a été de les rassurer en allant au-devant de leurs souhaits. **Edwy Plenel en tirait justement la leçon dans le même article : « *Si l'imposture volait, Nicolas Sarkozy serait chef d'escadrille ...* »**

---

<sup>25</sup> Robert Boyer « *La crise est plus grave que celle de 1929* » - Propos recueillis par Ludovic Lamant – 20 août 2011 – Mediapart.fr/

<sup>26</sup> François Chesnais « Les dettes illégitimes ». Editions Raisons d'Agir – 2011.

<sup>27</sup> Edwy Plenel « Contre la dictature financière, la révolte nécessaire » Mediapart – 11/08/2011

Les « innovations financières » qui avaient pris leur essor dans les années 1980, en même temps que la libre circulation des capitaux et qui avaient aggravé le pouvoir de nuisance de la finance n'ont été qu'égratignés, dans le meilleur des cas.

La « titrisation » des crédits n'a pas été interdite ni même limitée. **Croyez vous que Sarkozy ait proposé cela ? Non évidemment.** Elle avait pourtant joué un rôle déterminant dans le déclenchement de la crise de 2007-2008. Cette « titrisation » avait, en effet, permis aux banques qui avaient fait des crédits « subprimes » de ne pas assumer la responsabilité de leur remboursement en les intégrant, avec d'autres créances, sur des titres négociables. Elles se sont, ensuite, débarrassées de ces titres, après avoir perçu leur commission, en les cédant à un autre établissement qui s'est empressé, après avoir perçu sa propre commission, de les céder à un autre. On comprend pourquoi les banques se suspectaient les unes les autres de posséder des actifs pourris par les « subprime » et se refusaient tout crédit entre elles, précipitant la crise bancaire de 2007. Les néolibéraux, la droite, qui dominent dans le monde et en Europe ont laissé faire tout cela sciemment.

Les produits dérivés sont une autre de ces « innovations financières ». Ils sont censés garantir les spéculateurs contre tous les risques qu'ils prennent et les incitent donc à prendre des risques toujours plus importants. Jusqu'au jour où tout s'écroule, les produits dérivés plus rapidement que tout le reste. Parmi ces produits dérivés se nichent les *Credit Default Swap* (CDS) sur les dettes publiques qui consistent, selon les termes de Georges Papandréou, pour une fois bien inspiré, à « *prendre une assurance sur la maison de son voisin puis d'y mettre le feu pour toucher le montant de la garantie* ». Ces produits dérivés ont toujours droit de cité et il est toujours possible de les acheter à découvert. A moins de s'attaquer à tout cela, impossible de résister, et il est n'est pas surprenant que ceux qui se sont inclinés devant cette logique perdent partout la confiance de leurs peuples comme Andréas Papandréou en Grèce, Luis Zapatero en Espagne et José Socraté au Portugal : ils ont eu beau se dire socialistes, et prôner des assainissements « justes » ou « équilibrés », le tsunami de la finance les a emporté.

« L'effet de levier » permet à un opérateur financier de spéculer en achetant des actifs avec un minimum de fonds propres, le plus souvent grâce au recours à l'endettement. En cas de réussite les profits peuvent être très importants, en cas d'échec l'effet boomerang peut être redoutable. Les banques notamment, grâce au crédit interbancaire, ont des engagements bien supérieurs à leurs fonds propres. Cet effet levier peut toujours s'exercer en toute légalité. A l'exception de la réglementation Bâle 3 qui devrait obliger les banques, progressivement à partir de 2013, à augmenter leurs fonds propres, les pouvoirs publics ont laissé faire.

Les fonds spéculatifs qui avaient joué leur rôle dans la propagation de la crise de 2007-2008, loin d'être mis hors la loi, ont engrangé 281 milliards de dollars de bénéfice en 2010. La plupart d'entre eux, il est vrai, ont leur siège dans des paradis fiscaux ou à la City de Londres ce qui revient à peu près au même. Ils sont donc intouchables et ont pu continuer impunément à sévir lors de la crise boursière de l'été 2011, commençant à entraîner à leur suite les fonds d'investissements dont les temps de réaction sont plus longs. Ils ont, notamment, spéculé à la baisse sur la dette publique italienne et sur les actions des banques italiennes qui détiennent près de 75 % de cette dette. Le taux de la dette italienne a ainsi dépassé les 6 % pour ses obligations à 10 ans et la cotation, à la bourse de Milan, de l'action d'Unicredit (la première banque italienne) a été suspendue le 10 août 2011, après un plongeon de 7,26 %. Pourquoi tout cela sinon parce que Berlusconi, Merkel et Sarkozy sont les féaux de ce système financier, ils se prétendent pompiers mais constituent une association de pyromanes.

## ***La fin annoncée des paradis fiscaux et du secret bancaire***

Le 23 août 2009, à la veille d'une réunion du G20, annoncée comme décisive pour « moraliser » et « réguler » le capitalisme, Nicolas Sarkozy, interrogé par les chaînes de télévision françaises depuis New York affirmait « *Les paradis fiscaux et le secret bancaire, c'est terminé* »<sup>28</sup>.

Le G20 pourtant, sous prétexte de diminuer le nombre de paradis fiscaux, les a, en réalité, légalisés en adoptant les règles, incroyablement laxistes de l'OCDE, pour caractériser un « centre non coopératif » (nom politiquement correct d'un paradis fiscal). Il a créé des classements par « listes » grises ou « blanches ». Le G20 a tout d'abord refusé que le Delaware, le City de Londres, Hong Kong soient considérés comme des paradis fiscaux puisque les Etats Unis, le Royaume-Uni et la Chine n'étaient pas, à ses yeux, des paradis fiscaux. Pour passer de la « liste grise » à la « liste blanche » de l'OCDE, il suffisait, ensuite, pour un paradis fiscal de signer des accords de transparence avec 12 Etats. Un paradis fiscal qui signait 12 accords avec 12 paradis fiscaux sortait donc de la liste grise. Ils ne s'en sont pas privés. Quant à savoir ce que valent des accords de transparence entre zones opaques, ce n'est pas l'affaire de l'OCDE. Ni de Nicolas Sarkozy, d'ailleurs, qui s'est contenté d'enregistrer les décisions du G20 de septembre 2009.

Et le secret bancaire ? A-t-il disparu comme l'affirmait Sarkozy ? Encore un de ses énormes mensonges. Non, il n'a qu'un tout petit peu reculé. D'abord parce qu'avec les règles de l'OCDE, le secret bancaire demeure pour les 180 pays qui n'ont pas passé l'un des 12 accords de transparence nécessaire à la sortie de la « liste grise » de l'OCDE. Ensuite parce que ces accords ne prévoient l'obligation de fournir des renseignements fiscaux qu'au cas par cas et sur des demandes concrètes et fondées. On est donc bien loin d'une transparence qui obligerait les banques à ouvrir leurs dossiers pour permettre d'établir des preuves de fraude fiscale. Il faut, au contraire, avoir déjà des preuves pour pouvoir faire ouvrir les dossiers. On comprend qu'avec une « telle transparence » la fraude fiscale ait toujours de beaux jours devant elle.

Des régulateurs nationaux de la finance ont été mis en place mais, au même moment, les bourses s'internationalisaient et une bourse (privée) gigantesque incluant New-York, Francfort, Paris, Rome... est en train de naître : la finance est à l'échelle mondiale quand les timides tentatives de régulation n'en sont qu'à l'échelle nationale.

## ***Les modifications apportées à la réglementation de la finance n'ont été que cosmétiques***

On nous a fait tout un tintamarre sur la prise en compte – enfin ! Car Attac réclame cela depuis 20 ans, la célèbre « taxe Tobin » – d'une « taxe » sur les transactions financières. Sarkozy en est même devenu un des nouveaux chantres depuis deux ans, en vain. « *Avec Angela Merkel, nous défendons l'idée d'une taxe sur les transactions financières. Notre objectif, c'est que l'Europe puisse donner l'exemple de ce qui peut être fait, et que d'autres se rallient à cette initiative à Cannes. Je souhaite, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, que vous soyez très actifs dans les deux prochains mois pour défendre cette idée d'une taxe sur les transactions financières. La France est à la pointe de ce combat.* »<sup>29</sup> Propos inouïs, si tardifs dans la bouche de cet homme qu'ils n'ont aucune crédibilité.

<sup>28</sup> Samuel Laurent – [lefigaro.fr](http://lefigaro.fr) – 24/09/2009.

<sup>29</sup> Discours de Nicolas Sarkozy aux ambassadeurs – 2 septembre 2011.

Le Parlement européen avait adopté, le 8 mars 2011, le rapport d'une eurodéputé socialiste grecque, Anni Podimata, qui recommandait la mise en place d'une taxation sur les transactions financières. Mais le taux envisagé pour cette taxe est dérisoire et ne diminuera que de quelques mètres les Himalaya quotidiens de transactions spéculatives. Pour l'économiste Jacques Cossart, « *le taux de 0,01 % est extrêmement faible. Il faut intervenir plus franchement pour réduire les transactions financières. En dessous de 0,1 %, ce seuil n'est pas satisfaisant*<sup>30</sup> ». Cette taxe ne serait, d'ailleurs, mise en place qu'en 2018. Le 7 mars 2011, le Parlement européen avait également voté une disposition, sur proposition d'un eurodéputé vert, Pascal Canfin, interdisant la « vente à découvert » des CDS. Il ne faut pas oublier, enfin, que le Parlement européen n'est que co-législateur. Pour que ces dispositions entrent dans la législation de l'Union européenne, il faudra encore l'accord des ministres des Finances de l'Union européenne. Ces derniers, le 16 septembre 2011, à Worclaw, étaient très divisés sur l'opportunité d'une taxe sur les transactions financières.

Le 12 août 2011, après l'effondrement des valeurs boursières du CAC 40 et en particulier des valeurs bancaires, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a interdit les ventes à découvert sur les actions de 11 banques et compagnies d'assurances cotées à Paris pour une durée de 15 jours. L'Espagne, l'Italie et la Belgique ont pris des mesures similaires. Mais l'interdiction, même si elle a fini par être prolongée, n'est hélas que temporaire.

### ***Les banques continuent à agir exactement comme avant la crise qu'elles ont provoquée***

En pleine crise bancaire, les gouvernements avaient sauvé les banques (sans exiger la moindre contrepartie) pour éviter une crise du type de celle de 1929. Ils affirmaient, à juste titre, qu'elles étaient « trop grandes pour faire faillite ». « Too big to fail ».

La moindre des choses aurait donc été, après la crise, d'obliger les banques à réduire leur voilure. C'est l'inverse qui s'est produit. Les grandes banques ont profité des fonds qu'elles recevaient pour racheter des banques plus faibles.

Résultat : les banques sont encore plus grandes qu'avant la crise et elles continuent à avoir le droit, stupéfiant, de spéculer avec l'argent de leurs clients. Leurs profits ont allègrement rejoint leurs niveaux d'avant la crise. Les banques qui avaient été nationalisées lorsqu'elles accumulaient les pertes ont été privatisées dès que les profits ont commencé à montrer le bout de leur nez. Les « stress tests » destinées à vérifier la solidité des banques ont été passés avec succès, en 2010, par les trois banques irlandaises qui, en fait, étaient au bord de la faillite.

Nationaliser les banques pour pouvoir mesurer l'étendue de leurs créances toxiques (350 à 400 milliards d'euros simplement pour les banques européennes selon la BRI) et pouvoir les apurer, leur imposer de cesser toute activité spéculative et les obliger à financer l'économie devient une question de légitime défense pour la société. Ce qu'exprimait parfaitement Susan George, présidente d'honneur d'Attac, lorsqu'elle écrivait « *Si les banques sont trop grandes pour faire faillite, elles sont aussi trop grandes pour faire partie du secteur privé* ».

## **Quelle est la place de la dette publique dans la finance et le capitalisme contemporain ?**

---

<sup>30</sup> Cité par Edward Manac'h « La Commission européenne veut taxer les transactions financières – Politis – 8 juillet 2011.

Les dettes publiques ont toujours été un moyen déterminant de transfert de richesse. Transfert de richesses entre classes sociales (dans les pays du Nord comme du Sud), entre pays (des pays du Sud vers les pays du Nord) à cause du boulet que trainent depuis des décennies les pays du Tiers Monde. Les dettes publiques des pays du Nord (Union européenne, Japon, Etats-Unis) étaient considérées comme des placements sûrs, permettant aux spéculateurs de contrebalancer des placements plus hasardeux.

En 2007 et 2008, pour éviter aux banques européennes de faire faillite, à la suite de la crise des « subprime », la BCE et la FED (Réserve fédérale des Etats-Unis) leur ont prêté des milliards d'euros à des taux extrêmement bas. Les grandes banques européennes ont alors utilisé une partie de ces fonds pour augmenter leurs prêts aux pays de la périphérie de la zone euro, notamment la Grèce. A des taux, bien évidemment, beaucoup plus élevés. Fin 2008, les détenteurs étrangers de la dette publique grecque étaient les banques et les sociétés financière de France (20 %), d'Allemagne (15 %) ; d'Italie (10 %) du Royaume-Uni (9 %), de la Belgique (9 %), du Luxembourg (8 %) <sup>31</sup> ...

Les banquiers considéraient qu'ils pouvaient gagner beaucoup en spéculant sur la dette grecque, sans courir de véritable risque puisqu'ils bénéficiaient de la protection de l'euro. Aujourd'hui, cette spéculation a échoué. Mais ils refusent de subir les conséquences de leur propre turpitude. Ils n'acceptent pas et font tout pour récupérer leurs mises, à coup de plans de rigueur imposé au peuple grec. Le pire c'est que la troïka (UE, BCE, et FMI) les couvre et les appuie pied à pied.

## **L'extraordinaire transformation des dettes privées en dettes publiques**

Une partie des dettes privées, (en premier lieu celles des banques) ont été transférées à l'Etat, expliquant ainsi leur extraordinaire augmentation après la crise de 2007-2008. Le cas le plus typique est celui de l'Irlande où la dette publique qui était égale à 25 % du PIB en 2007 atteignait 96 % en 2010. Les dettes privées des banques privées irlandaise qui avaient alimentés la bulle immobilière irlandaise jusqu'à son éclatement, ont été transférées à l'Etat et transformées en dette publique irlandaise.

Ce phénomène est à l'œuvre aux Etats-Unis comme dans l'ensemble des pays de l'Union Européenne et les dettes privées (entreprises, banques, ménages) ont atteint des proportions phénoménales au cours des dernières années : une augmentation de 130 à 170 points de PIB en Espagne, de 220 à 500 points au Royaume-Uni, de 200 à 280 points pour les Etats-Unis, de 200 à 350 points pour la France <sup>32</sup>.

## **Les dettes publiques servent de levier pour imposer les politiques néolibérales**

### ***Les plans d'austérité***

---

<sup>31</sup> Eric Toussaint « Grèce : tout un symbole de dette illégitime » sur le site du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM).

<sup>32</sup> Chiffres du McKinsey Global Institute, cités par Frédéric Lordon « Le commencement de la fin » - 11 août 2011 - La pompe à phynance – Les blogs du Diplo.

Les plans d'austérité se multiplient partout en Europe : au Royaume-Uni (98 milliards de coupes dans les dépenses publiques et sociales, soit 14 % des dépenses publiques d'ici 2015), en Espagne (50 milliards d'euros d'ici 2013), en France (Fillon a inventé 11 milliards de taxes en septembre 2011, dont 1,2 milliard contre les mutuelles de santé, Sarkozy a annoncé 100 milliards d'économies d'ici 2013 s'il est réélu), en Irlande (qui en est à son troisième plan d'austérité), en Italie (un plan de 20 milliards d'euros en 2012, suivi d'un autre de 25 milliards en 2013), en Pologne, au Portugal, en République tchèque, en Roumanie et même en Allemagne. La Belgique a de la chance, elle n'a pas de gouvernement et donc personne n'a les moyens, pour le moment, de lui imposer un plan d'austérité malgré une dette publique qui frôle les 100 % de son PIB.

Ces plans s'attaquent aux salaires (notamment aux salaires minima), aux montants des retraites déjà liquidées, à l'âge légal du droit de partir en retraite, aux services publics, à l'emploi public (500 000 postes supprimés, au total, dans l'Union européenne entre 2011 et 2013), aux allocations familiales, aux prestations « chômage », sociales. Du côté des recettes, c'est l'augmentation de la TVA qui est privilégiée : elle frappe, relativement, d'autant plus fort que le revenu est faible et ne permet pas d'épargner. Comme en Italie, l'impôt sur le revenu est parfois mis sur la sellette mais ce sont toujours les services sociaux et l'emploi qui paient la plus grande partie de l'addition.

Sarkozy et Fillon continuent de piller les retraites et le 2 août 2011 ils ont publié un décret imposant 41,5 annuités de cotisations pour accéder à une retraite à 62 ans à taux plein. Ce qui est une pure spoliation des salariés retraités puisqu'en moyenne, en France, ils ne parviennent, en moyenne, à ne cotiser que 36 annuités dans la vie réelle. Le chômage des jeunes et des plus âgés est tellement important que l'écart entre l'objectif affiché, 41,5 annuités et la réalité vécue est de 5,5 années qui se traduisent par de lourdes « décotes » sur le niveau des pensions.

### **La Grèce est le banc d'essai de tout ce que nous réservent les gouvernements néolibéraux si les peuples laissent faire.**

Le gouvernement grec essaie, sous la pression de la troïka, d'imposer un 5<sup>ème</sup> plan d'austérité au peuple grec. Qu'importe le coût humain de ce plan. Qu'importe que ça casse l'économie qui est censée être sauvée. C'est tout comme les saignées des médecins de Molière, Diafoirus et Purgon. Tant pis si le malade meurt, l'essentiel est qu'il meure selon les règles du néolibéralisme.

Les 4 premiers plans ont imposé une réduction des salaires du secteur public de 20 %. Les allocations chômage ont été réduites et le système d'aide aux pauvres, mis en place en 2009, a été suspendu. La précarité s'étend à grande vitesse dans le privé où les contrats individuels remplacent de plus en plus les conventions collectives. La pratique de stages très longs et très peu rémunérés se généralise. Le recours à l'intérim devient habituel dans le secteur public. L'âge de départ en retraite a été reculé. Les pensions, après avoir été réduites, sont gelées. La misère se répand de façon voyante dans les rues. Le taux plafond de la TVA est passé de 19 à 23 % alors que l'impôt sur les grandes sociétés est réduit et que le premier propriétaire foncier du pays, l'Eglise orthodoxe, est épargné.

L'accord du 21 juillet 2011 (qui, au début de l'automne de la même année devait encore être approuvé par les parlements nationaux) abandonne à grand peine quelques caractères particulièrement insupportables du précédent prêt de l'UE. Il allonge la durée des prêts (de 7,5

ans à 15 ou 30 ans) et baisse les taux d'intérêts (de 4,5 % à 3,5 % en moyenne). Il étend le bénéfice de ces nouvelles dispositions à l'Irlande et au Portugal.

Mais le nouveau prêt qui devrait être accordé à la Grèce est toujours assorti de « conditions » c'est-à-dire d'un nouveau plan d'austérité. Ce nouveau plan impose des augmentations ciblées de la TVA, de nouvelles baisses des salaires, le licenciement de salariés de la fonction publique à temps plein, la fermeture ou la fusion de 75 entités publiques (dont l'audiovisuel public ERT) pour atteindre 6,4 milliards d'euros d'économies supplémentaires en 2011 et 22 milliards d'ici 2015 (l'équivalent, en France, de 56 puis de 193 milliards d'euros, en fonction de la population), de nouvelles baisses de rémunération dans le secteur public, une diminution des dépenses de santé publique.

Tout cela est empreint de tâtonnements, de contradictions flagrantes et désolantes : Christine Lagarde qui prônait la rigueur à Bercy, en France, est devenue plus prudente au FMI ! En tant que directrice générale du Fonds monétaire international, elle a appelé le 5 septembre 2011, dans une tribune du Financial Times intitulée « *Ne laissons pas le coup de frein budgétaire bloquer la reprise mondiale* », les Etats du monde entier, et en premier lieu les « *économies avancées* » à « *ne pas tuer la croissance en luttant contre la dette* ».

## **Le « butin » des privatisations**

Le sort réservé à la Grèce est, là encore, exemplaire pour tous les peuples européens. Les services publics grecs sont vendus à l'encan sans le moindre souci des dizaines de milliers de licenciement qui en résulteront, sans le moindre souci de fouler aux pieds les droits d'accès égalitaire à ces services pour des millions de Grecs. « Il faut faire vite » assurent l'UE et le FMI, soi-disant pour « rassurer les marchés financiers », en réalité pour offrir le secteur public grec aux multinationales américaines et européennes à des prix bradés. Des capitalistes allemands avaient même suggéré à la Grèce de vendre l'Acropole ou « des îles ». Que les Français imaginent : on leur demanderait de vendre le Louvre et la Tour Eiffel. L'indécente vente aux enchères du secteur public grec – le port d'Athènes, le Pirée, a été vendu - met en plein lumière l'objectif réel de la troïka : satisfaire la voracité des multinationales européennes en leur livrant les entreprises du secteur public grec. Le gouvernement grec vient d'annoncer la cession de 10 % d'OTE à l'allemand Deutsche Telekom. Il avait, auparavant, annoncé l'allongement de la durée de la concession de l'aéroport d'Athènes au groupe allemand Hotchief. Un premier « portefeuille » de terrains et propriétés sera proposé, dès ce mois-ci, aux investisseurs internationaux pour des concessions à long terme, privant ainsi, la Grèce d'autant de recettes liées au tourisme.

Un article de la revue patronale française « L'Usine nouvelle » citait les groupes français qui pourraient profiter des privatisations grecques : Véolia (distribution d'eau d'Athènes), Bolloré (port de Thessalonique), EDF, La Française des jeux (la loterie grecque). L'article du journal patronal concluait sans la moindre gêne : « *Chez les industriels comme chez les négociateurs à Bruxelles, les entreprises publiques grecques sont aujourd'hui un butin stratégique* »<sup>33</sup>.

L'objectif essentiel du « plan Marshall » de 8 milliards d'euros Grèce annoncé par l'UE en faveur de la Grèce, s'il se réalisait un jour, serait alors parfaitement transparent : assurer la rentabilité des investissements réalisés par les multinationales européennes.

---

<sup>33</sup> « Qui pourrait profiter de la vague de privatisation grecque ? » Ana Lutzky - L'Usine nouvelle – 16 juin 2011.

## **5 – Les plans d’austérité, le « pacte de l’euro », la « règle d’or » sont-ils des solutions au problème de la dette publique ?**

Chaque Conseil européen, chaque Conseil des ministres des Finances de l’Union européenne se tient maintenant sous l’emprise immédiate des marchés financiers. Tous les chefs d’Etat et de gouvernement, tous les ministres réunis dans ces aréopages font comme s’il s’agissait là d’une emprise naturelle et qu’ils n’avaient pas d’autres possibilités que de chercher à « rassurer les marchés financiers ». La réalité est toute autre, cette domination des marchés financiers est voulue, construite, organisée par les traités de l’Union européenne.

### ***Une réalité construite par les traités de l’Union européenne***

L’Acte unique de 1986 (devenu l’article 63 du Traité de l’Union européenne) instaure la libre circulation des capitaux, non seulement à l’intérieur de la Communauté économique européenne (CEE) mais entre la CEE et le reste du monde. L’article 123 §1 du traité de l’Union européenne interdit à la BCE d’accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux administrations centrales des Etats-membres. Il interdit également l’acquisition directe par la BCE de titres de la dette publique de ces Etats. L’article 125 §1 du même traité interdit à l’Union européenne de prêter à un Etat-membre ou à un Etat-membre de prêter à un autre Etat-membre. L’article 122 §2 permet à l’Union européenne d’accorder un prêt à un Etat membre uniquement en raison de « difficultés ou menace sérieuse de graves difficultés en raison de catastrophes naturelles ou d’événements exceptionnels échappant à son contrôle ». Pour financer leurs déficits publics, les Etats n’ont donc plus qu’une seule solution : emprunter sur les marchés financiers.

La crise de 2007-2008 a obligé les dirigeants européens à remettre en cause deux de ces dogmes. La BCE est intervenue pour acquérir sur le marché secondaire des titres des dettes publiques grecques, irlandaises et portugaises bien qu’ils soient très mal notés par les agences de notations. En créant le Fonds Européen de Stabilité Financière, le Conseil de l’euro a interprété de façon très laxiste l’article 112§2. La contrepartie de ces remises en cause est la nouvelle fuite en avant vers une Europe de la sanction, des « règles d’or », du pilotage automatique.

### **Les taux d’intérêts des Etats de la zone euro**

Jusqu’à la crise de 2007-2008, les taux d’intérêts demandés aux Etats de la zone euro ne connaissaient pas de grandes différences. Sans doute les marchés estimaient-ils que l’Union européenne et en particulier la zone euro protégeait ses Etats. Et lorsqu’un Etat voulait se refinancer, il pouvait le faire à des taux jamais très éloignés de ceux que pouvaient obtenir l’Allemagne dont les marchés financiers acceptaient d’acquérir les obligations d’Etat aux taux les plus bas.

Mais la crise de 2007-2008 a changé la donne. Les yeux des spéculateurs se sont progressivement ouverts et ils ont commencé à se demander si l’euro était vraiment aussi

solide qu'ils l'avaient cru et si une monnaie sans Etat, avec des économies si disparates, sans budget commun digne de ce nom (1 % du PIB européen contre 20 % pour le budget fédéral des Etats-Unis), sans harmonisation fiscale et sociale, était vraiment le socle d'une coopération suffisamment solide entre les Etats-membres de la zone euro. En bref, ils se sont posé la question de savoir si l'Allemagne n'allait pas finir par laisser tomber la Grèce et l'Irlande.

Il faut dire que s'étalait sous leurs yeux l'éclatement économique de l'Union européenne. Loin d'harmoniser (comme le prétendaient les néolibéraux) les différentes économies des Etats de la zone euro, la monnaie unique et la « concurrence libre et non faussée » qui tenait lieu de politique économique commune les avaient, au contraire, fait largement diverger.

Les traités européens (de Maastricht à Lisbonne) qui ont imposé « la concurrence libre et non faussée », qui ont empêché ou interdit « l'harmonisation sociale et fiscale » ont une grande part de responsabilité dans la crise de la dette publique européenne et dans celle de l'euro. Les apprentis sorciers, partisans du projet de Traité Constitutionnel Européen (TCE) accusaient les partisans du « non » de gauche, qui s'opposaient à ce projet, d'être « anti-européens » et nous leur répondions : « Non, c'est vous qui mettez en place un système qui tôt ou tard risque de saper l'Europe et qui, dès maintenant, fait obstacle à toute construction fédérale de l'Europe ». Hélas, nous avons mille fois raison. Mais comment croire que ceux-là mêmes qui ont ainsi affaibli les fondations de l'Europe et de l'euro pourraient en être les reconSTRUCTEURS ? La prétendue indépendance de la BCE, l'absolue déréglementation de la circulation des capitaux, la non-existence d'un budget européen, l'ouverture à tous vents des frontières économiques, sont des credo qui volent en éclats devant les faits. **On enrage encore plus a posteriori, devant ce coup de force de Sarkozy qui, rappelons-le, en février 2008, imposait le Traité de Lisbonne aux forceps, par un vote parlementaire qui foulait aux pieds le vote souverain du 29 mai 2005 par lequel 55 % des voix exprimées s'étaient prononcées pour le « non ». Et ceux qui, à gauche, étaient alors partisans du « oui », feraient bien de revoir toutes leurs théories à l'aune de la pratique.**

Avant la crise de 2008, deux groupes bien distincts émergeaient déjà. D'un côté l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, le Luxembourg, le Danemark, la Finlande. De l'autre, déjà le Portugal, la Grèce et l'Espagne. Au milieu, la France et l'Italie.

La crise a encore accéléré cet effet centrifuge. Les premiers pays se retrouvent avec des déficits publics moins importants que les seconds que l'Irlande a rejoints. La France et l'Italie se rapprochent dangereusement des pays du second groupe. Dès lors, les « marchés financiers » se sont mis à spéculer sur les dettes publiques des économies les plus fragiles de l'Union européenne : la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne. L'Italie et la France sont maintenant dans le collimateur des spéculateurs. Faute d'harmonisation politique, c'est la dislocation concurrentielle qui menace.

## **Les plans d'« aide »**

Comment peut-on appeler plan d'« aide » des prêts accordés à des conditions telles qu'elles enfonce l'économie des pays « aidés » dans la récession et une grande partie de leur population, la plus fragile, dans la détresse ? Les plans d'« aide » à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal sont, en réalité, de nouveaux plans masqués de sauvetage des grandes banques et des compagnies d'assurances européennes, très engagées dans le capital des banques de ces pays ou qui possèdent une bonne part de la dette publique de ces mêmes pays.

Le terme d'« aide » est idéologique. Il a pour fonction de faire accepter par les autres pays européens les attaques qui frappent les salariats grecs, portugais ou irlandais, au nom d'une « solidarité » qui soutient la Grèce comme la corde soutient le pendu.

Cela conduit, de façon très risquée, à opposer les peuples les uns aux autres. Des voix d'extrême-droite en Allemagne se sont élevées pour traiter les Grecs de « fainéants » (alors que les durées du travail en Grèce sont supérieures à celles qui existent en Allemagne). Angela Merkel a, elle-même, abondé dans ce sens. TF1 fait mine d'enquêter sur les fraudeurs en Grèce alors que c'est la constitution grecque, elle-même, installée en 1975 lors de la chute de la « dictature des Colonels », modifiée en 1986, qui exonère les puissants armateurs et la riche Eglise orthodoxe de la plus grande partie de leurs impôts. C'est en Bavière que se tient un procès pour des rétro-commissions prélevées à l'occasion de la vente au gouvernement grec de sous-marins fabriqués par Thyssen-Krupp mais qu'importe c'est en Grèce que règne la « corruption ».

La campagne massive de dénigrement mensongère dans l'UE contre la Grèce et les Grecs a pris parfois de redoutables accents guerriers et cela devrait faire réfléchir ceux qui avaient conçu l'UE comme un instrument de paix. Paix oui, si le néolibéralisme ne règne pas, mais guerre et concurrence si le traité de Lisbonne continue d'imposer ses normes.

## **Les plans d'austérité enfoncent les économies dans la stagnation ou la récession**

La transformation des dettes privées en dettes publiques effraie les spéculateurs qui sont persuadés que la Grèce, le Portugal, l'Irlande ne pourront pas rembourser leurs dettes publiques. Pour s'en convaincre, il suffit de constater les taux qu'ils exigent pour acquérir les obligations publiques de ces pays. Ils se demandent si l'Espagne et l'Italie ne sont pas dans le même cas. Affolés et avides, ils exercent une pression énorme sur les dirigeants des Etats européens pour qu'ils remboursent et réduisent leurs dépenses publiques en imposant une rigueur généralisée.

Mais cette pression aboutit à l'effet inverse de ce qu'ils souhaitent. En effet, les plans d'austérité et leur généralisation ont pour effet de diminuer la croissance, de plonger de plus en plus de pays européens dans la récession et donc d'augmenter les déficits et les dettes publics. Cette augmentation mobilise encore plus les spéculateurs qui exigent des plans de rigueurs de plus en plus draconiens pour se faire rembourser en diminuant les dépenses publiques. Les dirigeants européens qui ont organisé la domination de la finance obéissent et cherchent ainsi à « rassurer les marchés ». Expression incongrue, radiodiffusée et télévisée à toutes les sauces : « rassurer les marchés ». Ce qui débouche sur de nouveaux plans d'austérité et donc sur une nouvelle stagnation ou à un nouveau recul des PIB. Recul ou stagnation qui entraîneront une augmentation des dettes publiques. L'ancien chancelier de l'Echiquier (ministre des Finances) de Gordon Brown affirmait ainsi « Bien sûr, il faut être inquiet pour la dette, mais si l'économie est étouffée, cela fera augmenter les déficits. Le remède mis en place à travers le monde est pire que le mal »<sup>34</sup>

---

<sup>34</sup> « Le remède choisi pour la crise à travers le monde est pire que le mal » La Tribune du 16/09/2011. Propos d'Alistair Darling, recueillis par Eric Albert.

## L'exemple de la Grèce

L'« aide » de 110 milliards d'euros apportée par l'UE et le FMI devait, paraît-il, permettre à la Grèce à la fois de rétablir ses finances publiques et d'activer sa croissance. L'objectif affiché de l'UE et du FMI était que la Grèce puisse retourner, dès 2012, sur les « marchés financiers » pour émettre de nouveaux emprunts d'Etat à un taux « normal », bien plus faible que les 15 % qu'exigeaient les marchés financiers en avril 2010.

### Un an après, les résultats sont édifiants

Le plan d'austérité a étouffé la croissance de l'économie grecque qui, loin de redémarrer comme le prévoient « les hommes en noir » du FMI et de l'UE a, au contraire, encaissé un recul de 4,5 % de son PIB en 2010. Le recul s'annonce encore plus sévère en 2011 et devrait dépasser les 5 %. Quant au taux de chômage (officiel), il est passé, en un an de 12 à 15 % de la population active ! En diminuant, l'emploi, les salaires, les retraites, les allocations sociales et l'investissement public, les plans d'austérité successifs ont étouffé la croissance de l'économie grecque et, du même coup, ses capacités de rembourser la dette. Faut-il croire les « hommes en noir » venus d'ailleurs ou les citoyens grecs ?

Le rétablissement des finances publiques grecques se retrouve dans la même impasse. En un an, la dette publique est passée de 139 % à 150 % du PIB. Le déficit public devait, selon l'UE et le FMI, baisser à 7,6 % du PIB en 2010 et à 6,5 % en 2011. Il s'élevait, en fait, à 10,5 % en 2010. Alors que le l'UE et le FMI prévoyait un déficit de 16,6 milliards d'euros pour l'ensemble de l'année 2011, ce déficit s'élevait déjà à 14,9 milliards à la fin du 1<sup>er</sup> semestre. Soit, à peu près le double, de ce que prévoyait l'UE et le FMI. Comment pouvait-il en être autrement ? La récession due aux plans d'austérité entraîne une diminution du PIB en même temps qu'une diminution des recettes publiques. On ne voit pas bien, dans ces conditions, comment le pourcentage de la dette publique en fonction du PIB pourrait ne pas augmenter.

En mai 2011, les emprunts obligataires grecs étaient émis à des taux record : 16,5 %, notamment, pour les obligations d'Etat à dix ans. 14 points de plus que l'Allemagne. En septembre 2011, le rendement des obligations d'Etat grecques à deux ans dépassait le taux démentiel de 50 %. 43 points de plus qu'en mai 2010. L'objectif de l'UE et du FMI qui était de permettre à la Grèce de retourner sur les marchés financiers en 2012 afin d'émettre de nouveaux emprunts à taux « normal » et de faire face aux échéances de remboursement de sa dette est donc totalement hors de portée. En regard des objectifs affichés, ce plan est un échec sur toute la ligne. La Grèce n'est pas confrontée à un simple problème de « liquidités », comme le diagnostiquaient l'UE et le FMI. C'est à un problème de « solvabilité » que la Grèce se heurte : elle est dans **l'impossibilité** de rembourser sa dette. Mais le gouvernement grec et les oligarques européens persévèrent et veulent imposer un 5<sup>ème</sup> plan d'austérité à la Grèce. C'est vers une dette publique de 200 % de son PIB que voguera la Grèce s'ils y parviennent.

L'envolée des taux des obligations d'Etat espagnoles et italiennes durant l'été 2011 atteste de l'autre fiasco subi par les oligarques européens qui affirmaient vouloir éviter à tout prix l'extension de la crise grecque. La crise s'étend. Les tensions montent. L'euro est menacé. L'Europe aussi. **Il urge de construire les digues contre tout ce qu'ont fait jusqu'à présent les Sarkozy, Merkel, le FMI, la BCE.**

## **La réforme de la « gouvernance économique de la zone euro », le « pacte europlus », la « règle d'or » constitutionnelle**

Prétendant instaurer une nouvelle « gouvernance économique » et faire un pas vers une « Europe politique », les oligarques européens sont, au contraire, en train d'évacuer toute forme de politique pour installer un véritable « pilotage automatique » de l'économie de la zone euro, c'est-à-dire la soumission aux seuls marchés financiers. Les traités européens imposent deux limites : 3 % du PIB aux déficits public annuels et 60 % du PIB pour les dettes publiques. La réforme de ce pacte, proposée par la Commission européenne prévoit de nouvelles contraintes dont l'une est déjà entrée en vigueur (le semestre européen) et dont les autres doivent être adoptées par le Parlement et le Conseil européen.

### **Le « semestre européen »**

Ce « semestre », qui impose un contrôle a priori des budgets des Etats-membres de la zone euro, est mis en place. Les Etats-membres doivent fournir à la Commission européenne une programmation pluriannuelle des comptes de l'Etat, de la Sécurité sociale, des collectivités locales. La commission vérifie que cette programmation ne s'arrête pas au budget mais implique une surveillance de toute la politique économique. Ce qui est à la fois un déni de souveraineté, de démocratie, d'intelligence économique et sociale. Il fut un temps où les néolibéraux se faisaient les apôtres du régionalisme, de la décentralisation, du « moins d'Etat », dénonçaient les « économies administrées ». Maintenant ils vantent les mérites du « tout programmé », du « tout dirigé », du « tout réglé d'en-haut » : du royaume des « règles d'or » généralisées visant à assurer le taux de leurs monnaies, de garantir leurs marges bénéficiaires, de libérer le champ de leurs compétitions enragées, de piller sans entrave démocratique et sociale.

Les Parlements nationaux perdent ainsi une grande partie de ce qui subsistait de leur pouvoir souverain de voter le budget, durement acquis dans la lutte contre l'absolutisme monarchique.

### **La prévention des « déséquilibres économiques »**

Le traité d'Amsterdam s'arrêtait aux déséquilibres budgétaires (déficits et dettes publics). La Commission propose d'aller beaucoup plus loin et de prévenir les déséquilibres économiques. Ces « déséquilibres » pour la Commission européenne sont toujours les mêmes : le manque de « flexibilité » du marché du travail, les salaires « excessifs », l'importance des dépenses sociales...

### **Un nouvel objectif : l'équilibre budgétaire**

Le pacte d'Amsterdam de 1997 fixait un plafond aux déficits publics : 3 % du PIB. Cette limite était parfaitement arbitraire. Les propositions de la Commission européenne vont plus loin. Elles visent à ce que chaque Etat-membre atteigne l'« équilibre budgétaire à moyen terme (OMT), c'est-à-dire un déficit de 0 %.

### **Les sanctions**

Eux qui sont incapables de faire respecter le droit du travail, de faire cesser les fraudes fiscales, de protéger des dizaines de millions d'Européens contre le chômage et la misère,

conçoivent de durs systèmes de contrôle, de sanction, de répression, envers les Etats qui ne respecteront pas leurs dogmes monétaires et budgétaires.

### ***Sanction des « déficits excessifs » et des niveaux d'endettement***

Les Etats devront respecter un calendrier précis pour réduire leur dette de 5 points par an jusqu'à atteindre les 60 % du PIB prévus par le pacte de stabilité sous peine de se voir infliger une amende égale à 0,2 % de leur PIB. Les augmentations de dépenses publiques excédant le taux de croissance du PIB et la non-affectation des recettes excédentaires à la réduction du déficit pourront être sanctionnés par des amendes allant de 0,2 à 0,4 % du PIB du pays mis à l'index (entre 2 et 4 milliards d'euros pour la France).

### ***Sanction des « déséquilibres macroéconomique excessifs »***

Un tableau de contrôle des déséquilibres macroéconomiques et de compétitivité sera instauré et associé lui aussi à un mécanisme de sanctions prévoyant des amendes équivalentes à 0,1 % du PIB d'un pays. Les définitions de ces déficits sont très vagues et laissées à l'appréciation de la Commission qui, en fonction de son idéologie néolibérale, pourra fort bien infliger une amende à un pays dont elle considérerait comme excessif le taux des cotisations sociales patronales.

## ***Le pacte « pour l'euro plus »***

### ***La coordination des politiques économiques***

Le pacte de compétitivité consiste à imposer aux 17 Etats-membres de la zone euro les objectifs de la finance, quelles que soient les précautions de vocabulaire utilisées : pas d'indexation des salaires sur le Smic, âge de la retraite repoussé en fonction du vieillissement de la population, intégration dans les constitutions des Etats-membres d'une « règle d'or » limitant sévèrement les déficits publics...

### ***Le Mécanisme Européen de Stabilité (MES)***

L'actuel Fonds européen de stabilité financière (FESF) que l'on a peine à ne pas appeler par son vrai nom de « Fonds européen de sauvetage de la finance » paraît loin d'être suffisant pour faire face aux demandes de financement des Etats-membres de la zone euro en difficulté. Sa capacité réelle est de 255 milliards d'euros. Il est complété par le Mécanisme européen de stabilité financière (MESF), un fonds qui permet de prêter jusqu'à 60 milliards d'euros aux 27 Etats-membres de l'Union européenne et qui est garanti par le budget de l'Union européenne. Soit, au total, 315 milliards d'euros que le FMI serait appelé à compléter par des crédits s'élevant, en pratique à la moitié des crédits accordés par le FESF et le MESF. Mais après les prêts à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal, il est évident que ces fonds n'ont absolument pas les moyens de faire face à une demande supplémentaire de crédit, surtout si elle vient d'un pays ayant l'importance de l'Espagne et, a fortiori, de l'Italie.

Le MES, prévu pour prendre le relais du FESF et du MESF, en 2013, devrait permettre d'augmenter les possibilités de prêts de la zone euro, à la condition, toutefois, que les dirigeants européens arrivent à se mettre d'accord sur le principe et sur le montant. Mais 2013, cela semble bien éloigné et, sans doute, bien insuffisant pour les spéculateurs financiers qui veulent voir garantir (tout de suite!) leurs créances sur les dettes espagnoles et

italiennes. Les taux qu'ils demandent pour acquérir des titres de ces dettes publiques montrent clairement le peu de confiance qu'ils leur inspirent.

Les ressources du MES, comme celles du FESF, proviendraient de titres émis sur les marchés financiers et seraient garantis par les Etats, au prorata, de leur participation au capital de la BCE. Tout pourra paraître se dérouler sans problème tant que la garantie des Etats n'aura pas à jouer et que les crédits seront remboursés. Mais le jour où il faudrait faire jouer cette garantie, c'est 27,06 % des crédits accordés qui resteraient à la charge de l'Allemagne et 20,32 % à la charge de la France. Cette nouvelle transformation des dettes privées en dettes publiques n'aurait guère de chance d'aboutir.

## **La « règle d'or » constitutionnelle**

Le Conseil des ministres du 16 mars 2011 a adopté un projet gouvernemental prévoyant d'inscrire dans la Constitution française des règles sur l'équilibre des finances publiques. Ce projet de loi a été adopté séparément par la majorité UMP de l'Assemblée Nationale et le Sénat. Pour être inscrit dans la Constitution il devrait être voté par une majorité des 3/5<sup>èmes</sup> des députés et des sénateurs réunis en Congrès, à Versailles.

Ce projet prévoit la création d'une nouvelle catégorie de loi, les « lois-cadres d'équilibre des finances publiques ». Ces lois-cadres (votées pour 3 ans, voire 5 ans) imposeraient leurs limites à la fois au vote du budget et à la loi de financement de la Sécurité sociale. Elles auraient également, selon l'exposé des motifs du projet gouvernemental, vocation à encadrer le financement des collectivités territoriales, de l'assurance chômage et des régimes de retraites complémentaires. La première de ces lois-cadres aurait, enfin, pour objectif d'assurer le retour progressif à l'équilibre budgétaire. Le déficit budgétaire ne devrait pas, ainsi, dépasser 4 % du PIB en 2012, 3 % en 2013 et 2 % en 2014.

Avec une « règle d'or » de cet acabit, il aurait été impossible en 2007-2008 de sauver les banques du naufrage et l'économie mondiale se serait précipitée dans une crise pire que celle de 1929. C'est ce sauvetage et le coût de la récession provoquée par les banques qui expliquent pourquoi, en France, le déficit public avait atteint 7,7 % du PIB en 2009. Autant dire que cette loi ne sera jamais appliquée aux banques et à la finance et que son seul objectif est d'imposer une austérité sans fin au salariat de notre pays. C'est l'une des deux raisons pour laquelle cette « règle d'or » est inacceptable.

L'autre raison est que cette règle de plomb empêcherait toute politique de soutien à l'économie en cas de récession ou de stagnation de la croissance du PIB. Une seule politique économique serait alors possible, celle de l'austérité qui enfoncerait encore plus l'économie dans la récession. Un déficit public peut être utile s'il permet de relancer la croissance économique. Une croissance qui permettra, d'ailleurs, dans un deuxième temps, de résorber le déficit initial. Avec une règle aussi stupide que la « règle d'or », il n'aurait pas été possible de relancer l'économie française à la Libération puisqu'il avait fallu pour cela un endettement qui avait atteint 290 % du PIB. C'est la croissance de l'économie qui avait permis, par la suite, de rembourser cette énorme dette sans trop de douleur. Il faut donc distinguer les déficits utiles à l'économie et ceux qui ne le sont pas. Un déficit qui financerait un plan d'embauche dans la fonction publique, une hausse des salaires dans le secteur public, la réduction du temps de travail, une politique de grands travaux pour lutter contre le réchauffement climatique et pour un développement durable, serait utile. Les déficits actuels

dont l'origine structurelle est la baisse continue des impôts des riches et des sociétés ne le sont pas. Il est impossible de mettre ces deux types de déficits dans le même sac comme le fait la « règle d'or ».

Le pacte « pour l'euro plus » qui va généraliser les effets des plans d'austérité, la « réforme de la gouvernance » de la zone euro et la « règle d'or » loin d'apporter des solutions au problème des dettes publiques aggravent ce problème.

## **La fuite en avant vers un pilotage de plus en plus automatique de la zone euro**

### **Un « fédéralisme » en trompe-l'œil**

Le terme de « fédéralisme » est maintenant employé à tout bout de champ par les oligarques européens qui, hier encore, bannissaient ce terme de leur vocabulaire. Il faut dire qu'entre temps, ils l'ont entièrement vidé de son véritable contenu, exactement comme ils l'avaient fait pour le terme de « réforme ». Jusqu'alors, le fédéralisme avait toujours signifié un accroissement du pouvoir politique et de la démocratie dans l'Union européenne. C'est d'ailleurs pourquoi ils ne voulaient pas en entendre parler.

Pour les « nouveaux fédéralistes », ce terme signifie exactement le contraire de ce qu'il signifiait hier. On nage en pleine « novlangue » d'Orwell. Il s'agit pour eux, de faire encore reculer le pouvoir du politique, du Parlement européen comme des Parlements nationaux, des gouvernements responsables devant ces parlements nationaux au profit d'un « fédéralisme budgétaire » qui devient de plus en plus un système de pilotage automatique de la zone euro. Ce qui permet à Nicolas Sarkozy d'affirmer sans rire : « *Oui, je défends une vision fédéraliste de l'Europe* »<sup>35</sup>.

Ce qui est mis en place est un « fédéralisme » en trompe-l'œil, un fédéralisme de « père-fouettard » qui ne prévoit que des sanctions mais qui n'exige aucune augmentation des salaires ou des impôts dans les pays où la balance commerciale est excédentaire. Le budget de l'Union européenne reste toujours aussi dérisoire : 1 % du PIB européen contre 20 % pour le budget fédéral des Etats-Unis. Le sommet Merkel-Sarkozy du 16 août 2011 a accouché de la proposition ridicule de créer un « véritable gouvernement européen » sans préciser comment les ministres de ce gouvernement seraient désignés, devant qui ce gouvernement serait responsable et quels seraient ses pouvoirs. Un effet d'annonce qui souligne aussi l'impasse dans laquelle se trouvent les deux principaux oligarques européens mais qui montre aussi la volonté des oligarques européens de vider le terme de « gouvernement » de tout sens politique.

### **17 nouvelles Allemagnes**

L'objectif fixé à chacun des pays de la zone euro est d'accroître sa compétitivité pour devenir une nouvelle Allemagne. Ce qui n'a strictement aucun sens car si l'Allemagne a une balance commerciale excédentaire dans la zone euro c'est justement parce que celles de la Grèce, du Portugal, de l'Espagne, de l'Italie, de la France... sont déficitaires.

---

<sup>35</sup> « *Les pistes d'une gouvernance économique européenne* » - Charles Jaigu – Jean-Jacques Mevel – Le Figaro – 22/07/2011.

Il n'y a pas place en Europe pour deux Allemagne et surtout pas pour 17 ! On voit difficilement d'ailleurs, comment la Grèce, le Portugal, l'Espagne, l'Italie ou la France qui a liquidé une grande partie de son industrie, pourraient devenir de nouvelles Allemagnes. Les économistes atterrés soulignent à juste titre : « *Mais ceux qui vantent le succès de la politique allemande oublient que sa généralisation à toute l'Europe – réclamée par M. Trichet pour qui les hausses de salaires sont en tout temps et en tout lieu « la dernière bêtise à faire » - réduirait à néant l'avantage compétitif allemand et enfoncerait toute l'Union dans la dépression* »<sup>36</sup>

## **Les marchés sont-ils « rassurés » pour autant ?**

Le sort fait à la Grèce témoigne qu'il n'en est rien et que cet objectif est vain. Les marchés financiers, en effet, continuent à exiger des taux d'intérêt exorbitants pour tout crédit accordé à la Grèce ou à l'Irlande. En juillet 2001, ils exigeaient 12 % pour les obligations d'Etat portugaise à 10 ans et plus de 6 % pour celles de l'Espagne et de l'Italie (plus du double des taux allemands). Les « marchés » ne sont pas rassurés parce que les spéculateurs (le vrai nom de ces « marchés financiers ») ont très bien compris que les prêts accordés par le FESF ou le MES se heurtent à une triple limite.

### **Une limite quantitative, d'abord**

On ne voit pas comment il serait possible d'accorder des prêts proportionnels à ceux accordés à la Grèce ou à l'Irlande, à l'Espagne ou à l'Italie. D'autant que les prêts sont garantis par les Etats de la zone euro à condition qu'ils ne soient pas emprunteurs. Un Etat ne peut pas à la fois, en effet, garantir les prêts accordés par le FESF et bénéficier de ses crédits. Cela n'aurait aucun sens. La garantie des prêts accordés par le FESF diminue donc mécaniquement au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de pays emprunteurs.

Les garanties de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal ne représentant que 6,9 % du total des garanties apportées par les Etats-membres de la zone euro au FESF. Cela n'a pas, aujourd'hui, d'incidence notable sur la qualité des garanties des prêts du FESF. Mais si, demain, le FESF (ou en 2013 le MES) devait prêter à l'Espagne et à l'Italie, il n'en irait plus du tout de même. L'Espagne pèse, en effet, pour 11,9 % du montant de ces garanties et l'Italie 17,9 %.

En cas de prêts accordés à l'Espagne et à l'Italie, c'est donc, au total, 36,5 % des garanties du FESF ou du MES qui disparaîtraient. La garantie d'un pays emprunteur n'aurait plus, en effet, la moindre valeur aux yeux des marchés financiers. Comment ce pays pourrait-il garantir les prêts de l'UE alors qu'il ne serait pas capable d'assumer ses propres dettes ?

Il est facile, dans ces conditions, de comprendre pourquoi la confiance des marchés financiers n'est pas au rendez-vous.

### **Une limite politique, ensuite**

Les oligarques européens ont beau vouloir remplacer toute forme de décision économique ou budgétaire par des mécanismes économiques apparemment automatiques, ils finissent toujours par se heurter à des décisions politiques.

---

<sup>36</sup> Les économistes atterrés « *Réforme du Traité : une Europe plus solidaire... avec les marchés ?* » - 11 mars 2011 – [www.aterres.org](http://www.aterres.org)

Les spéculateurs ne peuvent, ainsi, avoir que d'énormes doutes sur l'éventualité d'un prêt à l'Espagne ou à l'Italie en constatant les difficultés rencontrées par Angela Merkel pour faire accepter par le Parlement allemand l'accord du 21 juillet 2011 et le financement du nouveau prêt à la Grèce. Car MES ou pas, il faudra bien pour débloquer chaque nouvelle tranche de prêt en passer par le Parlement allemand. C'est ce qu'a décidé la Cour constitutionnelle de Karlsruhe le 7 septembre 2001. Les juges ont donc rejeté tout « automatisme » des plans de soutien.

Il faudra aussi en passer par le Parlement finlandais car la participation de la Finlande est indispensable à tout prêt de l'UE, en raison de la note AAA que lui décernent les agences de notation. Mais la Finlande, sous la pression du parti des « Vrais Finlandais » et de ses 19,1 % aux dernières élections législatives, négociait à l'automne 2011, un accord avec la Grèce qui ferait d'elle une créancière privilégiée destinée à être remboursée avant tous les autres Etats garantissant les prêts du FESF. Et cela, alors que la Finlande ne représente que 1,78 % des garanties des prêts de ce fonds. Cela n'est, bien sûr, pas accepté par les autres pays de la zone euro, en particulier par l'Allemagne qui apporte 27 % de la garantie des prêts du FESF.

### **Une limite sociale, enfin**

Les spéculateurs savent aussi que les peuples européens pourraient bientôt ne plus accepter de payer les dégâts d'une casse à laquelle ils sont totalement étrangers. C'est ce qu'ont montré les manifestations à l'initiative des syndicats, en France contre la « réforme » des retraites de Sarkozy, contre les plans d'austérité, en Espagne, au Portugal, en Irlande, en Grèce, C'est ce qu'ont indiqué, également, les mobilisations appelées par les « indignés » espagnols et grecs. A leur façon, les « émeutes » qui ont ravagé plusieurs grandes villes britanniques ont, elles aussi, pointé du doigt les méfaits du libéralisme et des plans d'austérité. Mais comme à chaque fois, le libéralisme sème le désordre pour susciter le besoin d'ordre. Un besoin d'ordre sur lequel s'appui (pour l'instant) David Cameron.

### **« Eux ou nous ! »**

Nous sommes donc, devant un choix « rassurer les marchés » ou leur briser les reins. La première option est une impasse, les marchés ne seront jamais « rassurés » et exigeront toujours plus. Jeter des steaks à la mer pour éloigner les requins du navire ne fera jamais qu'aiguiser leur appétit. La deuxième option qui consiste à nationaliser les banques et à faire de la zone euro une zone financière réglementée est la seule qui soit réaliste. Elle passe par la suppression de tous les articles des traités européens qui organisent le pouvoir de la finance et par la possibilité ouverte à chaque peuple européen de décider d'annuler la partie de sa dette publique qu'il aura jugée ne pas être légitime. C'est un gigantesque bras de fer qui s'engage entre la finance et les peuples. Ce sera « *eux ou nous* » ainsi que l'affirmait à juste titre Martine Orange<sup>37</sup> dans Mediapart.

## **6 – Les euro-obligations sont-elles une solution au problème de la dette publique ?**

---

<sup>37</sup> « *Crise : eux ou nous* » - Martine Orange – Mediapart.fr – 12 août 2011.

Les « euro-obligations » ont le même objectif que les plans d'austérité, la réforme de la gouvernance européenne ou la « règle d'or » : « rassurer les marchés financiers ». Mais cet objectif reste, là encore, hors d'atteinte.

La création d'« euro-bonds » ou d'euro-obligations est, à l'origine, une proposition du président de l'eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et du ministre de l'Economie et des Finances italien, Giulio Tremonti. Cette proposition avait été rendue publique dans une tribune du Financial Time, le 5 décembre 2010 où ils affirmaient que l'Europe devait apporter la preuve « *de son engagement politique en faveur de l'union monétaire et économique et de l'irréversibilité de l'euro* ». Cette proposition avait été rangée dans les tiroirs européens pendant plus de six mois avant que le rebond de la crise de la dette au cours de l'été 2011 n'amènent Juncker et Tremonti à relancer leur projet dans une tribune du même Financial Time, le 1<sup>er</sup> août 2011. Poussée par la crise de l'été 2011, la Commission européenne annonce qu'elle présentera un rapport sur le sujet « après l'été ».

## **La proposition de Juncker et Tremonti consiste à opérer une mutualisation partielle des dettes publiques européennes**

La création du Fonds européen de stabilité financière (FESF) en juin 2010 était déjà un pas en ce sens puisque ce fonds permet de prêter aux pays qui ne pouvaient pas refinancer leur dette publique sur les marchés financiers à des « taux raisonnables ». Les prêts de ce fonds, réservés aux pays membres de la zone euro, sont garantis par les gouvernements de la zone euro en fonction de leur part dans le capital de la BCE.

La création d'euro-obligations, émises par une Agence européenne de financement, constituerait cependant un pas beaucoup plus important puisqu'il s'agirait de regrouper les émissions de titres de la dette publique des Etats de la zone euro. Ces émissions, garanties par l'ensemble des Etats de la zone euro devraient permettre d'obtenir des taux d'intérêt beaucoup plus bas auprès des marchés financiers pour les Etats-membres en difficulté. Les Etats de la zone euro devraient, en effet, bénéficier – c'est ce qui est souhaité – de la crédibilité allemande.

Ces euro-obligations devraient permettre de faire face aux attaques spéculatives menées contre les dettes souveraines en « rassurant les marchés financiers ». Seules seraient, cependant, concernées les émissions de titres ne dépassant pas 40 % du PIB d'un pays. Au-delà de ces 40 %, les Etats devraient payer un taux plus élevé (fixé par les marchés) pour leurs propres émissions de titres de la dette publique. Les euro-obligations n'auraient donc pas vocation à se substituer aux dettes publiques des Etats-membres.

Le premier emprunt obligataire du FESF, émis pour financer le prêt à l'Irlande en janvier 2011, avait rencontré un important succès et avait renforcé la proposition de Jean-Claude Juncker et de Giulio Tremonti. Alors que le FESF ne souhaitait lever que 5 milliards d'euros, l'émission avait attiré près de 500 investisseurs internationaux (38 % venaient d'Asie) et leur demande globale atteignait 44,5 milliards d'euros. Cet emprunt était garanti par 14 pays de la zone euro. Il avait obtenu la note AAA des agences de notation. Son taux d'émission de 2,9 % était bas, supérieur de 0,5 point, cependant, au taux des obligations allemandes de même durée. Ce qui expliquait en partie son succès.

## Les dirigeants politiques européens sont partagés

Le SPD, le Parti social-démocrate allemand, est pour l'adoption d'un tel système.

La CDU, le parti au pouvoir d'Angela Merkel refuse, à la fin de l'été 2011, cette perspective. Jens Weideman, le dirigeant de la banque centrale allemande (la Bundesbank) n'a pas hésité à déclarer, quant à lui, qu'il n'y avait « *rien de mieux pour détruire rapidement et durablement une solide politique budgétaire qu'une prise de responsabilité commune des dettes des Etats...* »<sup>38</sup> Il est vrai que le système des euro-obligations devrait avantager les pays qui ne peuvent emprunter sur les marchés qu'à des taux élevés mais désavantager un pays comme l'Allemagne qui emprunte à 10 ans, en août 2011, au taux de 2,40 %.

Pour Angela Merkel, les « eurobonds » seraient « *une erreur absolue* »<sup>39</sup>.

Le Parti Socialiste Européen qui regroupe l'ensemble des partis socialistes et sociaux-démocrates européens a pris position « pour » un système d'euro-obligations mais le parti socialiste espagnol s'est prononcé « contre », à la différence du PASOK, le parti socialiste grec.

## La solution de Junker et Tremonti présente, cependant, deux inconvénients majeurs

### *Elle ne changerait rien au montant des dettes publiques actuelles*

Les nouvelles dettes publiques seraient en partie « européanisées » mais les dettes publiques actuelles n'auront pas disparu pour autant. Il faudra toujours continuer à payer les intérêts annuels de la dette et rembourser les titres de cette dette qui arriveront à échéance. La France devra toujours continuer à déboursier plus de 130 milliards d'euros par an pour le service de sa dette publique : le remboursement du capital (83 milliards d'euros en 2010) et le paiement des intérêts (50,5 milliards d'euros). L'actuelle dette publique grecque sera toujours là et la Grèce aura toujours un problème de solvabilité et non un simple problème de liquidité : la Grèce **ne peut pas** rembourser sa dette, elle ne dispose pas des ressources suffisantes pour le faire. Les euro-obligations ne changeront rien à cet état de fait. Les plans d'austérité continueraient à fleurir dans tous les pays européens pour payer les intérêts de cette dette et diminuer le montant de la dette publique elle-même, même si l'émission d'« euro-obligations » pouvait permettre (ce qui n'est pas du tout sûr) de baisser le taux de ces intérêts, pour les dettes nouvellement émises au profit des pays les plus fragilisés.

### *On ne voit pas comment les spéculateurs pourraient être « rassurés »*

En effet, la dette publique d'un Etat ne serait garantie que jusqu'à 40 % de son PIB (ou 60 % selon la proposition de l'économiste Jacques Delpla). Or, toutes les dettes publiques européennes dépassent ces 40 % et la plupart se rapprochent dangereusement des 100 %. Les marchés financiers ne seraient donc en aucune façon « rassurés » sur la part de la dette dépassant ces 40 %, qui ne serait garantie que par les Etats emprunteurs. Or, c'est bien la crainte d'un défaut de certains de ces Etats qui pose problème aux spéculateurs.

---

<sup>38</sup> « Mobilisation politique contre la chute des bourses en Europe » - Le Figaro – 05/08/2011.

<sup>39</sup> Marina Torre « Le débat se radicalise sur les « eurobonds » - La Tribune – 15/09/2011.

Pire, la priorité du remboursement accordée (dans la proposition de Junker et Tremonti) aux « euro-bonds », rendrait encore plus aléatoire qu'aujourd'hui le remboursement des dettes au-delà de 40 % (ou de 60 %). Certes, Junker et Tremonti précisent que l'agence qui émettrait ces obligations pourrait même financer la totalité des émissions des pays ayant de grandes difficultés à accéder au marché. Mais cela deviendrait impossible en cas d'extension de la crise de la dette à l'Espagne et à l'Italie.

De toute façon, l'idée que les obligations émises par une agence de financement européenne pourraient bénéficier de taux identiques ou peu éloignés des taux allemands a maintenant du plomb dans l'aile. En l'absence d'un véritable budget européen, en effet, la confiance attribuée à ces euro-obligations dépendrait de la confiance accordée à ses Etats-membres puisque ce sont eux qui garantiraient le paiement de la dette européenne. Il n'est donc pas du tout indifférent d'observer que la situation a bien changé depuis le début de l'année 2011. Les marchés financiers n'ont plus aujourd'hui seulement des doutes sur la Grèce et l'Irlande. Ils en ont aussi, maintenant, sur les dettes publiques portugaise, espagnole et italienne. Les taux, supérieurs à 6 % (3,5 points de plus que les taux allemands) demandés lors des émissions de titres des dettes publiques espagnoles et italiennes en témoignent. Sans parler des taux portugais qui, durant l'été 2011, ont dépassé les 12 %.

Avec un système de garantie des émissions d'euro-obligations de l'agence européenne identique à celui utilisé pour le FESF, nous l'avons vu dans la réponse à la question précédente, près de 37 % du total des garanties de cette agence proviendraient d'Etats en difficulté. L'Italie apporte, en effet, une garantie de 17,91 % au FESF ; l'Espagne une garantie de 11,90 % ; la Grèce 2,82 % ; le Portugal 2,51 % ; l'Irlande 1,59 %. Il n'est pas sûr que cela « rassure » vraiment les spéculateurs et que derrière la façade des euro-obligations ils n'aient pas la curiosité de s'intéresser à la santé financière des Etats-membres censés garantir leurs créances. Aller voir derrière la façade, c'est bien ce qu'a fait Standard and Poor's qui affirmait lundi 4 septembre 2011 « *Si nous avons une obligation européenne garantie à 27 % par l'Allemagne, 20 % par la France et 2 % par la Grèce, la note serait alors « C », soit celle de la Grèce*<sup>40</sup> ». Standard & Poors prévient qu'elle ne tiendra aucun compte des notes AAA de l'Allemagne et de la France mais que seule comptera pour elle la note « C » de la Grèce. Les euro-obligations n'auraient de sens que si elles pouvaient permettre de prêter à la Grèce (ou à un autre pays en difficulté) en bénéficiant de taux proches des taux allemands. Comment croire, après cette déclaration de Standard & Poor's qui ne fait qu'exprimer les craintes des opérateurs financiers, que ce vœux puisse se réaliser ?

Il faut bien le constater, la volonté de « rassurer » les marchés financiers mène à chaque fois à l'impasse.

## **La valeur des titres des dettes publiques serait-elle modifiée en cas d'échange ?**

Jean-Claude Junker et Giulio Tremonti proposent que l'Agence européenne de la dette puisse échanger des obligations publiques d'un pays membre de la zone euro contre des euro-obligations. Ils précisent que le change se ferait selon une option « discount » et que les titres des dettes publiques des Etats-membres, (détenus le plus souvent par les banques et les

---

<sup>40</sup> Le Monde.fr avec AFP et Reuters : « Les Bourses européennes décrochent, le CAC 40 passe sous les 3 000 points » - 05/09/2011.

assurances) se verraient infliger, lors de cet échange, un rabais lié à la pression qu'ils subissent de la part des marchés financiers.

Il est, cependant, possible de s'interroger sur l'importance d'un rabais qui toucherait directement les banques et les assurances, principales détentrices des titres des dettes publiques des cinq pays actuellement dans le collimateur des spéculateurs : la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne et l'Italie. Surtout quand on constate comment la participation de ces mêmes banques et assurances au financement de la dette grecque, annoncée à grands coups de tambour en juillet 2011, se réduit comme peau de chagrin quand il s'agit de la concrétiser.

Le communiqué du G7 du 8 août 2011, publié à la suite de la chute des cours boursiers durant la semaine précédente ne laisse quant à lui guère de doute sur ce que serait un tel « rabais ». Dans ce communiqué, en effet, les ministres des Finances et banquiers centraux du G7 assurent que *« l'implication du secteur privé dans le cas du règlement des problèmes de dette publique de la Grèce est une mesure exceptionnelle et ne sera en aucun cas appliquée à un autre membre de la zone euro »*.

Sans ce « rabais », l'opération d'échange reviendrait à refuser d'entériner la perte de valeur des titres des dettes publiques constatée par les marchés financiers eux-mêmes sur le marché secondaire, le marché boursier qui est un marché de l'occasion où sont achetés et vendus les titres déjà émis par les Etats. Cela reviendrait à considérer que la valeur nominale des titres de la dette publique doit être garantie quoi qu'il arrive pour permettre aux banques et aux compagnies d'assurance de ne pas subir la moindre perte. Dans cette optique, les euro-obligations seraient une nouvelle forme de transfert de la dette privée des banques et des compagnies d'assurance vers une dette publique européenne. Une sorte d'« européanisation » de ces dettes privées.

### ***L'émission d'euro-obligations pourrait être positive***

Dans le cadre d'une annulation partielle des dettes publiques à l'initiative des Etats-débiteurs, après qu'un audit public aurait permis de décider démocratiquement quelle part de la dette devait être remboursé et quelle part était illégitime et ne devait pas l'être, une émission d'euro-obligations pourrait apporter un complément utile à la solution du problème posé par les dettes publiques. Mais, en aucun cas, ces euro-obligations ne doivent se substituer au droit démocratique des peuples européens concernés d'annuler totalement ou partiellement une dette publique qu'ils jugeraient illégitime. Les euro-obligations pourraient, enfin, avoir une tout autre utilité que celle de tenter vainement de « rassurer les marchés ». Elles pourraient être utilisées à financer des grands projets d'avenir pour l'Union européenne. Cela serait un progrès considérable mais il se heurterait aux traités européens en vigueur.

## **7 – La monétisation de la dette est-elle une solution au problème de la dette publique ?**

La « monétisation » de la dette, c'est-à-dire la possibilité pour la banque d'acheter des titres de la dette publique en créant ex-nihilo de la monnaie, serait incontestablement une avancée. Elle permettrait, en effet, de soulager les Etats de la menace des marchés financiers qui spéculent contre leurs dettes publiques ou refusent de les refinancer si ce n'est à des taux exorbitants.

N'est-ce pas, d'ailleurs, une pratique courante au Royaume-Uni comme aux Etats-Unis où la politique de « quantitative easing » a permis à la Réserve fédérale (la FED) d'acquérir pour 600 milliards de dollars (environ 420 milliards d'euros) de bons du Trésor entre novembre 2010 et juin 2011.

La Banque centrale européenne, elle-même, n'a-t-elle pas abandonné, lors des crises grecques, irlandaises et portugaises, ses propres règles qui voulaient qu'elle n'accepte que des obligations d'Etat « sécurisées », c'est-à-dire considérées comme ne comportant pas de risque de non-remboursement par les agences de notations ? N'a-t-elle pas commencé, durant l'été 2011, sous la pression de la crise de la dette publique dans la zone euro à acquérir (pour plusieurs dizaines de milliards d'euros) des titres des dettes publiques espagnole et italienne ?

La source de tous nos maux en matière de dette publique ne viendrait-elle, finalement, que de l'adoption par le Parlement français de la loi du 3 janvier 1973 qui oblige l'Etat à dépendre, pour son financement, des marchés financiers ?

## **La loi du 3 janvier 1973**

La loi du 3 janvier 1973 est un anachronisme ou, en tous les cas, une étrange anticipation. Alors que la politique économique française était encore profondément imprégnée par le keynésianisme (le plan de relance de Jacques Chirac sera mis en œuvre deux ans et demi plus tard, en septembre 1975), c'est une loi qui annonce le néolibéralisme des années 1980.

Votée par une majorité de droite à l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing alors ministre des Finances de Georges Pompidou, l'article 25 de cette loi affirme en effet : « *le Trésor public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France* ». Cet article oblige le Trésor public à emprunter sur le marché des obligations, moyennant le paiement d'un taux d'intérêt, et met l'Etat sous la dépendance totale des marchés financiers.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Etat est soumis aux capitalistes financiers par le système de la dette publique. Marx n'était pas le premier à insister sur le fait que « *tout le monde financier moderne, tout le monde des banques est très étroitement impliqué dans le système du crédit public, une partie du capital est nécessairement investie, placée avec intérêts dans les valeurs d'Etat rapidement convertibles* ».

Mais, par la loi du 3 janvier 1973, l'Etat s'interdit de recourir à l'autre façon de financer son déficit, à savoir la création monétaire. Sa soumission aux capitalistes financiers devient alors complète. Il est vrai qu'à cette date, la dette publique de la France était inférieure à 20 % de son PIB et l'Etat risquait peu d'être étranglé par cette complète soumission à la finance, d'autant que les quatre banques, parmi les plus importantes, étaient publiques.

Il ne suffirait pas pourtant d'abroger la loi du 3 janvier 1973 pour redonner à la Banque de France son pouvoir de création monétaire. La loi de 1993 a, depuis lors, affirmé l'« indépendance de la Banque de France », c'est-à-dire, son indépendance envers les pouvoirs publics démocratiquement élus et sa complète dépendance à l'égard des marchés financiers, des spéculateurs. La loi de 1998, enfin, intégrait la Banque de France (BdF) aux Système européen des banques centrales (SEBC) qui donnait tous les pouvoirs monétaires à une Banque Centrale Européenne, toute aussi « indépendante » des marchés financiers que l'était la BdF après les lois de 1973 et de 1993 !

Certes, il est possible d'imaginer que la BdF sorte du SEBC et imprime ses propres euros. Cela serait, bien évidemment, inacceptable par les autres Etats-membres de la zone euro et reviendrait, de fait, à une sortie de l'euro. Le problème n'est donc pas un simple problème « technique » mais un problème politique (auquel nous proposerons dans notre 9<sup>ème</sup> chapitre d'apporter une réponse) : savoir s'il faut ou non sortir de la zone euro et revenir au franc.

## **La Banque Centrale Européenne**

L'article 123 du Traité de Lisbonne interdit à la BCE d'acheter directement, lors de leurs émissions, des titres de dettes publiques. Mais, la BCE a, depuis la crise de 2007-2008, acquis, indirectement, sur le marché secondaire (la bourse) plusieurs dizaines de milliards d'euros de ces titres.

Cette acquisition peut être ferme. La BCE peut aussi se contenter de prendre en pension ces titres qui sont un instrument privilégié du refinancement des banques auprès de la BCE. Cette dernière politique aboutit à un étrange paradoxe. Lors de la crise grecque du printemps 2010, par exemple, les banques se portaient acquéreuses des nouveaux titres de la dette grecque qui rapporteraient plus de 6 % d'intérêts, chaque année, à leurs propriétaires. Ensuite, moyennant un taux d'intérêt de 1 %, ces mêmes banques obtenaient des liquidités immédiates auprès de la BCE en mettant ces nouveaux titres en pension. Ils restaient propriétaires de ces titres qui ne sont utilisées que comme garantie. Ils continuaient donc, chaque année, des intérêts à un taux supérieur à 6 % ! Quant aux liquidités ainsi obtenues, une bonne partie leur permettait de continuer à spéculer contre les dettes publiques des pays européens. Il serait donc plus que nécessaire de mettre fin à de telles pratiques et de permettre à la BCE d'acquérir directement des titres de la dette publique lors de leur émission.

## **La Réserve fédérale états-unienne**

La Banque centrale des Etats-Unis, la FED, ne peut plus abaisser ses taux directeurs qui oscillent entre 0 % et 0,25 %. Elle perdrait donc tout contrôle de la politique monétaire s'il ne lui restait la possibilité de créer de la monnaie sous la forme de « quantitative easing ». En pratique, la Fed achète aux banques des bons du Trésor à long terme en créditant (à partir de rien) les réserves des banques sur ses propres comptes. Depuis la crise de 2007-2008, la FED a mené deux politiques de « quantitative easing » (QE), d'assouplissement monétaire.

La première politique (QE 1) a été menée après septembre 2008 pour remédier au gel du crédit interbancaire. Les banques, en effet, refusaient de se faire crédit les unes aux autres, ne sachant pas si elles pourraient recouvrer leurs fonds tant elles craignaient que les « supprime »

n'aient infesté les actifs des autres banques. C'était une politique nécessaire, menée en même temps que la FED par la BCE, les banques centrales du Japon et du Royaume-Uni, mais qui a produit un doublement du bilan de la FED. Ce bilan atteint 2 000 milliards de dollars fin 2008 : 1 100 milliards de dollars supplémentaires avaient été ainsi créés entre septembre 2008 et la fin de 2008.

Du point de vue des banques, cette politique est une réussite puisqu'elle leur a permis de retrouver des liquidités au moment où le marché interbancaire ne leur en fournissait plus et de se débarrasser d'une partie de leurs actifs toxiques aux dépens de l'Etat fédéral. Du point de vue de l'économie, c'est un échec puisque cette masse de dollars n'a pas été utilisée pour relancer l'économie. Il y avait à cela deux raisons. La première était que l'économie (toujours atone) ne demandait pas de nouveaux prêts. La deuxième tenait au fait que les comptes des banques auprès de la FED étaient rémunérés. Les centaines de milliards de dollars ainsi créés sont donc, jusqu'à maintenant, restés en grande partie dans les comptes de la FED et n'ont pas augmenté la masse monétaire en circulation. L'autre partie a permis de gonfler une nouvelle bulle spéculative sur le marché des actions et sur celui des obligations d'Etat, celles du Brésil en particulier.

La deuxième politique de « quantitative easing » (QE 2) s'est traduite par la création de 600 milliards de dollars entre novembre 2010 et juin 2011. Le but de cette création monétaire était de permettre à la FED de racheter des bons du Trésor à long terme pour empêcher la hausse des taux d'intérêts de ces bons. Cela semble avoir fonctionné puisque le taux d'intérêt des bons du Trésor à 10 ans reste aux environs de 2 %. La dégradation de la note des Etats-Unis par Standard & Poor's et la perte de son triple A devrait, cependant, entraîner à terme une augmentation de ce taux.

Le 9 août 2011, Ben Bernanke, le président de la FED n'a pas annoncé de QE 3 comme l'espéraient les marchés financiers. Il a, cependant, cédé en partie à leurs souhaits en annonçant qu'il maintenait sa politique d'argent gratuit jusqu'à 2013.

## ***Les limites à la monétisation de la dette dans la zone euro***

Ces limites sont au nombre de deux. La première tient au statut de l'euro comparé au statut du dollar. La deuxième est générale et tient au risque d'hyperinflation d'une telle politique.

### ***Le statut de l'euro et celui du dollar***

Une politique de création monétaire d'une même ampleur que celle menée par les Etats-Unis n'est pas à la portée de la zone euro. L'euro n'est pas, en effet, comme le dollar la « *monnaie du monde par défaut* »<sup>41</sup>. Il n'est pas adossé à un Etat fédéral qui domine le monde non seulement par la puissance de son économie mais aussi par son poids militaire et diplomatique. En 2009, l'euro représentait 27 % seulement des réserves de change, contre 62 % pour le dollar. Il n'est pas, à la différence du dollar, un moyen de paiement international. Il n'est pas non plus, toujours à la différence du dollar, le plus important instrument mondial de placement financier. C'est ce statut unique du dollar qui permet à la FED de créer de la monnaie sans subir d'attaques spéculatives. Comme l'affirmait John Connally, secrétaire américain au trésor en 1971 « *Le dollar est notre monnaie, c'est votre problème* ».

---

<sup>41</sup> François Chesnais « Les dette illégitimes » page 119 – Editions Raison d'Agir – 2011.

L'euro est notre monnaie et c'est, dans le cadre des traités européens actuel, notre problème. Il n'y a de toute façon place que pour une seule « monnaie du monde » et le statut de l'euro est une première limite à la possibilité de trouver une solution au problème des dettes publiques des Etats de la zone euro en les monétisant.

## **Le risque d'hyperinflation des prix**

Aux Etats-Unis, la politique de création monétaire n'a pas eu jusqu'à maintenant d'effet inflationniste parce que les milliards de dollars injectés par la FED sont en très grande partie restée sur les comptes de la FED. Mais les sommes ainsi créées à partir de rien sont colossales. Elles représentent 6 % du PIB états-unien et si elles étaient utilisées par les banques commerciales pour accorder des crédits et donc augmenter d'autant la masse monétaire, donc la demande solvable, le risque d'une importante inflation deviendrait rapidement réalité.

Au Royaume-Uni, l'inflation était (si l'on intègre l'alimentation et l'énergie) de 5,1 % en 2010 et ce sont les salariés et les chômeurs qui la paient car leurs salaires et leurs allocations ne sont pas indexés sur les prix.

La prudence devrait donc être de mise. Comme le souligne Frédéric Lordon <sup>42</sup> : « *la métamorphose de l'endettement public en abus monétaire n'est pas un très beau spectacle. L'inflation « raisonnable » n'est pas un problème en soi, elle peut même avoir bien des avantages, mais son emballement hyperinflationniste laisse les sociétés dans des états de chaos social qui ne le cèdent en rien au risque systémique de la finance dérégulée* ».

## **La monétisation de la dette publique n'écarte pas l'austérité**

La monétisation de la dette publique n'empêche pas le salariat britannique de subir les effets de l'un des plans de rigueur les plus inhumains de l'Union européenne avec une baisse des prestations sociales, des dépenses de santé, des salaires des fonctionnaires, une augmentation de la TVA de 17,5 à 20 %, une hausse des droits d'inscription à l'université (ils s'élèvent maintenant de 300 à 1 000 euros par mois) qui réserve l'accès à cette dernière à une poignée de privilégiés...

Aux Etats-Unis, en échange du relèvement du plafond de la dette publique légalement autorisé, les Républicains ont refusé toute augmentation des impôts et réussi à infliger un plan de rigueur qui touchera uniquement les dépenses publiques, et tout particulièrement les dépenses sociales.

Le président de la BCE, Jean-Claude Trichet et son successeur désigné, Mario Draghi (ancien président de Goldman-Sachs Europe) ont écrit une lettre « secrète » au chef du gouvernement italien Silvio Berlusconi. Dans cette lettre, dont le contenu a été rendu public par le Corriere de la Serra du 8 août 2011, la BCE fixait ses exigences en contrepartie du rachat sur le marché secondaire de titres de la dette publique italienne : nationalisations et réforme du marché du travail pour faciliter les licenciements.

---

<sup>42</sup> Frédéric Lordon : « *Au-delà de la Grèce : déficits, dettes et monnaies* » - Les blogs du Diplo : La pompe à phynance, 17 février 2010.

## **La monétisation des dettes publiques : un des éléments de la solution**

Seule la menace de la puissance de feu illimitée de la banque centrale peut, en effet, étouffer dans l'œuf la spéculation contre les dettes publiques. A condition que la BCE puisse se débarrasser de « *l'obsession idéologique d'un bilan de qualité* <sup>43</sup> » et qu'elle rachète des titres des dettes publiques quelle que soit leur notation, pour faire pièce aux spéculateurs. C'est ce qu'elle avait fini par faire pour les titres des dettes grecques, irlandaises et portugaises mais l'idée de devoir agir à l'identique pour des dettes d'une toute autre ampleur paraît, pour la banque centrale, beaucoup plus difficile à accepter.

Le peu d'enthousiasme mis par la BCE à soutenir les cours des titres des dettes espagnoles et italiennes, pendant l'été 2011, est étonnant. Certes, la BCE a racheté pour plusieurs dizaines de milliards d'euros de titres de ces dettes sur le marché secondaire mais elle attend avec impatience le moment où elle pourra passer le relais au FESF. La puissance de feu de ce fonds, comme on l'a vu précédemment, est pourtant des plus limitées et, même si l'accord européen du 21 juillet 2011, lui permet de racheter des titres des dettes publiques des pays européens, il ne peut être opérationnel sans que les parlements des Etats-membres aient ratifié cet accord. C'est pourtant dès le départ qu'il faudrait intimider les spéculateurs, non pas en cherchant à les rassurer mais en leur causant de lourdes pertes, en leur cassant les reins. Si leur avant-garde était rejointe par le gros du peloton des opérateurs financiers, il serait trop tard pour pouvoir espérer les arrêter. La démission du chef économiste de la BCE, Jürgen Stark, le 9 septembre 2011, parce qu'il estimait trop laxiste la politique de rachat par la BCE des titres des dettes publiques les plus vulnérables, indique, malheureusement, dans quelle impasse risque de s'enfoncer l'Union européenne libérale.

Le problème réel qui se pose est donc celui de savoir jusqu'où la monétisation des dettes publiques serait possible sans entraîner d'hyperinflation. La réponse pratique serait double.

D'abord, modifier les traités européens :

- En permettant à la BCE d'acquérir directement, à un taux très faible, des titres des dettes publiques européennes et de soulager ainsi les Etats de la menace des marchés financiers.
- En supprimant la soi-disant indépendance de la BCE et en en faisant une institution démocratique dont la mission serait non seulement de limiter l'inflation mais aussi d'assurer la relance économique et dont la politique serait soumise à un Parlement européen devenu unique législateur de l'Union européenne.

Ensuite, limiter la possibilité d'hyperinflation en combinant :

- L'acquisition de titres des dettes publiques européennes par la BCE ;
- Et d'autres éléments de solution à la crise de la dette : l'émission d'euro-obligations adossée à un budget fédéral digne de ce nom et surtout la restructuration des dettes publiques.

## **8 – La restructuration ou l'annulation des dettes publiques est-elle une solution ?**

---

<sup>43</sup> Alain Grandjean, économiste, pilote du groupe de travail sur la finance mis en place par la Fondation pour la Nature et l'Homme : « *La BCE peut-elle faire faillite ?* » - 1<sup>er</sup> août 2011 – [financerlavenir.fnh.org/](http://financerlavenir.fnh.org/)

Un Etat peut faire « défaut », il ne fait pas « faillite ». Or, les néolibéraux qui nous gouvernent, et une grande partie des médias, pour distiller la peur à la simple idée du non-remboursement de la dette publique ne cessent d'affirmer qu'il s'agirait là d'une « faillite ». L'objectif est évident : ancrer la croyance que, telle une entreprise privée qui fait faillite un Etat pourrait subir le même sort et, sans doute, aller même jusqu'à disparaître. C'est totalement faux. Un Etat a parfaitement le droit de refuser de rembourser sa dette. C'est un droit souverain établi par le droit international et qui différencie de façon absolue un Etat d'une entreprise privée.

Un Etat peut décréter un moratoire. Opérer un audit public des réalités de ses dettes. Entreprendre le tri de ces dettes entre dettes légitimes, illégitimes ou odieuses. C'est-à-dire restructurer en tout ou partie ses dettes, annuler celles qu'il souhaite. Un Etat qui annule ou restructure sa dette n'est pas pour autant en faillite, il fait « défaut ». Il continuera à exister. La faillite relève du droit privé et n'a rien à voir avec le droit public international. Les créanciers de cet Etat ne pourront pas vendre le pays qui a fait défaut et le dépecer comme une vulgaire entreprise privée. Ils seront obligés de subir la suppression ou la réduction de leurs créances, quitte à appliquer, s'ils le peuvent, des mesures de rétorsion.

## **Restructuration, annulation totale, annulation partielle**

La restructuration consiste à réaménager les conditions de l'emprunt : durée, taux, différé d'amortissement de la dette, rééchelonnement des échéances, réduction du montant de la dette. L'annulation peut être totale ou partielle. Si elle est totale, l'Etat endetté a souverainement tiré un trait sur sa dette publique ; elle n'existe plus. Si elle est partielle (le « haircut » des anglo-saxons) une partie de la dette ne sera pas remboursée mais une autre partie continuera à être remboursée, selon des modalités qui pourraient, d'ailleurs, être redéfinies.

## **La restructuration des dettes publiques européennes a déjà commencé**

La thèse officielle des dirigeants de l'Union européenne est que la Grèce, l'Irlande et le Portugal ont simplement un problème de « liquidité ». Ils n'arrivent pas à émettre de nouveaux titres de leur dette publique pour rembourser leurs obligations d'Etat arrivées à échéance à un « taux raisonnable » sur les marchés financiers. Mais, affirment-ils, ce n'est qu'une question de temps et après l'« aide » que leur ont apporté l'UE et le FMI, ils pourront retrouver le chemin des marchés financiers. La réalité n'a rien à voir avec cette fable néolibérale. Ces pays n'ont pas simplement un besoin de liquidités temporaires, ils sont insolvables et dans l'incapacité de rembourser leur dette. Christophe Donnay, économiste de la banque suisse Pictet n'y va pas par quatre chemins : « ... *la Grèce, l'Irlande et le Portugal devraient afficher des croissances annuelles respectives de 21 %, de 13 % et de 8 % pour atteindre dans dix ans un ratio dette/PIB de 60 %, comme l'exigent les critères de Maastricht* »<sup>44</sup>. Ce qui est, évidemment, totalement hors de portée.

---

<sup>44</sup> Guillaume Errard : « Grèce : une restructuration jugée inévitable et effrayante » - lefigaro.fr – 08/06/2011.

C'est d'ailleurs le constat que tirent les marchés financiers eux-mêmes puisqu'ils maintiennent leur pression sur ces trois pays qui n'ont aucun espoir de se financer à un « taux raisonnable » au cours des années à venir. Le taux délirant de 50 % pour les obligations publiques grecques à deux ans était dépassé en septembre 2011 (2 % pour les obligations allemandes de même durée). Les opérateurs financiers estiment donc qu'un défaut grec est tout à fait probable.

L'Union européenne ne fait pas un constat différent lorsqu'elle allonge la durée de remboursement des prêts faits à ces trois pays, d'abord de 3 à 7,5 ans puis de 7,5 ans à 15 voire 30 ans. Elle va encore plus loin dans la voie de la restructuration en obligeant les banques à être « volontaires » pour modifier (à leurs dépens) les conditions de remboursement des titres de la dette publique grecque qui sont en leur possession.

L'économiste Dominique Plihon souligne, à juste titre, à propos de la restructuration des dettes publiques européennes : « *La vraie question est désormais de savoir si cette restructuration aura lieu en fonction de l'intérêt des populations ou sera négociée selon le bon vouloir de l'industrie financière* »<sup>45</sup>.

## **Restructuration à l'initiative des débiteurs ou des créanciers ?**

Ce n'est pas du tout la même chose. Lorsque les créanciers dictent les conditions de la restructuration de la dette, ce sont eux qui tiennent le bâton. Le pays débiteur peut, sans doute, obtenir alors un allongement de la durée du prêt ou une baisse du taux. Mais au total, l'objectif est de ne pas tuer tout de suite la poule aux œufs d'or pour pouvoir l'exploiter le plus longtemps possible... pendant des décennies : les pays du Tiers Monde qui, en 2005 avaient 102 fois versés (remboursement du capital et versement d'intérêts) le montant de leur dette de 1970, devaient encore aux pays et aux banques du Nord 48 fois le montant de la dette initiale<sup>46</sup>.

Lorsque les débiteurs prennent l'initiative de restructurer la dette, alors ce sont eux qui tiennent le bâton et qui peuvent imposer leurs conditions à des créanciers divisés, qui tremblent pour leurs capitaux et sont prêts à bien des concessions pour en récupérer au moins une partie. Si Georges Papandréou ou José Luis Zapatero avaient eu la volonté politique de s'appuyer sur le mouvement social grec ou espagnol, d'organiser un audit public de la dette, ils seraient en position de force face à la finance. Ils pourraient décider de restructurer leur dette publique en fonction des résultats de cet audit et les banques n'auraient qu'à s'incliner. Le milliardaire américain John Paul Getty avait correctement apprécié la situation : « *Si vous devez cent dollars à la banque, c'est votre problème. Si vous devez cent millions de dollars à la banque, c'est le problème de la banque* ». Et ce n'est pas en millions mais en dizaines de milliards d'euros que se chiffre le montant des titres des dettes publiques grecques et espagnoles détenus par les banques.

## **La dette d'un Etat et celle d'un ménage**

---

<sup>45</sup> Dominique Plihon : « Faut-il restructurer les dettes souveraines européennes ? » - 5 janvier 2011 – Les économistes atterrés – [www.atteres.org/](http://www.atteres.org/)

<sup>46</sup> Damien Millet et Eric Toussaint « Les chiffres de la dette 2009 » - CADTM.org/

Le principal argument des libéraux consiste à assimiler la dette publique et la dette d'un ménage alors qu'elles diffèrent profondément. Ce fut le cas du dictateur Salazar au Portugal entre 1934 et 1974. Pendant 40 ans, il appliqua sa règle « un Etat ne doit pas dépenser plus que ce qu'il gagne, comme un ménage ». Il fit ainsi de son pays, non pas le plus vertueux, mais le plus pauvre d'Europe. Il ne faut pas croire le vieux dicton : « Qui paie ses dettes s'enrichit ». En vérité qui honore ses dettes enrichit surtout le rentier qui lui a prêté. Il faut donc, avant de rembourser, analyser la légitimité de la dette.

La durée de vie des êtres humains qui composent un ménage est limitée. Ce n'est pas le cas d'un Etat qui, en principe, est éternel. Un ménage dispose donc d'un nombre limité d'années pour rembourser ses dettes. Au-delà d'un certain âge, il ne lui sera de toute façon plus possible d'emprunter pour rembourser ses dettes car les banques se refuseront à lui accorder le moindre crédit. Un Etat n'a pas ces limites. Il n'a pas d'âge et peut donc emprunter pour rembourser sa dette à chaque fois que des titres de sa dette publique arrivent à échéance. C'est d'ailleurs ce que font tous les Etats. Sa principale limite est le montant des intérêts qu'il aura, chaque année, à verser aux rentiers.

Un ménage ne décide pas de ses moyens. Le plus souvent, il dispose d'un ou deux salaires et de certaines allocations. Mais ce n'est pas lui qui décide de leur montant. Cela se saurait. Il en va tout autrement d'un Etat puisque c'est lui qui fixe le montant de ses propres revenus en votant son budget. Lorsque Sarkozy affirme que les caisses sont vides, il oublie de dire qu'il a vigoureusement contribué à les vider en diminuant à tour de bras les impôts des riches et des sociétés.

En principe, les êtres humains qui composent un ménage ont les mêmes intérêts. Il n'en va pas du tout dans une société comme la nôtre qui est une société divisée entre deux classes antagonistes, les capitalistes et les salariés. Dans un ménage le budget est au service d'un intérêt commun. Dans une société divisée en classes, le budget est un enjeu entre les classes. Sous la présidence de Sarkozy, il est difficile de ne pas constater que le budget est un instrument au service du capital. En supprimant le bouclier fiscal, le symbole de cette instrumentalisation du budget au service de la classe dominante, Sarkozy lui-même a d'ailleurs fini par le reconnaître. En assénant avec constance que la dette publique est le fruit de dépenses exagérées alors que entre 1996 et 2007, la part des dépenses est restée stable dans le PIB mais que les impôts des riches et des sociétés ont considérablement baissé<sup>47</sup>, la droite et Sarkozy instrumentalisent, là encore, le budget. Ils utilisent les déficits publics qu'ils ont consciemment creusés pour s'attaquer aux dépenses publiques et aux dépenses sociales.

Quand un ménage fait un prêt, il le fait (le plus souvent) en toute connaissance de cause. La dette publique est souscrite au nom du peuple français mais ni Chirac, ni Sarkozy ne se sont fait élire en affirmant qu'ils allaient diminuer les impôts des riches et des sociétés et augmenter d'autant la dette publique. Sarkozy a, au contraire, affirmé que sa réforme fiscale profiterait à tous les résidents, relancerait la croissance et diminuerait la dette publique. Pour justifier son bouclier fiscal, son principal argument était qu'aucun contribuable ne devait payer plus de 50 % de ses revenus en impôt. Il a finalement, après le scandale Bettencourt, dû reconnaître, en le supprimant, que ce bouclier n'avait profité qu'à une toute petite minorité de privilégiés. Le candidat Nicolas Sarkozy avait justifié la baisse des droits de succession de manière identique en affirmant que chacun de nous devait pouvoir transmettre son maigre avoir à ses descendants sans être écrasé d'impôts. La réforme qu'il a fait voter n'a, pourtant,

---

<sup>47</sup> Voir notre réponse à la question 3 : « Quelle est l'origine de la dette publique ? »

profité qu'aux riches. 90 % des successions en ligne directe n'était, en effet, frappées d'aucun droit de succession avant sa réforme. La multiplication des niches fiscales aux profits des riches et des grands groupes n'avaient été revendiquées ni par Chirac, qui affirmait vouloir « *réduire la fracture sociale* », ni par Sarkozy, qui disait vouloir nous faire « *travailler plus pour gagner plus* ». Ces niches sont pourtant à l'origine d'une grande partie de la dette publique.

## **Les inconvénients d'une restructuration ou d'une annulation de la dette**

**« *Un pays qui restructurerait ou annulerait sa dette s'interdirait l'accès aux marchés financiers* »**

Il paraît logique, en effet, d'estimer qu'un Etat qui a restructuré ou a annulé sa dette puisse avoir des difficultés à emprunter sur les marchés obligataires. Créancier échaudé craint l'eau froide. Mais l'argument fait long feu car c'est exactement ce qui se produit aujourd'hui non seulement pour la Grèce mais aussi pour l'Irlande ou le Portugal. Ils ne peuvent se refinancer sur les marchés financiers qu'à des taux prohibitifs ce qui revient à leur interdire l'accès à ces marchés.

Cet argument fait également long feu car ce n'est pas le sort qui a été réservé, ni à la Russie qui a annulé sa dette en 1998, ni à l'Argentine qui a fait de même en 2001. Pourtant, le défaut de l'Argentine est peut-être le plus important de l'histoire (100 milliards de dollars). Ils ont eu, de nouveau, accès aux marchés financiers qui sont uniquement mus par l'appât du gain. Pourquoi les opérateurs financiers auraient-ils agi autrement ? Un pays qui annule sa dette totalement ou en grande partie ne représente plus de risque d'insolvabilité, ses finances publiques s'améliorent très rapidement et sa croissance économique reprend. Pourquoi ne pas lui prêter à nouveau si ça rapporte ? Roberto Lavagna, ministre de l'économie de l'Argentine, entre 2002 et 2005 affirmait « *48 heures après l'accord de restructuration des dettes, des banques attirées par le niveau "dette/PIB" alors très réduit nous ont fait des offres de financement. C'est l'Argentine qui a refusé, pour éviter de commencer un nouveau cycle d'endettement* »<sup>48</sup>.

Après avoir fait défaut sur sa dette publique (54 % du PIB argentin, à comparer avec les 150 % de la dette grecque), le 23 décembre 2001, l'Argentine pourra renégocier sa dette publique avec un rapport de forces favorables. C'est ce rapport de forces qui a obligé 75 % des créanciers à accepter, fin 2005, une réduction de 70 % du capital qui leur était dû. En 2010, 20 % de plus ont accepté un accord, avec une décote de 50 % de leurs créances. Il faut dire que le peuple argentin s'en était fermement mêlé et qu'en dix jours de manifestations, le soulèvement des travailleurs argentins avait balayé deux présidents de la République (le radical De La Rúa et le péroniste Rodriguez Saâ) et obligé le FMI à ravalier son plan de financement et le plan d'austérité qui l'accompagnait.

Un pays qui annulerait sa dette publique n'aurait guère besoin, de toute façon, dans les années à venir, d'aller emprunter sur les marchés financiers. Dans le cas de la France, l'annulation totale de la dette publique représenterait un gain de plus de 130 milliards d'euros par an pour les finances publiques (80 milliards d'euros de remboursement du capital de la dette et 50 milliards d'intérêts). Pourquoi aller emprunter dans ces conditions ? Il est nécessaire, de toute

---

<sup>48</sup> Roberto Lavagna répond aux questions d'Oliver Berroyer – Blog Les-Crises.fr – 23 juillet 2011.

manière, de mettre fin à la situation actuelle, devenue intenable, où les marchés financiers soumettent à leur loi l'avenir de l'économie et de la société <sup>49</sup>.

**« Restructurer ou annuler une ou plusieurs dettes publiques serait prendre le risque d'une crise bancaire »**

Ne pas rembourser une partie de la dette consiste en fait à demander aux banques de réparer les dégâts qu'elles ont causés lors de la crise de 2007-2008 et de la récession qu'elle a engendrée. Cela n'a rien de scandaleux. Ce ne serait que justice, bien au contraire.

Mais les banques sont tellement sûres de l'impunité que le risque d'une crise bancaire est réel. Et ce risque n'est pas à négliger car cette crise bancaire pourrait plonger l'économie mondiale dans une crise du type de celle de 1929. Crise dans laquelle les plus les plus touchés risquent encore d'être les plus fragiles.

Certes, les banques auraient dû provisionner (intégrer dans leurs comptabilités les pertes prévisibles) leurs créances sur les dettes publiques grecques, irlandaises, portugaises, espagnoles... Mais même si les provisions passées par les banques sont importantes, elles ne prennent en compte (dans le meilleur des cas) qu'une annulation de l'ordre de 20 % de la dette publique grecque et ne tiennent compte ni des risques des produits dérivés ni de ceux liés aux dettes privées.

Certes, les « stress-tests » qu'avaient subis 91 banques européennes et que n'avaient pas supporté seulement huit d'entre elles, en juillet 2001, semblaient indiquer leur solidité. L'ennui est que la situation de stress alors testée ne prenait que marginalement en compte la possibilité de défaut d'un pays de la zone euro. Ces « stress-tests » n'étaient donc que du bluff. La chute des cours boursiers des établissements bancaires dès le mois suivant confirmait que cette appréciation était partagée par les opérateurs financiers eux-mêmes.

Les banques n'ont rien changé à leurs pratiques qui ont provoqué la crise de 2007-2008. Mais pourquoi l'auraient-elles fait alors que ces pratiques leur apportent de considérables profits ? Elles étaient « trop grandes pour faire faillite ». Elles se sont encore agrandies. Le Crédit Agricole et la Société générale ont, ainsi, maintenant chacune une filiale grecque : Emporiki pour le premier, Géniki pour la seconde. Deux filiales qui multiplient les risques de propagation d'une crise bancaire grecque à toute l'Europe. Les banques ont mis l'économie mondiale au bord du gouffre, les Etats les ont renflouées in extremis mais n'ont rien fait pour qu'elles modifient leurs pratiques. Aujourd'hui, elles s'attaquent aux Etats et, tôt ou tard, elles provoqueront une nouvelle crise. Autant donc affronter rapidement ce risque en se donnant les moyens de le limiter en préparant leur nationalisation pour les empêcher de nuire.

Les intégrer au domaine public en les « socialisant » serait, en effet, la seule manière d'aller fouiller vraiment dans l'opacité de leurs comptes pour mettre en lumière leurs « actifs toxiques » que le FMI estime, simplement pour l'Union européenne, à 450 milliards d'euros. Une véritable bombe à retardement pour l'économie mondiale. Les banques elles-mêmes ne s'y trompent pas. Elles connaissent très bien les masses d'actifs pourris datant d'avant 2007 et qui n'ont pas été apurés. Elles connaissent également le matelas de titres des dettes publiques acquis après 2007 et qui risquent fort d'être en bonne partie irrécouvrables lorsqu'ils arriveront à échéance. C'est pourquoi le crédit interbancaire a-t-il tendance à se tarir durant

---

<sup>49</sup> Voir notre réponse à la question 10 : « Quelles solutions un gouvernement de gauche devra-t-il mettre en œuvre pour en finir avec le chantage à la dette publique ? »

l'été 2011, les banques préférant placer leurs fonds (à 0,5 % !) sur leurs comptes de réserve à la BCE plutôt que de prêter à d'autres banques à un taux pourtant plus élevé, du simple au triple. C'est pourquoi, le 16 septembre 2011, cinq banques centrales et non des moindres, la BCE, la Réserve fédérale états-unienne, la Banque d'Angleterre, la Banque du Japon et la Banque nationale suisse annonçaient qu'elles mettraient à la disposition des banques (à taux fixe et avec un volume illimité) des liquidités en dollars.

« Socialiser » les banques serait aussi le moyen de les empêcher de continuer, comme avant la crise de 2007-2008, à spéculer avec les fonds de leurs clients, le moyen d'abolir cette nouvelle dîme que sont les commissions exorbitantes facturées à leurs clients (qui deviendraient des usagers) et le moyen de recentrer leur activité sur le financement de l'économie productive ce qui, aujourd'hui, n'est que la cinquième roue de leur carrosse, bien après la spéculation et le rachat des banques les plus fragiles.

Cette nationalisation devrait se faire sans toucher à l'emploi des banques, à l'exception des dirigeants qui ont fait la preuve de toute leur efficacité et qui ne devraient pas partir avec une indemnité supérieure à celle que prévoit les conventions collectives des salariés ordinaires (employés, techniciens, cadres) des banques. Les guichets des banques sont vides, les spécialistes « crédits » sont réduits à la portion congrue. Il faut changer tout cela pour faire des banques un véritable service public.

Cette nationalisation ne devrait pas être temporaire, c'est-à-dire une nouvelle forme de nationalisation des pertes et de privatisation des bénéfices quand l'orage sera passé, mais définitive. Un gouvernement de gauche, devrait à cette fin, soumettre cette nationalisation à un référendum et l'inscrire dans la Constitution. Ce serait la meilleure des « règles d'or », une forme de légitime défense de la société contre le pouvoir exorbitant des banques.

### ***Cela coûterait-il cher à l'Etat qui prendrait cette initiative ? Rien n'est moins sûr***

D'abord parce qu'il n'y a aucune raison que la société verse un seul euro pour exercer son droit de légitime défense face à un secteur qui a mis l'économie mondiale au bord du gouffre en 2007-2008 et qui, sûre de son impunité, continue aujourd'hui de plus belle. Il n'y aurait aucune injustice à opérer cette nationalisation sans indemnité ni rachat.

Ensuite, parce que la BCE pourrait fort bien participer à la recapitalisation des banques pour compenser une partie des pertes que leur causerait la restructuration ou l'annulation des dettes publiques et profiter de cette recapitalisation pour intégrer les banques au domaine public, en les « européanisant ». Cette perspective nécessite une modification en profondeur de la nature de l'Union européenne et de ses traités fondateurs.

Enfin, parce qu'il suffirait de laisser faire les marchés financiers. En août 2011, la Société générale avait perdu 41 % de sa capitalisation boursière, le Crédit agricole 36 % et la BNP Paribas 28 %. La baisse de près de 15 % des actions de la Société Générale à la bourse de Paris, au cours de la seule journée du 10 août 2011, à cause, notamment, d'une rumeur de nationalisation de cette banque est un bon indicateur de ce que provoquerait une véritable annonce de nationalisation.

## **Le risque d'une extension de la crise de la dette publique**

L'extension de la crise de la dette publique, elle non plus, n'est pas un risque mais une réalité. Les marchés financiers s'attaquent maintenant à la dette publique de l'Espagne et de l'Italie. Demain, ce sera à celles de la Belgique et de la France. Aucun pays n'est à l'abri, même pas l'Allemagne qui ne pourra pas rester un îlot de prospérité dans une Europe en crise.

Les spéculateurs, les opérateurs financiers, en effet, sont pris dans une contradiction dont ils sont de plus en plus conscients. D'un côté, ils souhaitent des plans d'austérité pour que les monceaux de dettes accumulés diminuent afin d'être sûrs de pouvoir recouvrer leurs créances et de pouvoir continuer à percevoir leurs intérêts. D'un autre, ils craignent comme la peste l'arrivée d'une nouvelle récession mondiale et savent fort bien que la généralisation des plans d'austérité ne peut que déboucher sur une telle récession qui rendra impossible le recouvrement de leurs créances.

## **Comment décider de la restructuration, de l'annulation totale ou partielle de la dette ?**

La décision d'une éventuelle restructuration, annulation totale ou partielle de la dette publique devrait être démocratiquement organisée en trois étapes.

### ***Première étape : le moratoire***

Le gouvernement de gauche décidera un moratoire qui mettra la dette publique entre parenthèses. Pendant la durée de ce moratoire (six mois environ), les dettes arrivées à échéance ne seront pas remboursées et les intérêts de la dette ne seront pas payés. Paiement et remboursement dépendront des modalités de restructuration de la dette qui seront décidées à la fin du moratoire.

### ***Deuxième étape : l'audit public<sup>50</sup>***

A l'initiative du gouvernement de gauche et de la majorité parlementaire de gauche, un audit public de la dette publique sera organisé. Il associera le gouvernement, les élus, les citoyens. La dette publique sera analysée en détail. Le secret qui entoure ses origines sera levé. L'identité des Etats, des banques, des assurances, des fonds d'investissements qui en détiennent les titres sera portée à la connaissance des citoyens. Les résultats (contradictaires) de la réponse à ces questions seront, enfin, largement diffusés.

### ***Troisième étape : le référendum***

Ce référendum, organisé par le gouvernement de gauche, posera la question pour chaque grande catégorie de dette publique, clairement identifiée à partir des critères précédents, de savoir si elle est légitime et donc qu'il faudra la rembourser et en payer les intérêts ou si elle est illégitime et donc qu'il faudra la restructurer voire l'annuler. Le débat sera organisé de

---

<sup>50</sup> Voir le site du Comité pour l'annulation de la dette du tiers monde (CADTM). La lecture de ce site ([cadtm.org/](http://cadtm.org/)) est indispensable pour qui veut vraiment comprendre la réalité des dettes publiques des pays du Sud mais aussi des pays du Nord et notamment des pays de l'Union européenne. La préconisation par le CADTM d'un audit parlementaire et citoyen des dettes publiques, tel qu'il a été pratiqué en Equateur, est un outil extrêmement précieux dans la lutte pour l'annulation des dettes publiques illégitimes.

façon contradictoire, avec l'appui de tous les moyens modernes de communication et l'organisation démocratique de leur utilisation.

Il faudra, ensuite, mettre en œuvre les décisions prises.

Pour les dettes illégitimes, sans doute faudra-t-il, comme le propose l'économiste Michel Husson, distinguer entre les dettes détenues par les résidents et celles détenues par les non-résidents. Pour les dettes détenues par les résidents, afin de ne pas pénaliser les petits et moyens épargnants qui détiennent, souvent sans même le savoir, des produits d'épargne incorporant des titres de la dette publique, il faudrait en modifier les modalités de paiement et de remboursement selon la taille du patrimoine financier de l'épargnant mais ne pas annuler ces titres. Pour les dettes publiques détenues par les non-résidents, les modalités de restructuration pourraient aller d'« *un rachat à prix réduit par la Banque de France des titres publics sur le marché secondaire, sous la menace d'une dévalorisation plus marquée* <sup>51</sup> » à une annulation sèche des titres, en fonction du degré de rupture souhaitée avec les marchés financiers.

## La légitimité des dettes publiques

Une dette peut être légitime lorsqu'elle a été utilisée, non pour favoriser les riches et les sociétés, mais pour répondre aux aspirations sociales du plus grand nombre, relancer l'économie et préparer l'avenir. Même si l'on peut être en désaccord avec les mesures concrètes qui ont été prises, le « grand emprunt » de Nicolas Sarkozy, qui s'est en fait limité à 35 milliards d'euros, pourrait parfaitement entrer dans cette catégorie.

Le plan de sauvetage des banques en 2008 a permis de sauver l'économie mondiale. L'augmentation de la dette publique à la suite de ce plan pourrait donc être considérée comme légitime. Ce n'est, cependant, pas si simple. Il faut aussi prendre en compte le fait que les banques n'ont pas été nationalisées en contrepartie de ce plan et qu'elles ont pu continuer à agir de façon aussi dangereuse pour l'économie et la société qu'avant la crise de 2007-2008.

Pour en décider, il est donc plus que nécessaire de lever le secret d'Etat qui protège la dette publique et de la soumettre à un audit public.

Il n'est pas sûr non plus qu'en Grèce, les électeurs considèrent que la dette contractée par les colonels entre 1967 et 1974 ait quelque chose de légitime. Il s'agit, en fait, d'une « dette odieuse », contractée par une dictature et qui n'a pas à être remboursée. Pas plus, sans doute, que la dette contractée après la multiplication par 10 du prix initial des JO de 2004. Il n'est pas sûr non plus que les centaines de milliards d'euros « prêtés » à la Grèce par l'Union européenne et le FMI dans le seul but de sauver les banques allemandes, françaises, néerlandaises ou britanniques, trouvent grâce à leurs yeux.

En France, également, tout devra être mis sur la table et l'information sur la dette enfin rendue publique. Il sera alors possible de s'interroger sur la légitimité de la partie de la dette qui trouve son origine dans la baisse des impôts des riches et des sociétés, le plan de sauvetage des banques ou la récession causée par la crise bancaire de 2007-2008.

---

<sup>51</sup> Michel Husson « Pour un audit citoyen de la dette publique » - Août 2011 – Husson.free.fr/

Les citoyens décideront, démocratiquement de la part de la dette qu'ils considèrent comme légitime et qui, seule, doit être complètement remboursée. C'est le peuple qui est souverain. Ce ne sont ni les banques, ni les spéculateurs, ni les oligarques européens.

Il devrait, évidemment, en aller de même en Irlande, au Portugal, en Espagne, en Italie, en Belgique... Mais aussi en Allemagne : la question de la légitimité d'une dette qui, en valeur absolue, est la première de l'Union européenne, et qui ne représente pas moins de 84 % du PIB allemand se pose là aussi, tout autant que dans les autres Etats européens. L'origine de la dette publique allemande, en effet, n'est pas différente de celle de la dette publique française : des cadeaux fiscaux aux grands groupes et aux nantis, des centaines de milliards dépensés par l'Etat allemand pour sauver les grands groupes bancaires sans rien exiger d'eux, alors que depuis dix ans, le salariat subit l'austérité de Schröder puis de Merkel.

## **Une mesure incontournable mais qui ne doit pas être la seule**

Sans restructuration, annulation totale ou partielle des dettes publiques, les marchés continueront à imposer leurs règles inhumaines et irrationnelles à la société. Cette mesure est donc la principale mesure pour sortir du piège de la dette. Mais la monétisation d'une partie de la dette par une BCE devenue une institution démocratique et l'émission d'euro-obligations adossées au budget d'une véritable Europe fédérale devrait compléter cette mesure. La restructuration ou l'annulation d'une partie ou de la totalité des dettes publiques est inséparable, en effet, de la bataille pour une profonde transformation des institutions européennes et des politiques menées par l'UE.

## **9 – La sortie de la zone euro est-elle une solution au problème de la dette publique ?**

La question de la dette publique des pays de l'Union européenne pose inévitablement une autre question, celle de l'articulation entre les réponses à apporter au problème de la dette publique et l'éventuelle sortie de la zone euro.

La politique de Gribouille (qui se jetait à l'eau pour éviter la pluie) des oligarques de l'Union européenne, consistant à jeter des steaks à la mer dans l'espoir d'éloigner les requins de la spéculation, peut fort bien mener, hélas, à un éclatement de la zone euro sous les coups de boutoir des spéculateurs. Mais il y a une différence entre subir cette situation, en cherchant à y faire face le mieux possible si l'on ne peut pas faire autrement, et choisir délibérément de sortir de l'euro.

Certes, l'euro, tel qu'il a été mis en place par le traité de Maastricht est une machine de guerre contre le salariat. Ce n'est pas nous qui le nierons, bien au contraire. Nous avons toujours, en particulier lors du référendum de 2005, mais aussi lors de la signature du traité de Maastricht ou d'Amsterdam défendu et illustré cette position <sup>52</sup>. Dans le cadre d'une monnaie unique, les

---

<sup>52</sup> Jean-Jacques Chavigné et Gérard Filoche « 25 questions, 25 réponses sur la constitution européenne » Revue Démocratie & Socialisme, janvier 2005.

pays de la zone euro n'ont plus la possibilité de dévaluer leur monnaie nationale. A la différence de la Réserve fédérale états-unienne qui doit à la fois maîtriser l'inflation et veiller à la croissance économique, la BCE a une seule mission : lutter contre l'inflation, ce qui laisse la politique économique européenne totalement aux mains des capitalistes financiers qui opèrent sur le marché mondial. L'euro cher qui découle de cette mission unilatérale de la BCE constitue une vigoureuse incitation à diminuer le coût de la force de travail pour pouvoir exporter hors de la zone euro. Et, entre 2002 et juin 2011, la multiplication par près de 150 % de la valeur de l'euro par rapport au dollar a exercé une pression importante dans le sens de la stagnation des salaires directs, de la diminution des prestations sociales, de la dégradation des conditions de travail et de l'extension de la précarité et du chômage.

Ce n'est pas pour autant que sortir de l'euro serait, aujourd'hui, une solution. Jean-Pierre Chevènement utilise une image qui illustre assez bien la situation : « *Nous sommes embarqués dans un vol auquel je me suis opposé dès le décollage. Mais je ne suis pas de ceux qui proposent de sauter par le hublot de l'avion, autrement dit de sortir de l'euro : j'ai combattu Maastricht mais, en même temps, maintenant que nous y sommes, essayons de nous poser en douceur* »<sup>53</sup>. Encore faudrait-il, préciser ce que signifie l'atterrissage en douceur et affirmer qu'il serait surtout nécessaire de remplacer le pilotage automatique néolibéral de l'avion européen par un pilote de gauche. C'est dans ce cadre que nous estimons qu'il faut trouver les solutions aux problèmes de la dette publique. Nous les développerons dans la réponse à la 10<sup>ème</sup> question « *Que devrait faire un gouvernement de gauche pour répondre à la crise de la dette publique ?* »

## ***Sortir de l'euro serait, en effet, une double erreur***

### **Une erreur stratégique, tout d'abord**

La sortie de la zone euro de la France, qui est la 2<sup>ème</sup> économie européenne, remettrait en question l'existence même de la zone euro et au-delà de l'Union européenne. Pourtant, l'Union européenne est aujourd'hui l'espace nécessaire pour lutter efficacement contre la mondialisation libérale, instaurer une zone où la finance serait réglementée, les capitaux contrôlés à leur entrée et à leur sortie, la spéculation sur les changes lourdement pénalisée. L'Union européenne est, en effet, une zone d'une importance telle que les capitaux mondiaux ne pourront en faire l'impasse et seront bien obligés d'en passer par la réglementation qu'elle leur imposera<sup>54</sup>. Chaque pays de la zone euro pris séparément, la France et l'Allemagne comme les autres, n'aurait guère de chance de pouvoir imposer un tel rapport de forces.

L'Union européenne est, également, l'espace idéal pour lutter contre le chômage grâce à une réduction généralisée du temps de travail. L'espace idéal pour réaliser les projets de recherche et de mise en œuvre d'énergies renouvelables, pour concevoir et construire les infrastructures de transports publics efficaces, à l'échelle du continent, et peu coûteux en énergie. L'espace nécessaire pour harmoniser par le haut la fiscalité et la législation sociale (avec notamment la création, par étapes, d'un salaire minimum européen) et mettre fin à l'actuel dumping social et fiscal. L'espace idéal pour mettre en commun les ressources nécessaires à une éducation et

---

<sup>53</sup> Marianne2, 8 janvier 2011 : débat organisé entre Jean-Pierre Chevènement et Jacques Julliard « *La gauche doit réinvestir la nation* ».

<sup>54</sup> Frédéric Lordon « *Quatre principes et neuf propositions pour en finir avec les crises financières* » 23 avril 2008 – La Pompe à phynance (Les blogs du Diplo).

une santé publiques de haut niveau... Chaque pays de l'Union européenne, pris séparément, serait perdu dans la spirale infernale d'une guerre commerciale et monétaire qui risquerait fort d'empêcher toute possibilité de coopération entre peuples européens.

Jacques Nikonoff, partisan de la sortie de la zone euro affirme que cela permettrait d'avancer vers une véritable Europe qui ne se ferait plus à 27 mais à 49. Jacques Sapir, autre partisan de cette sortie, considère que la fin de la monnaie unique ne pourrait qu'être favorable à l'instauration de la monnaie commune qu'il appelle de ses vœux. Il est tout à fait possible de douter de telles affirmations. L'éclatement de la zone euro et de l'Union européenne serait beaucoup plus certainement un énorme pas en arrière dans la conscience des Européens qui ne verraient plus de solution qu'au niveau de leur propre Etat. L'idée de coopération européenne et l'idée même d'Union européenne recevraient un coup terrible. Loin de faciliter la coopération entre les peuples européens, l'éclatement de la zone euro se traduirait au contraire par des dévaluations compétitives en cascade, opposant entre eux les Etats européens cherchant à se tailler de nouvelles parts de marché les uns aux dépens des autres. Pour régler les rapports entre Etats européens, comment pourrait-on faire mieux avec 17 monnaies qu'avec une seule monnaie ?

Les forces partisans du repli identitaire qui progressent grâce aux coups de boutoir de la crise, en France avec le Front National, en Finlande avec les « Vrais Finlandais », en Belgique avec la N-VA de Bart de Wever, en Autriche avec le FPÖ de Heinz-Christian Strache, en Norvège avec le FrP de Siv Jensen (parti qui avait compté dans ses rangs, pendant sept ans, Anders Behring Breivik), aux Pays-Bas avec le PVV de Geert Wilders<sup>55</sup>, auraient, dans ce contexte, le vent en poupe.

Les propositions extravagantes de sortie de l'euro du Front National<sup>56</sup> ne sont là, aujourd'hui, que pour tenter de combler le vide de ses propositions économiques et flatter le chauvinisme de son électorat. Elles ont, pour demain, une tout autre fonction : préparer une alliance entre le FN et l'UMP en cas d'éclatement de la zone euro. Ce n'est pas, en effet, la « préférence nationale » qui différencie aujourd'hui l'UMP du Front National mais bien leur rapport à l'euro. La possibilité d'une telle perspective (l'UMP-FN) devrait nous alerter sur les dangers de croire qu'une sortie de l'euro pourrait, en elle-même, être progressiste. D'autant que la « Droite populaire » qui se développe ostensiblement au sein de l'UMP serait l'instrument idéal de la jonction entre ces deux formations.

### **Une erreur tactique, ensuite**

La nouvelle monnaie, le franc, dans le cas de la France, serait aussitôt dévaluée. C'est logique et c'est d'ailleurs le but recherché par ceux qui veulent sortir de l'euro pour desserrer sa contrainte sur les exportations françaises. Les marchés engageraient aussitôt une offensive

---

<sup>55</sup> Le FrP norvégien obtenait 22,9 % des voix aux élections législatives de 2009. Le Front National atteignait 9,2 % des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour des élections régionales de mars 2010 alors qu'il ne se présentait que dans 12 régions sur 22 ; au deuxième tour, il dépassait les 23 % en PACA et frôlait les 22 % dans le Nord-Pas-de-Calais. En Hongrie, aux législatives d'avril 2010, le Jobbik obtenait 16,7 % des voix. Aux Pays-Bas, lors des législatives de juin 2010, le PVV de Geert Wilders décrochait 24 sièges sur 85 (28 % des sièges). Toujours en juin 2010, le N-VA de Bart de Wever atteignait 29 % des suffrages aux élections législatives en Flandres. En Autriche, à l'élection municipale de Vienne, le FPÖ de Heinz-Christian Strache emportait 27 % des voix. Aux élections législatives d'avril 2011, les « Vrais Finlandais », devenaient la 3<sup>ème</sup> force politique de la Finlande avec un score de 19,1 %. Il ne s'agit pas là de résultats marginaux.

<sup>56</sup> Voir, à ce propos, la critique acérée de Jacques Sapir : « *La sortie de l'euro en mode FN, un plan incohérent* » Marianne2.fr – 21/02/2011.

spéculative. Les autres pays ne regarderaient pas d'un œil serein leur compétitivité se dégrader : ils s'engageraient eux aussi dans des dévaluations qui en entraîneraient d'autres. Mieux vaudrait, comme le propose Michel Husson<sup>57</sup>, « *utiliser de façon conflictuelle l'appartenance à la zone euro* » pour mener une politique de gauche en se protégeant, derrière l'euro, de ces dévaluations en série et des plans d'austérité qui en seraient les conséquences à peu près inéluctables.

## Les propositions de Jacques Sapir

Nos divergences avec Jacques Sapir portent sur ses conceptions stratégiques beaucoup plus que sur ses analyses économiques. Nous partageons, en particulier son analyse du libre-échange et sa critique de la mondialisation libérale, telles qu'il les expose dans son dernier livre<sup>58</sup>.

Dans son texte « *S'il faut sortir de l'euro* »<sup>59</sup> d'avril euro, il développe, en effet, des conceptions stratégiques avec lesquelles nous sommes en profond désaccord. Ce désaccord porte non seulement sur la sortie de l'euro, mais également sur la dette publique et sur sa conception d'une politique de gauche sans mobilisation du salariat.

Jacques Sapir utilise le conditionnel pour évoquer la sortie de l'euro et affirme qu'il faudrait d'abord utiliser la menace de cette sortie pour faire bouger les choses avant de la mettre à exécution. Mais il ne propose aucune orientation stratégique pour pouvoir rester dans l'euro et le changer. La seule orientation stratégique qu'il développe est celle d'une sortie de l'euro.

Il oppose non pas les classes sociales (salariés contre capitalistes) mais les Etats, les pays entre eux<sup>60</sup>. Il prend au pied de la lettre la nécessité d'obéir aux traités européens actuels et en conclut que l'unanimité des 17 pays de la zone euro étant impossible, il ne reste plus qu'à sortir de l'euro. Il pose la question « *devons-nous chercher à tout prix à être coopératif avec des gouvernements qui ont pris l'option de l'application du néolibéralisme ?* »<sup>61</sup>. Mais il n'envisage à aucun moment une stratégie qui chercherait à s'appuyer sur la mobilisation du salariat pour obliger ces gouvernements à changer de politique ou à laisser la place.

Quand il sort de sa vision interétatique et qu'il s'aventure sur le terrain de la lutte de classes, c'est pour avancer l'idée d'une « *alliance entre salariés et entrepreneurs contre les représentants du capital financier* ». Ce qui, au regard du double rôle essentiel joué aujourd'hui par la finance dans le capitalisme contemporain n'a pas de sens<sup>62</sup>. Et lorsqu'il propose d' « *infléchir le partage de la valeur ajoutée, tout d'abord entre secteur financier et secteur des activités productives et créatrices puis entre employeurs et employés* », le « *tout d'abord* » et le « *puis* » permettent aisément de comprendre qui devrait prendre la tête de cette étrange coalition et qui pourrait en tirer les bénéfices.

---

<sup>57</sup> Michel Husson : « *Une stratégie européenne pour la gauche* » - Socialist Resistance - Décembre 2010.

<sup>58</sup> Jacques Sapir « *La Démondialisation* » - Paris Seuil, 2011.

<sup>59</sup> Jacques Sapir (CEMI-EHESS) « *S'il faut sortir de l'Euro...* » - Document de travail - 6 avril 2011.

<sup>60</sup> Voir, à ce propos, Jean-Marie Harribey « *Sortir de quoi ? A propos de la sortie de l'euro proposée par Jacques Sapir* ».

<sup>61</sup> Jacques Sapir : « *Jean-Marie Harribey, entre Basile et les Bisounours...* » - 29 mai 2011 - <http://gesd.free.fr/sapibasi.pdf/>

<sup>62</sup> Voir notre réponse à la question n° 4 : « *Quel est le rôle des dettes publiques dans le capitalisme contemporain* ».

Il propose de bloquer pendant trois mois les prix et les salaires. Mais il ne prend pas en compte le fait que s'il n'est pas difficile de bloquer (techniquement) les salaires, il en va tout autrement du contrôle des prix, surtout après le démantèlement des administrations qui avaient en charge ce contrôle. La « Conférence nationale sur les rémunérations » qui, selon ses propositions, réunirait le gouvernement, les syndicats et le patronat « *aurait pour but que la sortie de l'euro ne débouche sur des processus d'inflation forte et autoentretenu* ». La hausse des salaires qu'il estime devoir être de 10 % n'aurait donc pour fonction que de compenser l'inflation annuelle qu'il estime également à 10 %, en aucun cas de distribuer autrement les richesses.

Son objectif est la « réindustrialisation » de notre pays. Un objectif que nous partageons mais en prenant en compte les conditions qui permettraient que cette « réindustrialisation » préserve l'environnement, ne remette pas en cause la lutte contre le réchauffement climatique et participe à la satisfaction des besoins sociaux. Il accompagne ces propositions de la proposition de mise en place de politiques protectionnistes dont il estime qu'elle permettrait de desserrer la contrainte salariale. Ce qui n'a pourtant rien d'automatique. La régression sociale s'est souvent fort bien accommodée du protectionnisme <sup>63</sup>.

Ensuite et c'est sans doute, la principale divergence que nous avons avec lui, il ne veut surtout pas s'appuyer sur le mouvement social ni même sur la démocratie politique. Il va jusqu'à proposer d'utiliser l'article le moins démocratique, le plus bonapartiste de la constitution de la V<sup>ème</sup> République, l'article 16, pour effectuer les manœuvres de sortie de l'euro. Il précise en effet que la phase préparatoire à la sortie de l'euro « *doit commencer par la décision du président de la République de recourir à l'Article 16, pour une période de 6 mois* <sup>64</sup> ». Il précise même, un peu plus loin « *Il est possible que l'Article 16 soit prorogé pour 6 mois de plus (total 9 ou 12 mois)* ». Rappelons que l'Article 16 concentre, sans contrôle, le pouvoir exécutif et législatif entre les mains du président de la République dont Jacques Sapir ne précise même pas qu'il devrait être de gauche. Cet article permet d'instaurer une dictature temporaire : il traite donc le Parlement et le mouvement social comme des éléments secondaires voire des forces à combattre. Dans de telles conditions, l'exécutif subirait, sans aucun contrepoids, l'énorme pression des marchés financiers et des firmes transnationales. C'est pour nous, exactement l'inverse de la politique que devrait mener un gouvernement de gauche et que nous développerons dans notre réponse à la 10<sup>ème</sup> question.

Jacques Sapir ne propose pas, enfin, d'annuler la dette publique française ni même de la restructurer ou de demander au peuple français de décider de sa légitimité. Il défend même la légitimité de la dette publique française qu'il propose seulement de racheter au cours le plus bas possible. C'est l'une des rares formes de « coopération » qu'il revendique avec d'autres pays européens et c'est malheureusement une coopération avec la finance qui détient la plus grande partie de la dette publique française. Une coopération qui rend, au demeurant, encore plus nébuleuse sa perspective d'une alliance du salariat et des entrepreneurs contre la finance.

## **Les propositions de Jacques Nikonoff**

Dans son texte « *Sortir de l'euro* »<sup>65</sup> de juillet 2010, Jacques Nikonoff préconise la sortie de l'euro parce qu'il estime que c'est la seule véritable possibilité de mettre en œuvre une

---

<sup>63</sup> Jean-Jacques Chavigné « *Pour un protectionnisme modulé et coopératif* » - Revue Démocratie et Socialisme - Juin 2009.

<sup>64</sup> Jacques Sapir « *S'il faut sortir de l'euro...* » 6 avril 2011.

<sup>65</sup> Jacques Nikonoff « *Sortir de l'euro* » 14 juillet 2010 - m-pep.org/

politique de gauche en France. Il n'écarte pas, d'emblée, la possibilité de mener une telle politique dans le cadre de l'euro mais, très vite, il considère que cette solution n'est pas réaliste.

Il propose d'accompagner la sortie de l'euro de mesures radicales telles que l'annulation des plans d'austérité, la nationalisation des banques et des compagnies d'assurance, le démantèlement des marchés financiers spéculatifs, le contrôle des changes et des mouvements de capitaux. Il propose que la dette publique soit renégociée à l'initiative des débiteurs car ainsi, précise-t-il, « *le bâton aura changé de main ! Ce sont les Etats qui tiendront les créanciers à la gorge et qui auront repris les choses en main* ». Il insiste sur la nécessaire articulation des luttes sociales et de la gestion gouvernementale.

Notre désaccord, avec le texte de Jacques Nikonoff « *Sortir de l'euro* » portait donc essentiellement sur la sortie de l'euro. Nous avons, malheureusement, d'autres désaccords avec le texte publié par l'Humanité « *Sortons de l'euro par la gauche* »<sup>66</sup> de septembre 2011, dans lequel il propose l'organisation d'un référendum pour ou contre la sortie de l'Union européenne (il ne s'agit plus simplement de l'euro) et l'annonce par un président de la République de gauche de « *l'entrée en vigueur de l'article 16 de la Constitution sur les pouvoirs « exceptionnels* ».

## **Ne pas fétichiser l'euro**

Ce sont les politiques antisociales (qui démantèlent le droit du travail), les politiques économiques (qui maintiennent un haut niveau de chômage) et les politiques monétaires (qui priorisent un bas niveau d'inflation), qui font pression dans le sens d'une baisse des salaires et d'une hausse des profits. L'euro est mis au service de ces politiques par la BCE « indépendante » mais il pourrait parfaitement être utilisé au service d'une politique opposée dans le cadre d'institutions européennes démocratiques.

C'est entre 1983 et 1989 que, dans la répartition de la valeur ajoutée créée annuellement en France, la part des salaires a baissé de 9 points (de 72 % à 63 %) et que la part des profits a augmenté d'autant (de 28 % à 37 %). Le traité de Maastricht ne sera pourtant signé qu'en 1992 et l'euro ne sera effectivement mis en place qu'en janvier 2002. C'est la politique monétaire, économique et sociale qui doit être mise en cause, pas l'existence d'une monnaie unique.

Le Royaume-Uni n'est pas dans la zone euro. La livre est toujours la monnaie nationale du Royaume-Uni, sa banque centrale est toujours la Banque d'Angleterre. Cela n'empêche pas le gouvernement conservateur de David Cameron d'imposer au salariat britannique l'un des plans d'austérité les plus barbares de l'Union européenne.

Euro ou pas, enfin, il existe aujourd'hui, en France des marges de manœuvres importantes pour un gouvernement de gauche<sup>67</sup>. Des marges de manœuvre qui doivent lui permettre de

---

<sup>66</sup> Jacques Nikonoff « *Sortons de l'euro par la gauche* » - L'Humanité du 14 septembre 2011.

<sup>67</sup> Voir notre réponse à la 10<sup>ème</sup> question : « *Quelles solutions un gouvernement de gauche devra-t-il mettre en œuvre pour en finir avec le chantage à la dette publique ?* »

mettre en œuvre un tout autre partage des richesses, en faveur du salariat et aux dépens de la finance.

## **10 – Quelles solutions un gouvernement de gauche devra-t-il mettre en œuvre pour en finir avec le chantage à la dette publique ?**

La crise extraordinaire que subissent aujourd'hui l'Union européenne et tout particulièrement la zone euro porte en elle, comme toute crise d'une telle ampleur, des possibilités contradictoires : le repli identitaire de chacun des Etats européens sur lui-même ou, au contraire, l'avancée vers une Europe fédérale démocratique. Le statu quo n'est plus possible. La fuite des oligarques européens vers un « fédéralisme » budgétaire de « père fouettard », s'affranchissant du suffrage universel, où les sanctions appellent la rigueur et la rigueur les sanctions ne pourra pas durer très longtemps. Elle se heurte déjà au scepticisme des marchés. Elle se heurtera surtout de plus en plus à la mobilisation des peuples européens.

Un gouvernement de gauche, mis en place après une victoire de la gauche à la présidentielle et aux législatives de 2012, ne devra pas passer à côté de ce moment historique que traverse toute l'Europe. Il devra, au contraire, avancer résolument vers la seule solution réaliste pour battre l'UMP/FN en France et ses équivalents dans tous les pays européens : l'Europe fédérale. C'est dans ce cadre que la question des dettes publiques des pays européens, qui met à nu toutes les contradictions de l'Union européenne actuelle, pourra être véritablement résolue.

Certes pour proposer et mettre en œuvre les outils de cette alternative, il faudra de l'audace, vraiment beaucoup d'audace. Mais qui peut penser que, sans audace, il serait possible de sortir d'une crise de l'ampleur de celle que nous connaissons, en restant dans les sentiers battus, en acceptant la fuite en avant de l'Europe néolibérale vers un pilotage automatique antidémocratique et antisocial et en ne proposant que quelques modifications marginales ?

### **L'Union européenne devra être profondément modifiée**

L'Europe et notamment la zone euro constituent le cadre où pourront être approfondies et étendues les mesures prises par un gouvernement de gauche en France, notamment les mesures nécessaires à la résolution complète du problème de la dette publique.

Deux options sont autant contre-indiquées l'une que l'autre : sortir de la zone euro et faire, sans doute, éclater l'Union européenne, ou alors, attendre patiemment que les 27 (bientôt 28 Etats) se soient mis d'accord, à l'unanimité, pour changer la nature de l'Union européenne néolibérale. Cette deuxième option est mise en avant par les sociaux-libéraux depuis 25 ans (depuis l'acte unique de 1986). Depuis 25 ans, ils nous affirment que l'« Europe économique » produira inéluctablement l'« Europe politique » et l'« Europe sociale ». Cette vieille rengaine n'est plus audible, elle fait surtout office de repoussoir.

L'Europe politique est de plus en plus réduite à abandonner la politique de l'Union européenne et à être pilotée par les « marchés financiers », c'est-à-dire par les spéculateurs. Une forme de confédération qui ne tolère que les sanctions, mais dont le budget ridicule rend impossible toute action de solidarité. L'Europe sociale trouve son expression actuelle en Grèce, banc d'essai de toutes les politiques européennes, où les services publics sont bradés, les salaires, les retraites, les prestations sociales dramatiquement réduits.

Il est urgent que les dirigeants du Parti socialiste européen (PSE) changent de politique et arrêtent de rester les deux pieds dans le même sabot en récitant des cantiques.

## **Un gouvernement de gauche devra marcher sur ses deux jambes**

### ***La bataille pour une Constitution européenne***

La procédure de construction de l'unification européenne par traités entre Etats souverains est, depuis longtemps, allée au bout de ce qu'elle pouvait donner : une forme de confédération d'Etats<sup>68</sup>. L'acharnement dans cette voie des traités, pour tenter de dépasser cette forme, aboutit au mépris du suffrage universel et de la souveraineté populaire.

C'est le refus de la séparation des pouvoirs. C'est la soumission du législatif à l'exécutif. 'est la création d'une Banque centrale européenne indépendante du suffrage universel, donc soumise aux opérateurs financiers, mais chargée néanmoins de la politique monétaire. C'est le projet d'une soi-disant Constitution qui prétendait fixer les orientations politiques à venir et qui s'affranchissait du suffrage universel. C'est le passage en force pour imposer un traité de Lisbonne qui ne prétend plus être une Constitution mais poursuit la soumission des institutions politiques aux marchés financiers.

Pour instaurer la démocratie à l'échelle européenne, les différents pays doivent s'engager dans une véritable construction fédérale, c'est-à-dire débattre et adopter une Constitution fédérale assise sur le suffrage universel. Un gouvernement de gauche doit donc s'adresser directement à tous les peuples et tous les gouvernements européens pour leur proposer l'élection d'une Assemblée constituante européenne.

Ce processus constituant doit se développer en quatre temps.

Premier temps : adoption d'un (dernier) traité, entre les pays candidats à s'unifier dans une Europe fédérale dotée d'une Constitution. Ce traité définira les modalités d'élection et de fonctionnement d'une Assemblée constituante. Il précisera, également, les modalités d'adoption par chaque pays, de la Constitution proposée par cette Assemblée.

Deuxième temps : élection dans chaque pays européen qui a signé le traité, de ses délégués à l'Assemblée constituante, au suffrage universel direct, au prorata de sa population.

Troisième temps : les délégués élus de cette Assemblée constituante discutent de leurs propositions. Contrairement à la pratique de la Commission Valéry Giscard d'Estaing qui avait élaboré le projet de Traité constitutionnel européen (TCE), les discussions de cette

---

<sup>68</sup> Cf. l'analyse, devenue classique, de Dominique Rousseau, professeur de Droit à l'Université de Montpellier.

Constituante doivent être entièrement publiques et diffusées le plus largement possible à l'aide de tous les moyens actuels de communication.

Au sein de cette Assemblée constituante, les délégués de gauche doivent défendre l'instauration d'une véritable Europe fédérale, avec un gouvernement européen responsable devant un Parlement élu au suffrage universel direct et chargé de voter en pleine responsabilité un budget fédéral de l'ordre de 20 % du PIB européen, avec la suppression de la Commission et du Conseil des ministres, un changement complet des statuts de la BCE qui serait soumise à la politique monétaire et économique définie par le Parlement et le gouvernement européens. Après cette discussion publique, l'Assemblée constituante doit voter (de façon contradictoire si cela s'avère nécessaire) un projet de Constitution européenne.

Quatrième temps : le projet de Constitution issu de la Constituante sera soumis à référendum dans chacun des pays européens qui a accepté de participer au processus constituant. Amener la grande majorité des pays européens à participer à ce processus constituant ne se fera pas sans une extraordinaire mobilisation de masse dans les pays concernés. Mais la crise européenne est telle (elle ne peut que s'approfondir) que cette mobilisation de masse est possible si un puis plusieurs gouvernements de gauche en Europe en prennent l'initiative.

C'est au cours de la mobilisation pour une Assemblée constituante, de la discussion publique sur le projet de Constitution fédérale et dans les débats politiques organisés dans chaque référendum national que pourra surgir un nouveau souverain démocratique : le peuple européen.

### ***La bataille pour l'extension à l'ensemble de l'Union européenne des mesures sociales prises par un gouvernement de gauche en France***

Il existe aujourd'hui, en France des marges de manœuvres importantes pour un gouvernement de gauche : fiscalité, Smic, retraites, loi contre les délocalisations, limitation stricte du nombre de précaires dans les entreprises, réduction du temps de travail pour en finir avec le chômage de masse, reconstruction et consolidation ou extension des services publics, attribution des moyens nécessaires à l'enseignement public, maîtrise publique de l'activité des banques, augmentation des cotisations sociales patronales pour limiter les dividendes et financer les retraites aussi bien que l'assurance maladie... Des marges de manœuvre qui lui permettent d'instaurer un autre partage des richesses, en faveur du salariat et aux dépens du capital.

Il existe les bases d'un programme commun de toute la gauche pour ramener les durées réelles du travail à la durée légale de 35 h, le retour à la retraite à 60 ans à taux plein, la hausse du Smic à un niveau de 1 700 euros, le plafonnement des revenus à 20 fois le Smic. Une large majorité de la gauche, dans le Parti Socialiste, Europe Ecologie, Les Verts, le Front de Gauche, le NPA, est d'accord pour opposer au slogan démagogique et trompeur de Sarkozy « travailler plus pour gagner plus », le slogan redistributeur « travailler mieux, moins, tous ». La gauche tout entière peut surmonter ses divisions et s'orienter vers la constitution d'une VI<sup>ème</sup> République sociale, parlementaire, démocratique capable d'attirer et d'influencer les opinions publiques et les mouvements sociaux européens.

**Mais l'application de ce programme se heurtera aux oligarques de l'Union européenne et aux traités européens**

Un gouvernement de gauche doit donc ne pas hésiter à passer outre les règles de l'Union européenne libérale quand elles s'opposent à la défense des droits sociaux et politiques. Il ne doit pas hésiter, non plus, à se défendre et, face aux mesures de rétorsion auxquelles il se heurtera forcément, à mettre en œuvre ses propres mesures de rétorsion : contrôle des capitaux ou mesures protectionnistes.

A la différence de ce que proposent Jacques Sapir et surtout Jean-Luc Gréau, il s'agira d'un protectionnisme transitoire qui sera immédiatement levé pour les pays qui adopteront des mesures analogues à celles prises par le gouvernement français : augmentation du salaire minimum, réduction du temps de travail, taxe sur le capital... La stratégie proposée est une « *stratégie d'extension* », selon les termes de Michel Husson qui précise : « *Le principal point d'appui résulte du caractère coopératif des mesures prises. Toutes les mesures progressistes (...) sont d'autant plus efficaces qu'elles se généralisent à un plus grand nombre de pays* <sup>69</sup> ».

Dans ces deux batailles (celle pour la Constituante et celles pour l'extension des mesures sociales et démocratiques), le gouvernement de gauche doit rendre publiques ses propositions pour la France et pour l'Europe afin d'informer et de mobiliser les citoyens et mouvements sociaux de tous les pays européens et, en premier lieu de France. Dans ces deux combats, il sera volontiers écouté et suivi, tant les peuples européens sont désorientés et à l'affût de tout ce qui leur permettra de sortir du marasme dans lequel la politique néolibérale les enfonce.

Déjà, en 2005, après la victoire du « non » aux référendums français et néerlandais, les oligarques européens s'étaient empressés de reporter tous les référendums déjà prévus (et même certains votes des parlements) tellement ils prévoyaient et craignaient la victoire du « non ». L'impasse de l'Union européenne libérale est de plus en plus manifeste. Malgré l'appel au repli identitaire du Front National et de ses petits frères européens, la situation est donc plus favorable aujourd'hui à l'adoption d'une Constitution européenne démocratique. Les « Indignés » espagnols et grecs, les grèves et les manifestations syndicales qui se multiplient dans les pays en butte aux plans d'austérité de l'Union européenne et du FMI, enrichiront et renforceront la force de ces propositions.

## **Un cadre pour la solution au problème des dettes publiques**

En détenant le pouvoir, la gauche a toute la légitimité et tous les moyens pour mettre en œuvre un audit de la dette publique auquel seront associés les partis politiques, les syndicats, les associations, les citoyens afin de rendre les tenants et les aboutissants de cette dette aussi transparents que possible et de permettre aux électeurs de décider, en toute clarté, quelles dettes sont légitimes et quelles dettes ne le sont pas. En fonction de ce que les citoyens auront décidé, deux grandes options se dessineront.

Si la consultation citoyenne décide l'annulation d'une partie de la dette, il restera à accompagner cette mesure d'une hausse d'une fiscalité juste, directe et progressive pour tarir à la source la menace d'une nouvelle dette publique née de l'imposition insuffisante des riches. Cette hausse des impôts des riches et des sociétés ne pourra pas se contenter d'être la mesure exceptionnelle que réclament, afin de servir de contre-feu à une véritable réforme structurelle de l'impôt, une partie de la droite et les Bettencourt, Perdriel et autre Riboud.

---

<sup>69</sup> Michel Husson « *Une stratégie européenne pour la gauche* » Socialist Resistance, décembre 2010.

Même s'il était d'une toute ampleur que la taxation dérisoire prévue par François Fillon, la nature exceptionnelle de cet impôt ne changerait rien à la tendance de fond. Dès l'année suivante, tout recommencerait comme avant et les déficits continueraient à se creuser.

Si la consultation citoyenne décidait qu'une partie de la dette devait être remboursée, il resterait à combiner à cette restructuration plusieurs éléments pour solutionner le problème de la dette publique. D'abord, là encore et pour les mêmes raisons que dans la première option, augmenter les impôts des riches et des sociétés. Obliger, ensuite, les banques et les assurances à détenir dans leur actif une partie des titres de la dette publique. Ce ne serait pas une nouveauté, cela ne ferait que redonner leur ancienne vigueur aux « réserves obligatoires » qui sont toujours là mais dont le niveau (2 % environ des dépôts) est dérisoire comparé, par exemple, aux 21 % exigés de ses banques par la Chine. Enfin, créer des euro-obligations et faire monétiser une partie de cette dette par la BCE. La première de ces mesures suppose l'existence d'un véritable budget fédéral européen, la deuxième un changement complet du rôle de la BCE. Dans les deux cas, ces mesures sont liées à la bataille pour une Constitution européenne.

### *Et si la zone euro volait en éclat ?*

Si la zone euro volait en éclat sous les coups de boutoir des spéculateurs et de l'incroyable aveuglement des oligarques européens, les objectifs d'un gouvernement de gauche devraient rester les mêmes mais les conditions de leur mise en œuvre seraient alors beaucoup plus difficiles.

Le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, se prépare à une faillite de la Grèce, affirmait l'hebdomadaire allemand der Spiegel le jour anniversaire de la chute des Twin Towers, le 11 septembre 2011. Selon ce journal, les fonctionnaires du ministère allemand avaient élaboré deux scénarios : dans un premier cas, la Grèce garde l'euro, dans le second, elle réintroduit la drachme. La réintroduction de la drachme serait le début d'un autre séisme. Car que feraient alors les Grecs ? Ils dévalueraient leur monnaie. Ce qui reviendrait, de facto, à réduire considérablement leur dette publique. Mais dans les pire conditions car ils n'auraient plus la protection de l'euro et leur monnaie serait à la merci des spéculateurs. Qui s'en donneraient à cœur joie. Si la Grèce était poussée hors de la zone euro par les apprentis sorciers néolibéraux de Berlin ou d'ailleurs, le risque d'une crise bancaire serait alors imminent, lorsque les opérateurs financiers **affolés et avides se** précipiteraient pour vendre les titres des dettes publiques grecque mais aussi irlandaise, portugaise, espagnole, italienne et sans doute française et belge...

La défense de l'euro est une chose trop sérieuse pour être laissée aux néolibéraux : la seule politique qu'ils envisagent est de rassurer leurs amis banquiers et spéculateurs.

Cette politique creuse la récession et affronte les salariés, crée la misère et le chômage. Elle amplifie la crise et exacerbe les concurrences : l'éclatement en 17 monnaies est alors au bout du chemin. Ce serait non pas un bien, mais une crise encore pire : les dévaluations compétitives, les manœuvres unilatérales fleuriraient, avec une gabegie et des tensions énormes. Il serait difficile, dans ces conditions, de mettre en place un nouveau « serpent monétaire européen et, a fortiori, une monnaie commune européenne.

Les accords entre Etats seraient rendus encore plus complexes, plus aléatoires que ceux que l'on a pu observer depuis la crise de 2007-2008. Les rapports de force égoïstes, nationaux, auraient toutes les chances de l'emporter sur la coopération et de grands risques surgiraient

avec de nouveaux nationalismes exacerbés. Avant qu'un nouvel équilibre ne se recrée, ce serait un immense chaos. L'idée même de l'Europe reculerait pour de longues années.

## Conclusion

### *Un tsunami financier menace la planète*

#### *Les responsables en sont connus, on peut les battre politiquement*

Le montant des produits dérivés qui circule de Tokyo à Wall Street, de Pékin à Londres, de Paris ou Francfort à Athènes est compris entre 600 000 et 700 000 milliards de dollars. Cela représente 12 fois le PIB dégagé en un an sur la planète. Il est devenu totalement impossible qu'une pareille bulle artificielle perdure a contrario des réalités économiques concrètes. Le halo des transactions fictives a totalement envahi les transactions commerciales réelles. Les capitalistes à la recherche du profit maximum ont pris des risques insensés. Ils ont bloqué les salaires et, à la place, ils ont développé un crédit tout azimut à des taux usuraires. La contradiction explose. Les plus grands Etats du monde ne cherchent pas à réguler l'économie casino, les « paradis fiscaux », les krachs boursiers répétés, les inégalités insupportables. Les dettes indignes, privées et publiques, gonflées par la spéculation et encouragées par la déréglementation boursière généralisée finissent par polluer tous les échanges. Panique et chaos menacent le monde si les peuples consciemment et collectivement n'y mettent fin.

Mais tout cela n'est pas venu par hasard. Il y a des responsables. Ils sont identifiés. On peut les désigner. On peut agir pour les empêcher de continuer à nuire. On sait parfaitement qu'il y a une politique alternative et qu'on peut la mettre en œuvre.

Trop souvent, les grands médias, parlent des « marchés » comme s'ils étaient anonymes. Mais ce n'est pas le cas. Qui sont les responsables de tout cela ? 737 sociétés contrôlent 80 % de la valeur des entreprises mondiales (selon une étude d'économistes et de statisticiens, publiée en Suisse en été 2011), qui met en lumière les interconnexions entre les multinationales mondiales et révèle qu'un petit groupe d'acteurs économiques – sociétés financières ou groupes industriels – domine la grande majorité du capital de dizaines de milliers d'entreprises à travers le monde. Ces gens-là sont dans l'ombre, mais ils ont des gouvernements en pleine lumière qui agissent pour eux.

La dictature des marchés financiers s'est emparée de l'humanité depuis plusieurs décennies : d'un côté, 3 hommes sur la planète possèdent plus que 48 états les plus pauvres, de l'autre un milliard d'humains souffrent quotidiennement de faim. Les noms **des fautifs**, on les connaît ! On peut enquêter, révéler, juger les spéculateurs, les usuriers, les tricheurs, les voleurs, les corrompus. Même si ces gens-là ont de gigantesques moyens pour imposer aux peuples, par la propagande, par la désinformation, des gouvernements de droite à leur service. Ces gouvernements-là, on les connaît aussi et il est du ressort des citoyens de les mettre en minorité, de les battre politiquement.

Après les alertes 1987 et en 2000, qui l'ont ébranlé, mais qu'il a cru surmontées, ce monde de la finance semblait ne plus **avoir** de limites. Puis, il a pris, nous n'en avons pas été surpris, nous l'avions annoncée, de plein fouet, la crise de 2007-2008, et celle-ci se prolonge en

collapsus général. C'est devenu une crise systémique : les fonds spéculatifs affolés et avides, les actionnaires cyniques et rapaces, volent d'une place boursière à l'autre, coulent les industries, désertifient les territoires, pour tenter de sauver les énormes marges auxquelles ils étaient habitués. Leurs gesticulations aggravent le processus et leurs peurs contaminent. Tout cet enchaînement produit partout un dramatique cortège de chômage massif et de misère humaine.

Dans une première phase, ces 737 hommes qui dirigent la planète ont eu comme réflexe de se sauver de la crise de 2007/2008 en faisant prêter par les nombreux gouvernements des états de droite qu'ils contrôlaient, des sommes énormes aux grandes banques en péril. Au passage, certains capitaux placés se sont effondrés, d'autres se sont purgés et renforcés, mais l'opération, un court temps, a réussi auprès des plus forts. Des centaines de milliards de dollars et d'euros ont été apportés sur le papier par les états aux financiers privés, sans aucune condition et sans garantie de retour, relançant la course aux profits maximum.

Du coup, ils se sont ré-enrichis, sans vergogne, tout en provoquant 20 millions de chômeurs de plus. En 2010, le monde comprenait 10,9 millions de millionnaires en dollars, un record qui surpassait le niveau atteint juste avant la crise dite « des subprimes » (selon une étude, de Merrill Lynch Wealth Management et du groupe français de conseil Capgemini). En 2009, le nombre de ces millionnaires dans la région Asie et Pacifique égalait celui de l'Europe. Un an plus tard, l'Asie-Pacifique comptait 3,3 millions de millionnaires, contre 3,1 millions en Europe. La région Amérique du Nord conservait néanmoins la tête des principales zones du monde, avec 3,4 millions. Quant à la fortune cumulée de ces millionnaires, elle a aussi dépassé le niveau de 2007, avec 42 700 milliards de dollars, soit un patrimoine moyen de 3,9 millions de dollars par millionnaire.

Pas une seconde, ces néolibéraux n'ont eu la volonté réelle de corriger le système, d'affronter et d'arrêter la spirale infernale qui se dessinait. Ils ont continué de plus belle et leurs gouvernements amis, les Sarkozy, Merkel, Cameron, ont travaillé à faire perdurer le système. Ces gouvernements de droite ont multiplié les G7, G12, G20 et même G120 sans volonté sérieuse de réguler les Bourses, les banques et les paradis fiscaux. Sous prétexte de « rassurer les marchés », au contraire, ils en ont profité pour restaurer leurs marges en faisant payer les peuples, expliquant qu'il fallait rembourser la dette, bloquer les dépenses, adopter des politiques d'austérité et de désastreuses « règles d'or ».

En Grèce, en Irlande, au Portugal, en Espagne, en Italie, en France partout, le poids de la dette publique sert d'argument de chantage non pas contre les banquiers fautifs, mais contre le salariat. Dans l'esprit des néolibéraux, tout est toujours bon pour réduire la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée et accroître la part des profits et des dividendes - même s'ils retournent, pour la plupart, gonfler les bulles spéculatives. Ils n'ont donc pas hésité à poursuivre la baisse des salaires, ils ont attaqué les services publics qui avaient résisté, réduit les retraites et les protections sociales qui freinaient pourtant l'impact de la crise. Tout cela, au prétexte de donner des garanties aux prétendues agences de notation érigées en garde-chiourmes des dettes publiques. Ces remèdes ont évidemment fait pis que le mal : ils ont développé des récessions lesquelles ont encore aggravé les dettes publiques.

Il aurait fallu, il faut inverser la spirale et dire « stop », remettre en cause les règles faussées du jeu, casser les reins des spéculateurs, lever le secret bancaire, fermer les Bourses, réglementer de façon drastique les nouvelles conditions de dépôt et de crédit, imposer des pôles financiers publics, nationaliser les banques recapitalisées avec l'argent public, redresser

l'investissement, quitte à purger l'ensemble du système dans l'intérêt des peuples. Un « choc » est nécessaire, mais dans l'autre sens : il eut été salutaire que les gouvernants agissent, non plus au service des petits clans de riches, mais dans l'intérêt des populations, des salariés qui produisent les richesses et n'en reçoivent pas la part qu'ils méritent.

Évidemment, s'engager dans une telle rupture, ça a quelque chose de révolutionnaire, ça nécessite **l'appui du peuple de gauche conscient** que les marchés financiers ont pris des risques et que c'est à eux de les assumer. En France, cela passe par la défaite de Sarkozy et de sa politique en 2012. Nous voulons donc convaincre qu'il y a un avenir avec la gauche au pouvoir, que la réduction des déficits publics proviendra de l'augmentation des recettes, de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des plus riches et des sociétés, non de la diminution des dépenses qui étrangle financièrement les services publics et sociaux.

En conclusion pratique de ce livre, pour permettre cette réorientation, nous proposons que la gauche élue impose la réalisation d'un audit parlementaire et citoyen de la dette publique pour déterminer quelle partie, légitime et raisonnable, devra être honorée, quelle partie pourtant légitime devra être restructurée, révisée dans ses modalités et quelle partie, illégitime, sera annulée.

Est-ce qu'une telle décision de restructuration, d'annulation totale ou partielle est possible ? Oui, c'est ce qu'avait fait la Russie en 1998. C'est que le gouvernement de Nestor Kirchner avait imposé à ses créanciers, en 2005, après avoir annulé pour 70 % de sa dette publique, alors que l'Argentine était en cessation de paiement depuis 2002. La Russie et l'Argentine n'ont eu, par la suite, qu'à se féliciter de leurs décisions. C'est ce que le gouvernement grec devrait prendre l'initiative de faire avant que ses créanciers ne lui imposent une restructuration de sa dette publique à leurs conditions.

La « règle d'or » « zéro déficit » est un non-sens. Il est « inadmissible » comme l'a expliqué Lionel Jospin de constitutionnaliser pareille règle. Il est du ressort du Parlement, des élus de la République de bâtir des budgets adaptés aux circonstances. Il faut balayer des préjugés genre : « Qui paie ses dettes s'enrichit » ? Non : celui qui paie ses dettes enrichit surtout les rentiers qui possèdent la dette. « Un Etat est-il comme un ménage et ne doit-il pas dépenser plus que ce qu'il gagne » ? Non : un état n'est pas du tout un ménage et il peut et doit faire de bonnes dettes si cela s'avère nécessaire pour l'école ou pour la santé dans le pays, il s'agit là d'investissements. Et il a les moyens de trouver les recettes qu'il faut. La France en ruine, après la seconde guerre mondiale, avait un endettement égal à 290 % de son PIB et elle a opté pour la Sécurité sociale, la retraite et le droit du travail pas pour la rigueur.

Sarkozy est le pire président de toute la V<sup>e</sup> République pour son asservissement total à la finance et toute sa politique antisociale. L'ensemble de la crise de la dette à laquelle on doit faire face, il en est, avec ses amis du Fouquet's, le co-auteur, le co-responsable, lui qui faisait campagne électorale pour la baisse des impôts des riches et les prêts « à la consommation » garantis (comme aux Etats-Unis) par des hypothèques « rechargeables ». Il est, malgré toutes ses gesticulations, soumis à ses amis banquiers.

Il faut absolument le battre en 2012, mais évidemment pas en suggérant une autre forme de rigueur ou de soumission face à la finance. Il faut, au contraire, dénoncer la dette indigne et tracer une autre politique alternative de redistribution des richesses : retour aux 35 h réelles, retraite à 60 ans sans décote, hausse des salaires à commencer par le Smic à 1700 euros, limitation des revenus à un maxima de 20 fois le Smic, faire reculer le chômage de masse en

travaillant mieux, moins, tous. La gauche peut et doit s'unir tout entière autour d'un tel programme pour une VI<sup>e</sup> République sociale, démocratique, parlementaire, laïque, écologique.

Une autre politique financière doit être le retour à la souveraineté monétaire à l'échelle de l'Europe : une plus grande intégration politique, une Europe fédérale et démocratique, est nécessaire pour encadrer rigoureusement les marchés et contrôler l'euro. La banque centrale européenne doit être soumise au pouvoir politique issu du suffrage universel : en finir avec une BCE prétendument indépendante, mais en fait au service des spéculateurs. Il faut que le pouvoir démocratique et transparent des citoyens l'emporte sur celui, obscur, des « hommes en noir munis de leurs attachés case » de la troïka, de la Banque Centrale Européenne, de la Commission européenne et du FMI.

C'est ce qui découle de ce que nous avons essayé d'expliquer, de démontrer, de faire partager au travers des dix questions, dix réponses qui ont précédé.

## Glossaire

### **Acte unique**

Traité européen de 1986 qui instaure la libre circulation des capitaux dans la Communauté économique européenne ainsi que entre la CEE et le reste du monde. Il constitue l'article 63 du Traité de l'Union européenne (Lisbonne, 2008).

### **Actif toxique**

Instruments de placement détenu par une banque et devenu invendable car ayant perdu toute valeur. Ce fut le cas des « subprime » lors de la crise 2007-2008. Les titres de la dette grecque commencent à s'apparenter à des actifs toxiques.

### **Agences de notation**

Une agence de notation financière est une entreprise privée dont la fonction est de noter le risque pris par un prêteur ou un opérateur sur les marchés financiers lorsqu'il achète des titres représentant des emprunts faits par des entreprises privées des administrations, des Etats, des collectivités territoriales.

### **Bulles spéculative**

Gonflement artificiel des prix de titres financiers ou de biens immobiliers par les spéculateurs. Comme son nom l'indique la bulle finit par éclater comme l'ont fait la bulle des « nouvelles technologies » en 2001 et la bulle immobilière en 2007.

### **Credit default swap (CDS)**

Contrat d'assurance protégeant un acheteur d'une créance obligataire. Les acheteurs de la dette publique grecque ont, par exemple, pu acheter des CDS pour s'assurer qu'en cas d'incident de paiement, ils seraient dédommages. Des opérateurs financiers ne possédant pas de titres de cette dette ont pu, eux aussi, acheter ces CDS. Ces opérateurs spéculent alors sur la baisse de la valeur des titres de la dette grecque sur le marché boursier afin d'augmenter le montant de la prime liée aux CDS qu'ils possèdent. C'est ce que Georges Papandréou appelait

*« prendre une assurance sur la maison de son voisin puis d'y mettre le feu pour toucher le montant de la garantie ».*

### **Crise systémique**

Crise partant d'un élément d'un système et s'étendant à l'ensemble du système.

La crise de 2007-2008 partait de l'éclatement de la bulle immobilière aux Etats-Unis, s'étendait aux banques par l'intermédiaire des crédits « subprime » puis gagnait la Bourse et atteignait l'ensemble de l'économie qui (en dehors des pays émergents) s'enfonçaient dans la récession. A la différence de la crise de 1929, les banquiers centraux avaient réussi à arrêter l'incendie en ouvrant tout grand les robinets de refinancement des banques et en rachetant une partie de leurs actifs toxiques. Mais aucun problème de fond (déséquilibres mondiaux, répartition des richesses entre salaires et profits, toute-puissance des banques et des marchés financiers) n'a été résolu et le risque d'une crise systémique ayant pour origine la crise des dettes souveraines, son extension aux banques puis à l'ensemble de l'économie resurgit. Avec d'autant plus d'acuité que les banques centrales et les Etats ont épuisé une bonne partie de leurs munitions en 2008 et 2009.

### **Déficit public**

Différence entre recettes et dépenses publiques lorsque les dépenses annuelles sont supérieures aux recettes annuelles. Les budgets publics incluent le budget de l'Etat, celui des administrations centrales, des collectivités territoriales et celui de la Sécurité sociale. Il faut ajouter à ce « déficit primaire » les intérêts payés aux rentiers propriétaires des titres de la dette publique.

### **Déréglementation**

La déréglementation est une politique menée par les néolibéraux depuis les années 1980. Son objectif est de diminuer la réglementation « pesant sur les agents économiques ». La finance a, ainsi, été particulièrement déréglementée, pour permettre aux marchés supposés « rationnels » et « efficaces » de diriger l'économie. La déréglementation, loin de constituer un quelconque retour à un « équilibre naturel » est une construction institutionnelle parfois particulièrement complexe si l'on en juge par le nombre et l'épaisseur des directives, des règlements nécessaires à l'instauration de la « concurrence libre et non faussée » dans l'Union européenne.

### **Dettes publiques**

Au sens du traité de Maastricht, la dette publique est l'ensemble des engagements financiers de l'Etat, des administrations centrales, des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale. La dette publique est la somme cumulée des déficits publics (déficits primaires et paiement des intérêts de la dette). Il faudrait retirer à cette somme, en toute logique, les remboursements des titres de la dette arrivés à échéance. A une condition, toutefois, c'est que de nouveaux titres de la dette publique n'aient pas été émis pour rembourser les titres échus.

### **Dettes souveraines**

Une dette souveraine est une dette émise ou garantie par un émetteur souverain, le plus souvent un Etat mais parfois une banque centrale.

### **Effet de levier**

Procédé qui permet à un opérateur financier de spéculer en achetant des actifs avec un minimum de fonds propres, le plus souvent grâce au recours à l'endettement. En cas de réussite les profits peuvent être très importants, en cas d'échec l'effet boomerang peut être

redoutable. Les banques notamment, grâce au crédit interbancaire, ont des engagements bien supérieurs à leurs fonds propres.

### **Fédéralisme**

Organisation étatique qui dispose de deux niveaux de légalité. Le niveau supérieur (celui de l'État fédéral) est doté d'une Constitution qui délègue des compétences législatives au niveau inférieur, celui des Régions ou Etats.

### **FESF**

Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) créé le 9 mai 2010 par le Conseil européen n'est pas une institution européenne mais une société anonyme basée au Luxembourg. Il peut prêter aux Etats de la zone euro en difficulté. Il dispose, théoriquement de 440 milliards d'euros garantis par les Etats de la zone euro. Mais, en réalité, il ne dispose que de 255 milliards d'euros. En effet, pour pouvoir obtenir la note AAA des agences de notation, indispensable à un financement aux taux les plus bas sur les marchés financiers, le montant total des prêts accordés par le FESF ne peut pas dépasser 100 % des garanties apportées par les Etats membres notés AAA (Allemagne, Autriche, Finlande, France, Luxembourg et Pays-Bas). Il faut ajouter à ces 255 milliards d'euros, un financement de 220 milliards d'euros du FMI. Mais ce financement est là aussi, théorique, car le FMI apporte en pratique 50 % du montant accordé par le FESF. Le jeudi 21 juillet 2011, le Conseil européen des 27 a décidé d'élargir le rôle du FESF. Il pourra maintenant racheter des obligations d'Etat sur le marché secondaire et recapitaliser des banques en difficulté. Son action est conditionnée à l'avis unanime des pays participants et de la BCE. L'entrée en vigueur de ces dispositions est conditionnée par la ratification de ces dispositions par les parlements nationaux.

### **Hedge funds**

Fonds spéculatifs. Tous les fonds d'investissements (y compris les fonds de pension) sont des fonds qui pratiquent la spéculation. Les fonds dits « spéculatifs » ou « hedge funds » ont la particularité d'être des fonds d'investissement qui pratiquent une spéculation à haut risque. Ils sont des gros consommateurs de produits dérivés et de vente à découvert. Ils ont le plus souvent leur siège dans des paradis fiscaux.

### **Marchés financiers**

Lieu de moins en moins géographique et de plus en plus dématérialisé (réseaux informatiques) où se rencontrent acheteurs et vendeurs de devises, de titres des dettes publiques, d'actions, d'obligations, de produits de base (alimentation, métaux précieux...). Ce sont soit des marchés au comptant, soit des marchés à terme (99 % des transactions) qui sont des marchés par définition spéculatifs : on achète (par exemple) une action à 30 euros le 10 du mois en espérant qu'à la fin du mois (la liquidation) sa valeur aura atteint 35 euros et permettra d'empocher 5 euros (moins les frais) lors de sa revente. Il faut également distinguer le marché primaire qui permet, par exemple, à un Etat de faire souscrire, le plus souvent par adjudication, des titres de sa dette et le marché secondaire, la bourse qui est le marché de l'occasion.

### **Mécanisme de Stabilité financière (MES)**

Mécanisme mis en place par le Conseil européen qui devrait prendre le relais du FESF et du MESF en 2013. Le FESF et le MESF resteront les deux piliers de ce MES dont les capacités financières devraient augmenter à condition, toutefois que les Etats de l'Union européenne arrivent à se mettre d'accord.

### **Mécanisme Européen de Stabilité Financière (MESF)**

A la différence du FESF, il s'agit d'une institution communautaire, fondée sur l'article 122.2 du Traité de fonctionnement de l'Union européenne. Ce mécanisme, créé le 9 mai 2010, dispose de 60 milliards d'euros pour aider, sous conditions, les Etats de l'Union européenne en difficultés. Il lève les fonds nécessaires sur les marchés financiers avec la garantie du budget communautaire. Il est complété par une contribution de 30 milliards d'euros du FMI.

### **Mondialisation financière**

Suppression, à l'échelle mondiale, de toute entrave à la libre circulation des capitaux financiers dans le but de priver les Etats des moyens de contrôler les capitaux et de conduire une politique économique et sociale indépendante. Le complément de cette mondialisation financière réside dans le libre-échange des marchandises par la réduction des droits de douanes et des contingentements, qui est l'objet de l'Organisation mondiale du commerce. A cette mondialisation des capitaux, nous opposons la mondialisation des droits universels : une course de vitesse est engagée entre les rapports capitalistes et les rapports démocratiques.

### **Monétisation de la dette publique**

Achat des titres de la dette publique par la Banque centrale qui, en contrepartie, est amené à créer de la monnaie. L'article 123 du traité de Lisbonne interdit à la BCE d'acheter directement, lors de leur émission, des titres des dettes publiques européennes. Mais la BCE acquiert tous les jours, indirectement, des titres de ces dettes publiques, soit en les rachetant sur le marché secondaire, soit en prenant en pension les titres détenus par les banques commerciales.

### **Monnaie commune**

A la différence d'un système de monnaie unique comme l'euro, les pays participant à un système de monnaie commune conservent leur propre monnaie. Ces monnaies sont reliées à la monnaie commune par des taux de changes fixes mais révisables, en fonction de décisions politiques. La monnaie commune est utilisée pour les transactions avec le reste du monde.

### **Néolibéralisme**

Doctrine selon laquelle la politique économique et sociale devrait être retirée des compétences de l'Etat et administrée par le secteur privé au travers de rapports marchands ou contractuels. Les néolibéraux considèrent la « science économique » comme une science pure et indépendante qui étudie les comportements d'individus abstraits définis comme libres, informés et rationnels.

### **Niche fiscale**

Mesure législative qui, à certaines conditions, permet à des personnes physiques ou à des sociétés d'être exonérées d'une partie de leurs impôts directs.

### **OPCVM**

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Ces organismes placent sur les marchés financiers l'épargne qu'ils ont collectée auprès de leurs porteurs de parts ou de leurs actionnaires. Ils restituent une partie des gains réalisés à ces porteurs de parts ou à ces actionnaires. Ils sont de deux types : les Fonds commun de placement (FCP) et les Société d'investissement à capital variable (SICAV). Les FCP n'ont pas de personnalité morale. Ce sont des filiales de sociétés de gestion ou de banques de dépôt. Les SICAV sont dotées de la

personnalité morale, ce sont des sociétés anonymes dont les apporteurs de fonds sont actionnaires.

### **Paradis fiscal**

Territoire où les impôts sont insignifiants ou inexistant, dont le régime fiscal n'est pas transparent et qui refuse ou restreint l'échange de renseignements fiscaux avec d'autres Etats. Les entreprises qui installent leurs sièges sociaux dans ces paradis fiscaux privent ainsi directement les autres Etats de ressources fiscales importantes. Indirectement, ces paradis fiscaux font pression dans le sens d'une baisse de la fiscalité des entreprises et des personnes physiques les plus riches pour éviter que les fortunes ou les sociétés n'aillent y chercher refuge.

### **Produits dérivés**

Contrats entre un acheteur et un vendeur fixant des flux financiers en fonction d'un actif sous-jacent (action, obligation, taux de change...) Beaucoup de produits dérivés ont pour fonction de permettre aux spéculateurs de se couvrir (théoriquement) contre les différents types de risques liés à l'achat ou à la vente à terme de produits financiers. Les CDS sont des produits dérivés.

### **Quantitative easing (QE)**

L'assouplissement quantitatif (en anglais quantitative easing) est une politique utilisée par les banques centrales pour augmenter la masse monétaire en augmentant les excédents de réserve du système bancaire. En général, l'objectif de cette politique est de relancer la croissance économique.

### **Règle d'or**

La « règle d'or budgétaire » est le nom du projet de Nicolas Sarkozy d'inscrire dans la Constitution française des règles prévoyant un retour progressif à l'équilibre budgétaire. Ce projet prévoit la création d'une nouvelle catégorie de loi, la « loi-cadre d'équilibre des finances publiques ». Inscrite dans la Constitution, sa mise en œuvre ferait l'objet d'une loi organique qui s'appliquerait au budget de l'Etat et à celui de la Sécurité sociale. L'objectif de cette loi-cadre serait d'atteindre l'équilibre budgétaire en trois ans. Les budgets, votés annuellement, qui ne se conformeraient pas à cette loi pourraient être annulés par le Conseil constitutionnel.

### **Restructuration de la dette**

Réaménagement des conditions de la dette, rééchelonnement, réduction du taux, réduction du montant, annulation partielle...

### **Salariat**

Ensemble des personnes qui vivent essentiellement, de leurs salaires (salariés), d'une retraite issue d'un travail salarié (salariés retraités ou ayant-droit d'un salarié retraité), d'un revenu de remplacement du salaire (salariés chômeurs).

### **Subprime**

C'est l'une des catégories de prêts codifiées par le système bancaire des Etats-Unis. Cette catégorie désigne des emprunteurs peu fiables dont les banques exigent, en contrepartie, un taux d'intérêt plus élevé, en général à taux variable indexé sur les directeurs de la Réserve fédérale. Les banques avaient décidé de prêter aux travailleurs pauvres états-uniens parce

qu'elles considéraient que leurs prêts étaient garantis par des hypothèques sur leurs logements dont la valeur ne cessait de croître. Mais lorsque les prix de l'immobilier ont commencé à baisser, cette garantie s'est révélée illusoire et l'éclatement de la bulle immobilière s'en est trouvé accéléré.

### **TCE**

Traité constitutionnel européen rejeté en 2005 par référendum en France et aux Pays-Bas, mais repris (sans prétention constitutionnelle) par le Traité de Lisbonne de 2008, adopté par les Parlements des Etats constitutifs de l'UE.

### **Titrisation**

Transformation, notamment, de créances en titres négociables sur les marchés après leur regroupement avec d'autres créances. Les banques à l'origine des prêts « subprime » s'étaient ainsi débarrassés de leurs crédits initiaux mais leurs créances se sont retrouvées jusque dans les actions des SICAV considérées comme les plus sûres.

### **Valeur nominale**

C'est la valeur faciale, fixée lors de l'émission d'un titre (action, obligation, titre d'une dette publique). Cette valeur peut fortement différer de la valeur de ce titre cotée sur le marché secondaire, la bourse.

### **Vente à découvert**

Vente d'un titre que l'on ne détient pas le jour de sa vente sur le marché boursier mais qui devra être livré au jour prévu, le plus souvent lors de la liquidation de fin de mois, au prix fixé le jour de la vente. En cas de baisse de la valeur boursière de ce titre, le spéculateur rachètera ce titre au comptant et empochera la différence (moins les frais) entre le prix de vente et le prix d'achat. En cas de hausse de la valeur boursière de ce titre, le spéculateur sera, là encore, obligé de racheter ce titre pour pouvoir le livrer à la date prévue mais en subissant une perte qui peut parfois s'avérer très lourde.